

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 27 MARS 2012

VOLUME 8

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHÉ LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-
Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me STEVE CADRIN
procureurs de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
 PREUVE HQD - AVIS EXTERNES (McCARTHY TÉTRAULT, ACCENTURE, RADIOFRÉQUENCES)	
 MICHEL PLANTE	
 FRANÇOIS ROBICHAUD	
 BRUNO LAFEYTAUD	
 FRANÇOIS G. HÉBERT	
CONTRE-INTERROGÉS Me DOMINIQUE NEUMAN	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND	158
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	183
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	261

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-34 (HQD) : Fournir l'épaisseur de la boîte du compteur (demandé par SÉ/AQLPA) .	39
E-35 (HQD) : Produire le rapport en date du 15 mars 2012 détaillant les mesures faites au niveau de la distribution de la densité de puissance autour du compteur ainsi que la mesure de l'atténuation faite vers l'arrière (demandé par SÉ/AQLPA)	43
E-36 (HQD) : Confirmer si la réponse fournie à la pièce B-0045, HQD-4, Document 9, page 10, réponse 5.2 au ROEE (deux cent cinquante-quatre virgule cinq (254,5) microwatts par mètre carré) contredit les chiffres indiqués au graphique de la page 21 de la pièce HQD-6, Document 1 (demandé par S.É./AQLPA) . . .	60
E-37 (HQD) : Vérifier que les deux modules de transmission identifiés dans la pièce C-S.É./AQLPA-0030, S.É./AQLPA-2, Document 3 sont des modules de transmission des compteurs faisant partie du projet (demandé par SÉ/AQLPA)	78
E-38 (HQD) : Fournir la source de l'information permettant au témoin d'affirmer que cinquante pour cent (50 %) du parc des compteurs ont de la technologie IMA (demandé par SCFP-FTQ)	176
E-39 (HQD) : Fournir la mesure maximale enregistrée lors du mode de démarrage d'un compteur (demandé par UC)	199
E-40 (HQD) : Indiquer s'il serait possible de lire, soit physiquement, soit autrement, mais sans toute l'infrastructure de routeurs et IMA, les nouveaux compteurs du projet LAD (demandé par UC)	204

E-41 (HQD) : Indiquer si, parmi les compagnies
apparaissant au tableau de la page 5
de HQD-6, Document 1, certaines ont
pris la fonction branchement et
débranchement, si oui, combien et si
elle est en opération (demandé
par UC) 226

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-SÉ/AQLPA-0034 : Extrait de CNR-210 - Appareils radio exempts de licence (pour toutes les bandes de fréquences): matériel de catégorie 1 . . .	50
C-SÉ/AQLPA-0035 : Extrait de l'édition 88 mars-avril 2012 d'HydroContact - Les compteurs de nouvelle génération : sans danger pour la santé	63
C-SÉ/AQLPA-0036 : Document intitulé « Association between Exposure to Pulsed Electromagnetic Fields and Cancer in Electric Utility Workers in Québec, Canada, and France »	101
C-SÉ/AQLPA-0037 : Electromagnetic Hypersensitivity: Evidence for a Novel Neurological Syndrome	110

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-septième (27e) jour
du mois de mars :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27)
mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011,
demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser
le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite
de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je pense que c'est
la suite du contre-interrogatoire de maître Neuman.
Excusez-moi!

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

J'aurais une demande préliminaire à faire.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y!

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Donc, c'est relativement au dépôt de preuve

additionnelle. Je parle ici donc de deux documents. Le premier est le Canadian Smart Grid Standards Road Map Strategic Planning Document. Donc, c'est préparé par le groupe de travail national de normes et technologies Smart Grid. Et le second est une note explicative rédigée par monsieur Ludo Bertsch. Donc, concernant le premier document, je peux vous référer au rapport d'expert de monsieur Bertsch où on en traitait à la page 15. Donc, c'est un document coté C-ROEE-28, le rapport d'expert de monsieur Bertsch. Je vais vous lire l'extrait, peut-être pour vous mettre en contexte.

Although slower to start, Canada initiated a task force focused on promoting Smart Grid standardization in Canada. Coordinated through the Standards Council of Canada and the National Committee of the International Electrotechnical Committee, the group (of which I am a member)...

Évidemment, monsieur Bertsch is a member,

... will produce a Smart Grid road map with recommendations in early 2012. Canada participates in a number of

International Standards to help align and affect its developments around the world, particularly in the USA and Europe.

Alors, il s'agit ici... La version officielle de ce document-là n'est pas encore sortie. Elle devrait sortir d'ici quelques mois. On pense vraiment que cette version préliminaire, évidemment c'est écrit « draft » en gros, c'est vraiment une version préliminaire, mais on pense que c'est... il y a des informations là-dedans qui pourraient vraiment éclairer la Régie et vous-même. Donc, les versions française et anglaise finales, je le répète, devraient sortir officiellement d'ici quelques mois. Il s'agit donc d'une version préliminaire incomplète.

Concernant le deuxième document, donc la note explicative de monsieur Bertsch. Bien, voilà, c'est vraiment seulement un petit document pour mettre en contexte le premier. Nous pensons que ces documents sont vraiment susceptibles, encore une fois, d'apporter un éclairage important à la Régie. Et monsieur Bertsch sera évidemment disponible pour être contre-interrogé.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je comprends que vous produisez ces documents-
là pour compléter votre preuve, la preuve de
monsieur Bertsch, c'est ça?

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Normalement, les preuves additionnelles qui
pourraient être versées au dossier, c'était des
preuves qui découlaient de la preuve qu'Hydro-
Québec a déposée au début janvier. C'est ça? Est-ce
que c'est en rapport avec ce qui avait été déposé
au début janvier? Parce que, normalement, la
période pour déposer des preuves est terminée, sauf
pour ce qui répondrait à la preuve tardive, si on
peut dire, la preuve qui a été déposée par Hydro-
Québec en janvier. C'est ça?

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Oui, oui. Oui, ça répond tout à fait à la preuve
qui a été déposée par Hydro-Québec en janvier et
aussi à la preuve qui a été déposée HQD-6, Document
1, en début de présentation.

LE PRÉSIDENT :

Ah bon! Qu'est-ce que vous en pensez?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, je viens tout juste d'avoir les documents.
Alors, je n'ai pas pu les lire encore. Ce que je
suggère, c'est que je vais en prendre connaissance,
puis au cours de la journée ou demain matin, je
vous dirai ce qu'il en est parce que..

LE PRÉSIDENT :

Excellent! Alors on poursuit. Donc pas tout de
suite, on ne les cotera pas tout de suite. Quand on
aura le O.K. ou enfin si on a d'autres arguments,
je les entendrai puis je déciderai. Mais pour
l'instant, on continue avec maître Neuman.

PREUVE HQD -

AVIS EXTERNES (McCARTHY TÉTRAULT, ACCENTURE,
RADIOFRÉQUENCES)

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-septième
(27e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

MICHEL PLANTE,
FRANÇOIS ROBICHAUD,
BRUNO LAFEYTAUD,
FRANÇOIS G. HÉBERT,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation
solennelle, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS Me DOMINIQUE NEUMAN :

Rebonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour,
Messieurs. Dominique Neuman pour Stratégies
énergétiques et l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique.

Q. [1] Alors, je continue les questions que j'avais
débutées hier à monsieur Lafeytaud. Monsieur
Lafeytaud, lorsque vous avez rédigé votre rapport,
qui est le B-0088, enfin lorsque Accenture a rédigé
ce rapport, est-ce que vous aviez à ce moment-là
déjà connaissance de l'intention d'Hydro-Québec
d'offrir une mise à jour quotidienne des pages Web
clients, on sait maintenant que c'est en deux mille
treize (2013), là, pour les informer de leur
gestion de la consommation? Parce qu'au début, on
n'était pas trop, on ne savait pas encore de quelle
manière ces données seraient éventuellement
retransmises et remises à la disposition des
clients. Donc, est-ce que vous aviez déjà
connaissance de cette intention du Distributeur.

9 h 35

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Je vais... Bonjour. Je vais revenir sur ce que j'ai dit hier. La portée du projet LAD couvre la lecture à distance ainsi que les fonctionnalités de débranchement-rebranchement. Les autres fonctionnalités associées, on va dire à une vision d'un réseau intelligent ou des fonctionnalités avancées...

Q. [2] Je ne parle pas de fonctionnalités avancées, je parle de retransmettre sur la page Web des clients. Les clients peuvent déjà payer par... par Internet leur facture, ils ont leur facture sur Internet.

R. Oui. Donc, je répète ce que je viens de dire. La portée du projet c'est la lecture à distance et les fonctionnalités de débranchement-rebranchement.

Toutes les autres fonctionnalités ne font pas partie de la portée du projet. Elles sont étudiées aujourd'hui dans le cadre d'un autre groupe de travail qui implique l'ensemble des entités d'Hydro-Québec qui sont... qui doivent être impliquées, qu'il s'agisse de la partie gestion de réseau, la partie gestion clientèle, et caetera.

Ce plan de route-là, qui vous a notamment été présenté par le premier panel, par Daniel Richard, est issu de ces réflexions-là. Alors dans

le cadre du projet LAD, je n'ai pas reçu d'information officielle quant à ça. Il est bien évident que, travaillant chez Hydro-Québec, effectivement, sont des discussions qui ont lieu.

Donc, de la même façon que l'ensemble des autres applications potentielles, c'est une information qui a circulé, moins en tant qu'information, mais en tant que discussion. En tant qu'application potentielle de ce qu'on pourrait faire du projet IMA par la suite.

Q. [3] O.K.

R. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [4] Justement j'essayais de comprendre si vous avez répondu oui ou non à ma question. Donc, au moment... En fait, ma question c'était de savoir si au moment de rédiger votre rapport, qui traite d'un certain nombre de choses, si vous étiez au courant de cette intention d'Hydro-Québec, que c'était une intention. Puisqu'on le sait maintenant c'est une intention qui nous est annoncée.

R. J'avais... Je savais qu'il y avait des réflexions sur le sujet. À ce moment-là, je ne savais pas où c'était positionné dans le plan d'Hydro-Québec.

Q. [5] O.K.

R. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [6] Oui. Oui, mais ça en suscite une autre.

Puisqu'il me semble qu'une des bonnes pratiques, et je pense que vous êtes d'accord avec ça, consiste à essayer de rechercher l'acceptation sociale d'un projet de cette envergure en étant capable de montrer aux clients, le mot « clients » au pluriel, quel sont les avantages qu'ils peuvent retirer d'un tel projet. Et un de ces avantages qui semble... en fait qui semble maintenant prévu pour deux mille treize (2013), c'est de leur offrir un feedback. Que toute cette masse d'informations considérable qui... qui est obtenue par le compteur et transmise par Hydro-Québec, que le client reçoive un feedback, ce qui peut l'aider à... à faire des économies d'énergie, à mieux comprendre où sa consommation... quand sa consommation a lieu et voir ce qu'il peut... ce qu'il peut faire pour la réduire. À la fois pour des motifs environnementaux et des motifs économiques pour que la facture soit... soit le moins...

Donc, vous reconnaissez que c'est important que le client reçoive un... un feedback. Et l'objet de votre rapport était d'évaluer le projet. Et vous avez mentionné cette question, cette question d'acceptation sociale, la nécessité de pouvoir

communiquer au client ses avantages.

Et je m'étonne que vous... que vous...

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça serait intéressant si vous posiez une question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Oui, je...

LE PRÉSIDENT :

Là, vous faites un long exposé. Vous pouvez peut-être demander au témoin « Êtes-vous d'accord avec mon exposé? ». C'est ça. Mais il faudrait que ça se termine par un point d'interrogation votre affaire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

Q. [7] Ne pensez-vous pas, Monsieur Lafeytaud, que c'était au contraire une question fondamentale de votre rapport que de savoir afin de pouvoir identifier quels seraient les avantages que le client pourrait recevoir de ce projet, et s'ils en faisaient bel et bien partie?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'était une question fondamentale de mon rapport de deux mille neuf (2009) quand on a produit un balisage sur les fonctionnalités associées à un réseau IMA. Ce n'était pas l'objectif du rapport de décembre deux mille onze (2011) puisqu'il s'agissait d'évaluer le projet dans la portée telle qu'elle était définie.

9 h 41

Alors, les fonctionnalités que vous décrivez, même si j'en reconnais les bénéfiques, ne font pas partie de la portée du projet tel qu'il a été défini à date. Puis, je voudrais juste vous faire remarquer que même si, effectivement, il est une bonne pratique d'informer les clients de ce qu'on pourra faire de l'information qui sera collectée à partir du compteur, il y a toute une différence entre l'intention, le potentiel et la réalisation. Et cette différence est un investissement, un investissement notamment d'un point de vue informatique qui ne fait toujours pas partie de la portée de ce projet, en tout cas, dans cette phase-là.

Q. [8] Et cette absence, ne vous a-t-elle pas empêché de donner une bonne note au projet comme vous

l'avez fait dans votre rapport?

R. Pardonnez-moi?

Q. [9] Cette absence, cette absence de cet élément-là du projet, ça ne vous a pas empêché de lui donner une bonne note dans votre rapport?

R. Une des bonnes pratiques, c'est de s'assurer que les technologies qui sont mises en place - et je reviens sur ce que j'ai dit là - permettent par la suite de faire évoluer vers d'autres fonctionnalités, on va dire soit plus avancées ou de nature totalement différente. La technologie qui est déployée aujourd'hui permet d'aller chercher ces fonctionnalités. Le compteur permet de collecter l'information à laquelle vous faites référence. Pour autant, derrière, il y a d'autres investissements qui doivent être faits pour amener l'information du compteur vers une page Web.

Aujourd'hui, ce qu'on a voulu évaluer, c'est une des bonnes pratiques qui est de s'assurer que la technologie qui est mise en place soit évolutive et permette demain de porter de nouvelles fonctions sans pour autant avoir à remplacer les compteurs. Or, cette hypothèse a été validée.

Q. [10] D'accord. J'aimerais attirer votre attention sur un autre aspect de votre rapport donc qui est

toujours la pièce B-0088, HQD-1, Document 3.1, à la page qui n'est pas numérotée et que c'est la quatrième page informatique, c'est la note légale. Il y a une phrase sur laquelle je... qui m'intrigue, sur laquelle j'aurai des interrogations. Donc, c'est dans le dernier paragraphe à partir, je pense, de la troisième ou quatrième ligne de ce paragraphe, on voit les mots :

[...] Accenture a en place plusieurs alliances avec des tiers fournisseurs de produits et services. Dans le cadre de plusieurs de celles-ci, Accenture est habilitée à revendre divers produits et services et/ou à recevoir divers bénéfices ou compensations de ces fournisseurs, que ce soit sous la forme de frais ou autrement, le tout en rapport aux efforts d'Accenture en matière de support technique, de revente ou marketing, et/ou autres activités [...]

Le bout de phrase qui m'intrigue, c'est cette notion que vous pourriez « recevoir divers bénéfices ou compensations de ces fournisseurs ».

Est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus? De quoi il est question?

R. Il s'agit essentiellement d'accès à de l'information, d'accès à de la formation, de façon à ce que lorsque l'on accompagne nos clients dans des choix technologiques, on soit en mesure de leur fournir l'ensemble des informations requises quant à la compréhension des avantages et désavantages des différentes technologies qui sont mises à leur disposition sur le marché.

Q. [11] O.K. Est-ce qu'il est déjà arrivé à Accenture de recevoir des bénéfices ou compensations de fournisseurs en échange du traitement favorable et de l'influence favorable à ces fournisseurs qui seraient contenus dans vos rapports ou dans vos activités?

R. Alors, il nous est arrivé de recevoir des compensations, mais pas dans les conditions que vous venez de décrire.

Q. [12] O.K. Bien, si je vous pose cette question, c'est qu'il y a une information qui est de notoriété publique. N'est-il pas vrai qu'en deux mille sept (2007) le Gouvernement fédéral des États-Unis a poursuivi Accenture justement pour avoir reçu des avantages des fournisseurs en

échange du traitement favorable de ces fournisseurs dans ses rapports, poursuite qui s'est soldée par un règlement hors cour de soixante-trois millions de dollars (63 M\$)?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous vous imaginez que j'ai une objection à cette ligne de questions-là qui n'est absolument pas recevable et je ne pense pas que j'aie besoin d'insister beaucoup sur un point comme celui-là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez sur le rapport, sur la façon dont ça a été... la façon dont Accenture travaille avec Hydro-Québec et si vous voulez plaider qu'il y a là matière à perte d'objectivité ou conflit d'intérêt, bien, je vais vous entendre sur ça là, mais franchement ce n'est pas ce que vous dites vous.

9 h 46

Me DOMINIQUE NEUMAN :

De toute façon c'est une information publique qui est citée dans le rapport de monsieur, dans un de nos rapports que nous avons, que nous avons déposé, c'est une poursuite américaine sur ce sujet et en rapport avec ce type d'alliance entre Accenture et

des fournisseurs.

LE PRÉSIDENT :

Bien vous allez avoir un panel de vos témoins là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon bien vous déposerez votre preuve à cet effet-là
puis on regardera tout ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [13] Oui. Monsieur Lafeytaud, un peu plus, hier en
réponse à Option consommateurs, vous avez mentionné
qu'Accenture avait effectivement une alliance avec
au moins une entreprise, mais une entreprise que
vous n'avez, que vous n'avez pas nommée et Option
consommateurs ne vous a pas demandé de nommer cette
entreprise. Je vais vous demander de la nommer.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'ai fait une objection hier au niveau de la
confidentialité.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Il y avait une objection et suite à l'objection,
Option consommateurs a retiré sa question de sorte
que vous n'avez pas tranché, Monsieur le régisseur,
l'objection de ma consœur.

LE PRÉSIDENT :

Répétez, répétez votre question là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Hier à Option consommateurs, Accenture avait répondu qu'elle avait effectivement une alliance avec au moins une entreprise qui est, qui est liée au projet, ça a été mentionné, ça a été répondu à Accenture, à Option consommateurs, je pourrais vous trouver la page dans la transcription si vous le souhaitez.

Et Option consommateurs avait demandé l'identité de cette, de cette entreprise et on parle d'une entreprise qui est liée au projet. C'est ça qui a été la réponse d'Accenture.

LE PRÉSIDENT :

On avait une liste de ces entreprises-là, c'est à quelle page?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Attendez.

LE PRÉSIDENT :

Bien je réfléchis en même temps que vous posez votre question là, il va y avoir de toute façon, il semble y avoir une réticence là d'Accenture de, d'identifier le nom de certains de ses clients.

Bon.

Mais il va y avoir une session à huis clos. Vous avez signé vous une, on va parler à huis clos de la partie confidentielle de ce rapport et on va parler aussi à huis clos des contrats. N'est-ce pas?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, incidemment nous n'avons pas signé l'entente de confidentialité, mais ce que je vous sou mets c'est qu'il est, il est d'intérêt public de savoir, cette question dépasse la simple question de la confidentialité, par exemple, qui a pu se poser pour l'information obtenue du balisage ou de l'information sur ce que, les bonnes pratiques d'autres clients.

On parle du fait qu'Accenture a révélé qu'elle a une entente avec une des entreprises qui, qui fait partie de ce projet. Est-ce que c'est Landis+Gyr, est-ce que c'est, est-ce que c'est Rogers, on ne le sait pas. Et il est d'intérêt public de savoir quelle est cette entreprise avec laquelle Accenture a, a une alliance.

D'autant plus qu'elle révèle dans la clause que j'ai lu tout à l'heure la possibilité que de telles alliances existent et la clause se termine par le fait qu'Hydro-Québec n'a pas d'objection à

ça.

Mais ça peut être d'intérêt...

définitivement d'intérêt public de savoir si Accenture, quelle est l'entreprise. Est-ce que c'est une entreprise majeure de ce projet? Est-ce que c'est une entreprise mineure? On n'a, c'est d'intérêt public.

LE PRÉSIDENT :

Maître Hogue, est-ce qu'il y a vraiment un problème? Est-ce que, puis peut-être que je ne saisis pas le problème.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

De dire bien nous avons une alliance avec, je ne sais pas moi, un fabricant.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce à quoi il faisait référence hier, ce n'est pas une alliance, mais le fait qu'une des entreprises est cliente. Et je vous réfère c'est dans l'interrogatoire de maître David, et il a indiqué monsieur Lafeytaud que c'était à titre de fournisseur, de consultant ou autre, mais c'est vraiment non pas une alliance, mais une relation de client-fournisseur.

Et dans ce contexte-là, oui, Accenture a un problème à identifier le nom de ses clients. Comme la plupart je vous dirais des firmes de consultants ont le même problème de ne pas dévoiler. Ce sont des informations qui sont confidentielles et surtout je vous dirais, je ne vois aucunement qu'est-ce que ça peut amener à la question qui est devant vous, Monsieur le régisseur.

On nous dit c'est d'intérêt public là, je ne sais pas ce que maître Neuman tente de faire, mais de la même façon que je l'ai indiqué hier ce qui est important de savoir peut-être pour lui c'est qu'il y a effectivement une des sociétés qui est cliente.

L'identité de cette société-là quant à moi ne change strictement rien.

9 h 51

LE PRÉSIDENT :

Bien on aura tous compris là que maître Neuman puis certains autres là veulent, veulent attaquer l'objectivité du rapport du fait qu'Accenture soit dans un premier temps la firme qui accompagne Hydro-Québec dans la réalisation de son projet et que la même firme, même si on a fait intervenir des gens d'Accenture de d'autres... d'autres secteurs,

la même firme porte un jugement de valeur sur la façon dont Hydro-Québec prépare son projet. C'est assez évident que c'est ça qu'on veut plaider, là, on essaie de récolter le plus de faits possibles pour plaider ça.

Donc si ça cause... à première vue, je trouve que c'est pertinent à la question de l'objectivité ou du... pas nécessairement du conflit d'intérêt, en tout cas, c'est dans... on est dans ces eaux-là depuis un fort bon moment, là, et puis si ça cause un problème de révéler le nom du client d'Accenture ici ce matin, là, bien, qu'on le fasse quand on sera à huis-clos et puis je vais... j'entendrai les procureurs sur ceux qui pensent que le rapport doit être mis de côté par manque d'objectivité, et caetera, bien, je les entendrai, c'est ça.

Il me semble qu'on est là-dedans, là, je trouve qu'on est beaucoup là-dedans à comparer à la substance de ce que je dois décider, là, mais c'est tout à fait de... c'est tout à fait... enfin... oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Avec respect, Monsieur le Régisseur, je vous soumetts respectueusement que l'identité de cette

firme ne me semble pas, a priori, une question...
une question confidentielle, c'est-à-dire s'il
s'avère que la firme en question avec laquelle
Accenture a des liens...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, là...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... supposons que c'est Landis+Gyr...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... il me semble que c'est quelque chose de
fondamental.

LE PRÉSIDENT :

On va régler ça simplement, là, puisque vous êtes
intéressé à cette question, là, puis que vous
voulez plaider sur cette question-là, là, bien,
allez donc signer une entente de confidentialité,
vous viendrez au huis-clos et puis on vous le
révélera et puis vous pourrez tirer les conclusions
qui s'imposent de ce que vous allez savoir.

Je pense que ça c'est, au point de vue
équité procédurale, là, vous allez avoir ce qu'il
faut pour soumettre vos arguments. Ça va? En tout
cas, ça va, c'est ça que je viens de décider, là,

c'est comme ça... c'est comme ça que ça va se terminer, là, O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [14] Je vais cependant poser une question à partir de ce qui apparaît dans le dossier. Il est mentionné que madame Sharon Allen, qui est une des personnes identifiées comme auteur du rapport, aurait des liens avec la compagnie Elster. Est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

C'est à la page 4 du rapport...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... d'Accenture, là, c'est...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous faites référence à ses emplois antérieurs?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça que je voudrais voir si madame... si madame Sharon Allen a encore des liens ou avait encore des liens au moment de la rédaction du rapport avec la compagnie Elster.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. À ce moment-là, ça faisait longtemps qu'elle était employée d'Accenture uniquement.

Q. [15] Par ailleurs, est-ce qu'il existe une alliance formelle... est-ce qu'il existe un lien de la part d'Accenture avec la maison mère de Landis+Gyr qui est Toshiba?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais avoir la même objection, là, ces débats-là, si c'est ce qu'il veut faire, aller au niveau de l'identité des clients, et ce n'est pas à maître Neuman, avec respect, à décider si c'est confidentiel ou non, il y a des ententes contractuelles qui peuvent être en place qui obligent Accenture à protéger l'information. Alors à ce moment-là, je l'invite, comme vous l'avez fait, à être présent à la séance de huis-clos puis on aura le débat à ce moment-là ou la discussion à ce moment-là.

R. Je peux peut-être préciser quelque chose, là, à toutes fins utiles. Compte tenu de la taille d'Accenture, il est à peu près certain qu'on a des relations avec la plupart des entreprises à travers le monde, que ce soit sous forme d'alliance, de partenariat, de relations client-fournisseur dans un sens ou dans l'autre.

Mais si vous regardez bien le rapport, si vous regardez bien la prestation que l'on a

soumise, on n'a jamais été impliqué dans la sélection des technologies en question. Et dans le rapport on ne porte jamais aucun jugement sur les technologies choisies, en tout cas sur les fournisseurs, technologies, en règle générale, par rapport au fait qu'elles servent ou qu'elles ne servent pas les objectifs d'Hydro-Québec, mais en aucun moment, nous n'avons émis une évaluation sur le fournisseur en question, c'est la portée du rapport.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord, mais en tout cas, comme monsieur Lafeytaud a un peu plaidé, nous soumettrons qu'Accenture peut avoir un intérêt à ce que le projet aille de l'avant si cela peut être bénéfique...

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... à ses autres alliances.

LE PRÉSIDENT :

Je vous entendrai en argumentation à ce sujet.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

N'est-ce pas?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors là, si on peut...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je répondais simplement à monsieur Lafeytaud.

LE PRÉSIDENT :

... si on peut poursuivre on a un panel de quatre témoins, là, qui sont là pour répondre à toutes vos questions, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Alors si on peut continuer.

9 h 56

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [16] Donc je passe... Mes prochaines questions sont pour monsieur Robichaud. Bonjour, Monsieur Robichaud.

Au niveau pratique pratique, là, pour qu'on se comprenne dans certaines questions que je vais vous poser, là, je vais simplement identifier avec vous comment est fait le compteur. Est-ce que c'est

exact d'abord qu'il y a une plaque en arrière du compteur, une plaque... une plaque métallique, lorsque les compteurs sont posés, sont installés?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Je préférerais écouter votre description puis après ça je pourrais corriger. Parce que là...

Q. [17] C'est... C'est la description.

R. Si vous y allez par détails, là, une plaque métallique?

Q. [18] Bien, est-ce que c'est exact qu'il y a une plaque métallique en arrière du compteur?

R. Vous me parlez de l'embase métallique?

Q. [19] Pardon?

R. Est-ce que vous parlez de l'embase dans laquelle le compteur est branché?

Q. [20] Si c'est le terme que vous employez, là, c'est à vous à utiliser le terme approprié.

R. Nos compteurs ne sont pas... La majorité des compteurs résidentiels sont branchés dans une embase métallique, effectivement.

Q. [21] Donc, il y a... il y a une... à l'arrière du compteur une plaque de métal, c'est cette embase que vous appelez?

R. Il s'agit de mâchoires, de mâchoires dans lesquelles le compteur est inséré. Et,

habituellement, généralement, au niveau résidentiel ces mâchoires-là sont dans un boîtier métallique.

Q. [22] D'accord. Est-ce que vous avez l'épaisseur... l'épaisseur du boîtier, c'est-à-dire jusqu'à l'avant du compteur, la partie en verre qui est à l'avant, en partant de l'arrière jusqu'à l'avant ça fait quelle... quelle... quelle profondeur environ?

R. Là, si vous aviez un schéma ça serait plus facile. Là, de l'avant à l'arrière, non.

Q. [23] Est-ce que vous avez l'épaisseur, est-ce que vous pouvez nous informer de l'épaisseur... l'épaisseur du boîtier?

R. Du boîtier du compteur?

Q. [24] Oui.

R. Je n'ai pas... Je peux prendre un engagement pour vous le fournir, je n'ai pas les chiffres en centimètres dans la tête par coeur.

Q. [25] D'accord. Si vous l'aviez ça serait apprécié. C'est engagement...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, je pense que commencer à aller prendre des mesures, là. Il y a de la preuve qui pourra être faite par les... par les intervenants.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je comprends qu'une des préoccupations de

maître Neuman et de ses témoins, là, c'est la question des radiofréquences et puis tout ça. Puis je pense qu'il a l'air à y avoir une relation entre l'épaisseur du boîtier du compteur et les radiofréquences, c'est ça. Je commence à me demander si vous ne devriez pas m'en apporter un compteur, là, le mettre sur mon bureau.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, comme ça on pourrait...

LE PRÉSIDENT :

Ça m'instruirait peut-être, là. En tout cas.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Nous, nous n'en avons pas tellement personnellement, peut-être qu'Hydro-Québec en a quelques-uns.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense que c'est une information qui peut être donnée.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là où j'en ai c'est qu'on ne finira pas avec les engagements pour mesurer ci, mesurer ça, faire ci, faire ça. Je veux dire s'il y a une preuve qui veut être offerte, bon, qu'elle soit offerte cette preuve-là.

Moi, c'est simplement ce qui m'inquiète,

là, c'est les... ce que ça implique en termes de travail et en termes de délai puis on n'arrivera pas au bout de tout ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est quelque chose que vous pouvez mettre... Est-ce que vous avez déjà mis ça en preuve?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce que nous avons en preuve c'est que notre expert a examiné un certain nombre de compteurs. Je ne sais pas, une dizaine, une vingtaine. Ce qu'on aimerait c'est avoir... Et il y a une norme sur... sur la distance entre l'antenne d'émission et les personnes qui doivent... qui doivent se trouver au moins à vingt (20) centimètres. C'est une norme du fabricant que nous avons mise en preuve.

Ce que nous aimerions savoir d'Hydro-Québec c'est quelle est l'épaisseur du boîtier.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On fera le débat éventuellement, là. Maître Neuman aime bien témoigner puis plaider pour je ne sais pas qui. On aura la chance de faire ça. Je peux vous dire qu'on s'inscrit en faux à l'égard de certains de ses propos et je pense qu'il devrait se limiter à ce qu'il doit faire normalement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ma consœur est en train de plaider et je répondais, je répondais à monsieur le régisseur. Je répondais à monsieur le régisseur.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Et j'en ai contre le processus, Monsieur le Régisseur, de dire qu'on utilise toujours cette occasion-là pour essayer de vous donner de l'information qui, quant à nous, est inexacte. Il le fera en plaidoirie si c'est ses prétentions. On est en contre-interrogatoire maintenant.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ma consœur s'objecte à la réponse que j'ai donnée à la question que vous m'avez posée.

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Mais là vous avez posé une question simple à monsieur Robichaud, quelle est l'épaisseur de la plaque du boîtier du compteur.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, l'épaisseur entre l'arrière et... entre l'arrière et l'avant.

LE PRÉSIDENT :

En avez-vous plusieurs autres questions comme ça, là, un peu techniques? On pourrait peut-être toutes les ramasser puis régler ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, les autres... les autres questions me semblent... Non, je ne pense pas.

LE PRÉSIDENT :

Non. Bon, allons-y, Monsieur Robichaud, vérifiez donc ça, là. Puis je ne sais pas c'est l'engagement numéro lequel. Et puis si ça peut, si ça peut être pertinent à votre position, bien, on verra.

10 h 02

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [26] Oui. Quelle est l'épaisseur du boîtier, du boîtier du compteur, en fait, l'épaisseur du compteur? Oui.

E-34 (HQD) : Fournir l'épaisseur de la boîte du compteur (demandé par SÉ/AQLPA)

Bien, écoutez, ma question suivante, je ne sais pas si c'est considéré technique, mais, en tout cas, est-ce que vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Robichaud, que l'antenne, c'est-à-dire la carte de transmission qui comprend l'antenne, se trouve vers l'avant du compteur?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Vous parlez de quel modèle de compteur?

Q. [27] S'il y a des variations, dites-les-moi, c'est-à-dire...

R. Sur le compteur Focus, l'antenne est en avant, sur le compteur S4E, l'antenne est sur le côté droit.

Q. [28] Côté droit et en avant aussi?

R. Non, sur le côté, côté droit.

Q. [29] D'accord. D'accord. Est-ce que vous êtes d'accord...

R. Évidemment, je faisais référence qu'on fait face au compteur, à la droite.

Q. [30] Oui, oui, oui. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Robichaud, que les émissions de radiofréquences se font en avant et sur le côté, c'est-à-dire vu qu'il y a une plaque métallique en arrière, que le champ... le champ des émissions de radiofréquences, se fait par l'avant et le côté?

R. Non. La distribution de la densité de puissance n'est pas uniforme et... Donc, il y a un certain pattern qu'on peut dire, si on peut dire, et ça, nous l'avons mesuré dans le plan vertical et dans le plan horizontal. Et la fameuse plaque métallique n'a pas d'incidence sur l'intensité du champ à l'avant, elle en a plutôt vers l'arrière.

Q. [31] C'était ma question justement.

R. Vers l'arrière, il y a une atténuation d'environ

quatorze point cinq DB (14.5 DB) par rapport à ce qui est émis par l'avant lorsque le compteur est dans une embase de métal. Lorsque le compteur est dans une embase de plastique, parce qu'on l'a mesurée en environnement contrôlé pour mesurer l'effet de cette embase métallique, et simplement lorsque c'est une embase de plastique, donc l'effet du métal n'est pas là, et donc l'atténuation, pour le compteur Focus, est de deux point sept DB (2.7 DB). Et en aucun cas, on dépasse les normes.

Q. [32] Donc, effectivement, pour résumer, quand on est à l'arrière du compte, il y a une certaine atténuation en raison du boîtier dans lequel se trouve le compteur.

R. Pas seulement à cause du boîtier, simplement l'assemblage du compteur, de la carte de transmission dans le compteur fait qu'il y a une atténuation d'environ deux DB (2 DB), d'environ trois DB (3 DB), pardon, donc dépendamment du type de compteur dont on parle.

Q. [33] Donc...

R. D'ailleurs, à ce sujet, on a un rapport qui détaille les mesures que l'on a faites au niveau de la distribution de la densité de puissance autour du compteur et de l'atténuation faite vers

l'arrière au niveau de la densité de puissance.

Q. [34] Excusez-moi, je n'ai pas vu le rapport. C'est quel numéro de pièce?

R. Il n'est pas déposé, mais... on peut le déposer, oui.

Q. [35] Oui. Est-ce que vous pourriez prendre un engagement de le déposer?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On va le déposer. Alors, pour les fins de la sténographie, c'est un rapport d'Hydro-Québec. Est-ce qu'il y a une date? C'est le rapport des mesures.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. C'est le quinze (15) mars.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [36] Quinze (15) mars deux mille douze (2012)?

R. Oui.

Q. [37] Alors, à titre d'engagement, on va communiquer copie de ce rapport-là. Et pour le bénéfice de tout le monde, on le déposera sur le site comme engagement.

E-35 (HQD) : Produire le rapport en date du 15 mars 2012 détaillant les mesures faites au niveau de la distribution de la

densité de puissance autour du
compteur ainsi que la mesure de
l'atténuation faite vers l'arrière
(demandé par SÉ/AQLPA)

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [38] Je vous remercie. Seriez-vous donc d'accord avec moi que les gens qui ont un compteur dans leur cuisine ou dans leur chambre à coucher sont exposés une plus grande densité de puissance que lorsque leur compteur est à l'extérieur du bâtiment?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Non.

Q. [39] Pourquoi pas étant donné que, dans ce cas-là, les gens sont en avant, en face du compteur, plutôt que de recevoir les...

R. En face du compteur, à un mètre du compteur, en face du compteur, c'est cinquante (50) microwatts par mètre carré, la densité de puissance. Et on est cent vingt mille (120 000) fois en bas de la norme.

Q. [40] Ma question n'était pas si c'était en bas de la norme, c'est que les gens sont davantage exposés lorsqu'ils sont en face du compteur qui est dans leur cuisine que lorsqu'ils se trouvent à une même distance, mais à l'arrière du compteur, d'un

compteur qui serait installé sur leur mur
extérieur.

10 h 07

R. En fait si le compteur est situé dans une embase
métallique, est situé à l'extérieur de la
résidence, comme il y a une atténuation qui est
faite vers l'extérieur et si on prend une valeur
qui est conservatrice d'atténuation d'un mur qui a
environ cinq dB, on peut dire qu'à ce moment-là
environ un mètre à l'intérieur du mur de la maison,
ça peut être oui effectivement quatre-vingts (80)
fois plus faible qu'à l'extérieur. Mais à
l'extérieur on est encore cent vingt mille
(120 000) fois à l'intérieur des normes.

Q. [41] O.K. Quand vous dites quatre-vingts (80) fois
c'est qu'on serait quatre-vingts (80), à une même
distance que ce soit un mètre par exemple?

R. Oui, si on prend, déjà là, si on prend avec une
embase métallique.

Q. [42] Oui?

R. Donc une atténuation de quatorze point cinq (14,5)
dB on rajoute un cinq dB du mur, parce qu'un mur
bon il y a des murs de béton, des murs de briques,
mais une valeur conservatrice d'atténuation d'un
mur là, cinq dB.

Donc ce qui fait environ dix-sept point cinq (17,5) dB, donc ça fait à peu près quatre-vingts (80) fois. Donc une personne à l'intérieur à un mètre du mur, donc la densité de puissance est à quatre-vingts (80) fois plus faible qu'à l'extérieur.

Mais encore là si le compteur est à l'intérieur à un mètre du compteur, on est cinquante microwatts (50 W) par mètre carré, c'est cent vingt mille (120 000) fois inférieur à la norme.

- Q. [43] Est-ce que vous êtes au courant qu'un grand nombre des plaintes des gens du secteur Villieray concernant ces compteurs provenaient de gens dont les compteurs étaient installés à l'intérieur de, des bâtiments que ce soit dans une cuisine, une chambre à coucher, plutôt que de l'extérieur?
- R. Le projet pilote à Montréal, je pense que, écoutez, environ quatre-vingt pour cent (80 %) des compteurs sont intérieurs. C'est la raison pour laquelle le territoire a été choisi pour représenter le milieu urbain dans le projet pilote.

Donc j'imagine que si environ quatre-vingt pour cent (80 %) de compteurs intérieurs que bon les plaintes qui proviennent statistiquement, il y

a peut-être, les plaintes qui proviennent plus de compteurs qui sont intérieurs qu'extérieurs, mais j'imagine.

Q. [44] C'est une autre manière de poser la question c'est de vous demander si ce n'est pas vrai qu'un grand, un beaucoup plus grand nombre de plaintes est provenu du secteur Villeray que du secteur Memphrémagog et Boucherville où dans ces deux derniers cas les compteurs étaient surtout extérieurs?

R. Je n'ai pas, je n'ai pas ces données-là.

Q. [45] J'attirerais votre attention, Monsieur, Monsieur Robichaud, sur la page 21 de la présentation qui a été faite le premier jour de l'audience qui est la cote HQD-6, Document 1. Vous avez la page devant vous?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Oui, nous l'avons, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [46] Le graphique. Je remarque que pour un certain nombre de mesures indiquées dans ce graphique, il y a des notes, des notes infrapaginales qui indiquent la date où la mesure est, a été prise.

Et je constate que pour celle du compteur, il n'y a pas de date indiquant quand est-ce que la

mesure a été prise et si, donc est-ce que vous pourriez me préciser ça quand est-ce que la mesure a été prise?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Ce n'est pas des mesures, ça c'est, bien ça ici c'est des calculs théoriques. Donc c'est des calculs théoriques basés sur une mesure expérimentale que l'on a prise.

Donc le cinquante microwatts (50 W) par mètre carré. En fait la démarche qui a été prise c'est celle qui est conforme à la norme technique 329 d'Industrie Canada qui est l'instrument directeur, qui nous invite à faire une étude selon la norme technique NT261, ce qui a été fait.

Cette évaluation-là nous a permis de calculer quarante-six microwatts (46 W) par mètre carré et on a fait les validations expérimentales selon la norme CNR102, pardon, selon la ligne directrice 01 d'Industrie Canada.

Et ça nous a permis de mesurer quarante-huit point six (48,6) ou quarante-huit point huit microwatts (48,8 W) par mètre carré. Ce qui fait que donc le cinquante microwatts (50 W) par mètre carré découle de ça.

Donc le cinquante microwatts (50 W) par

mètre carré que vous voyez sur le dessin on applique simplement la densité de puissance moyenne diminuée avec le carré de la distance, donc à deux mètres on divise par quatre et à trois mètres on divise par neuf.

Q. [47] Donc cette mesure n'est pas une mesure de terrain, n'est pas une mesure effective?

10 h 13

R. Le cinquante microwatts (50 W) par mètre carré a été analysé, donc a été évalué et mesuré en laboratoire en environnement contrôlé. Puisque, dans l'environnement, les émissions de cinquante mégawatts par mètre carré (50 MW/m²), c'est tellement faible que le bruit ambiant fait en sorte que c'est très difficile de discriminer la contribution d'un compteur aux rayonnements radiofréquences. Or, en environnement contrôlé, c'est un des seuls moyens d'y parvenir.

Q. [48] Je vais vous montrer une... Il a été mis en preuve par Hydro-Québec que ces compteurs étaient exempts de licence en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. C'est une réponse que vous avez fournie à la demande de renseignements 3, je pense, de la Régie.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous nous donner la référence précise?

Q. [49] Oui. B-0080, HQD-5, Document 2.

R. À quelle question, Maître Neuman?

Q. [50] Il s'agit... C'est à la page 5, c'est la fin de la réponse 1.1. Je vous lis le texte. Il est indiqué que :

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la radiocommunication, les compteurs de nouvelle génération, les routeurs et les collecteurs sont considérés comme des équipements de radiocommunication de faible puissance (CNR-210 - Dispositifs de radiocommunication de faible puissance) et sont exempts de licence pour leur utilisation.

Vous avez bien ce texte-là devant vous?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Oui.

Q. [51] Je vais vous distribuer un extrait de cette norme CNR-210 qui indique à quelles conditions il faut remplir pour être un équipement de faible puissance, ainsi exempt de licence. D'abord, juste pour être sûr qu'on parle bien de la même norme. C'est la norme CNR-210. C'est écrit dans le coin

supérieur droit de la page 1. Le titre n'est plus le même, mais c'est indiqué à la page suivante qu'elle remplace la norme CNR-210 qui portait le même titre que ce que vous avez indiqué dans votre réponse à la Régie qui est Dispositifs de radiocommunication de faible puissance. Donc, c'est bel et bien la même norme, mais une version plus à jour. On voit... Ce serait C-SÉ/AQLPA-0034.

C-SÉ/AQLPA-0034 : Extrait de CNR-210 - Appareils radio exempts de licence (pour toutes les bandes de fréquences): matériel de catégorie 1

On voit dans la table des matières... je n'ai pas reproduit la norme au complet, c'est cinquante-quatre (54) pages, mais on voit dans la table des matières le type d'appareils qui sont visés par cette norme. On voit les téléphones sans cordon, les appareils de télémétrie médicale, les microphones sans fil, les aides auditives. Et une des conditions à respecter lorsqu'on est dans la bande de neuf cent deux à neuf cent vingt-huit mégahertz (902-928 MHz), qui est celle qui nous concerne ici, est à la dernière page que j'ai

reproduite, c'est la page de l'article A2.9 où il est indiqué que :

L'intensité de champ mesurée à 3 mètres ne doit pas dépasser les valeurs suivantes...

Donc, quand on est à neuf cent deux à neuf cent vingt-huit mégahertz (902-928 MHz), c'est cinquante (50) millivolts par mètre en fondamental. J'ai entouré en rouge le chiffre de la case en question du tableau. Donc, vous êtes d'accord avec moi que c'est bel et bien cet... c'est bel et bien cette exigence qui s'applique pour qu'un appareil puisse ainsi être exempt de licence.

R. Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais faire une remarque. Par ailleurs, on a juste un extrait. Alors, évidemment, c'est sous réserve de voir la totalité éventuellement en argumentation des dispositions. Mais je vais laisser monsieur Robichaud répondre.

10 h 17

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [52] Je n'aurais pas d'objection à ce que le texte intégral soit produit par ma consœur plus tard, c'est cinquante-quatre (54) pages. Si elle trouve

autre chose dans les cinquante-quatre (54) pages qui sont intéressantes. Quand on traduit cette intensité de champ qui est exprimée en millivolt par mètre, quand on la traduit en microwatt par mètre carré de densité de puissance, est-ce que vous êtes d'accord que cela donne le chiffre de six virgule soixante-trois (6,63) microwatts par mètre carré?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Vous pensez que je vais calculer ça dans ma tête comme ça?

Q. [53] Je pensais que, étant donné que c'est quelque chose d'important que vous auriez déjà le chiffre avec vous.

R. Bien sûr.

Q. [54] Donc, bien sûr, oui, oui, c'est le bon chiffre?

R. Six... oui, six virgule soixante-trois (6,63) microwatts par mètre carré.

Q. [55] Donc on est d'accord que si on... si on compare ça aux chiffres qui sont indiqués dans le tableau de la page 21 de la... des acétates de présentation qu'on a regardées il y a quelques instants, on s'aperçoit qu'on est quand même assez proche, que la mesure que vous indiquez à trois

mètres, c'est cinq virgule six (5,6) microwatts par mètre carré, alors que la norme maximale pour être exempt de licence, c'est six virgule soixante-trois (6,63) microwatts par mètre carré.

Ma première question à ce sujet c'est de vous demander s'il n'est pas... s'il n'est pas exact que les compteurs qui sont installés, leur capacité technique est telle qu'ils peuvent déjà émettre à plus que six virgule soixante-trois (6,63) microwatts par mètre carré. Je ne dis pas que ça va le faire à chaque fois mais ils sont... ils ont déjà cette capacité-là.

R. Je ne comprends pas votre question. À trois mètres... à trois mètres, c'est cinq point six (5,6) microwatts par mètre carré à trois mètres. Quelle est votre question?

Q. [56] La capacité technique des appareils, n'est-elle pas telle qu'ils peuvent émettre au-delà de six virgule soixante-trois (6,63) microwatts par mètre carré?

R. Les statistiques qu'on a recueillies de notre projet pilote au niveau des compteurs, nous a démontré qu'à trois mètres on ne dépassait pas ça et ça a même été validé par une firme externe.

Q. [57] Quelle est cette firme externe?

R. La firme YRH, dont je peux vous montrer les conclusions du rapport.

Q. [58] Bien écoutez, là, vous nous sortez quelque chose. Nous avons... nous vous avons demandé ces données en demande de renseignements et vous ne les avez pas fournis. Nous avons demandé de fournir les mesures... les mesures de densité de puissance et d'émission.

R. On vous les a fournies.

Q. [59] Ce que vous me dites... vous dites qu'il y a des études qui... sur le terrain et on n'a jamais eu ça au dossier.

R. Ça c'est une validation des données qu'on a reçue récemment.

Q. [60] Elles n'ont pas été déposées.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non. Là, au moment où la preuve d'Hydro-Québec a été déposée il n'y avait pas ce rapport-là, c'est des... un rapport qui vient confirmer les mesures qui ont été prises par Hydro-Québec. Je ne vois pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec doit, à chaque fois qu'elle a une nouvelle information dans ce dossier-là, le déposer au dossier, non.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Mais on peut s'engager à le faire si vous le

voulez, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [61] Quand est-ce que les mesures ont été prises?

R. C'est une firme qui a validé les mesures qui ont été prises.

Q. [62] Oui, non, quand est-ce que les mesures ont été prises?

R. Les mesures ont été prise dans les... dans les derniers... les dernières semaines.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous parlez des mesures qui apparaissent à la pièce HQD-6, document 1, là?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, puisque monsieur Robichaud a indiqué que ces mesures sont des mesures théoriques.

R. Non, la mesure du cinquante (50) microwatts a été mesurée. À partir de cette donnée expérimentale, les autres données ont été calculées selon la règle du carré de la distance. Le cinquante (50) microwatts a été mesuré.

Q. [63] En laboratoire, pas sur le terrain?

R. C'est pratiquement impossible de discriminer la contribution d'un compteur sur le terrain.

10 h 23

Q. [64] Oui, non, je ne veux pas savoir pourquoi, je

veux juste savoir... je veux juste comprendre, je ne veux pas savoir le pourquoi de, je veux juste savoir ce qui en est, là. Est-ce que les mesures de... que vous avez prises il y a quelques semaines dont vous me parlez c'est des mesures sur le terrain? Je ne veux pas savoir pourquoi oui, pourquoi non. Je veux juste savoir est-ce que c'est oui ou est-ce que c'est non.

R. Il y a... Les mesures ont été prises en environnement contrôlé, c'est-à-dire en chambre blindée anéchoïque donc pour être certain... « Anéchoïque » ça veut dire sans écho, sans réflexion pour ne mesurer que la contribution du compteur. Parce que certaines personnes se promènent sur le terrain et prennent des mesures à large bande de vingt-sept (27) mégahertz à trois gigahertz. Alors ils mesurent tout ce qui est émis dans cette bande-là sans discrimination.

Nous, les mesures qu'on a prises c'est en environnement contrôlé de neuf cent deux (902) à neuf cent vingt-huit (928) mégahertz qui est la bande de fréquences dans laquelle nos compteurs émettent.

Q. [65] O.K. Alors donc, ma réponse, je veux être sûre si j'ai bien compris votre réponse. Je veux juste

savoir si je l'ai bien comprise. C'est que ces mesures ne sont pas des mesures sur le terrain. Est-ce que j'ai bien compris votre réponse?

R. C'est exact.

Q. [66] D'accord. Je vous demanderais, s'il vous plaît, Monsieur Robichaud, de consulter la pièce B...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Juste pour savoir est-ce qu'il y a un engagement ou non. Pour le rapport YRH, le voulez-vous?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non. Non, ce n'est pas nécessaire parce que c'étaient des données sur le terrain que nous recherchions et nous en avons déjà dans notre... dans le rapport de monsieur Belainsky.

Q. [67] Je vous demanderais de consulter la pièce B-0045, HQD-4, Document 8 qui est une série de réponses à des demandes de renseignements du ROÉÉ, en regardant à la page 10 de ce document.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, juste pour mon information, votre quarante (40) minutes depuis hier il est amplement dépensé.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais je veux juste savoir si vous en avez pour quinze (15) minutes ou une heure.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, ce serait assez long puisqu'après monsieur Robichaud j'aurais des questions au docteur Plante également.

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez marqué quarante (40) minutes.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je sais.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais une partie de ces questions... En tout cas...

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Il y a un certain nombre de choses qui proviennent des réponses précédentes. En tout cas...

Q. [68] Donc, à la pièce B-0045, HQD-4, Document 8, page 10.

R. Oui.

Q. [69] Oui. À la réponse 5.2 au ROÉÉ, vous indiquez que la densité de puissance est de... en tout cas

c'est exprimé en watts par mètre carré. Mais si on... si on convertit ça en microwatts c'est deux cent cinquante-quatre virgule cinq (254,5) microwatts par mètre carré la densité de puissance obtenue.

Ma question c'est est-ce que ça ne contredit pas vos affirmations, notamment au graphique que l'on vient de voir?

R. Je vais prendre un engagement.

Q. [70] D'accord. Donc est-ce que... est-ce que la réponse que vous avez fournie à la pièce B-0045, HQD-4, Document 8, page 10, réponse 5.2 au ROÉÉ, puis entre parenthèse on peut mettre le chiffre de deux cent cinquante-quatre virgule cinq (254,5) microwatts par mètre carré, contredit les chiffres indiqués à la page, au graphique de la page 21 de...

R. Non, ce que je dis c'est que je vais prendre un engagement pour vérifier le contexte de cette mesure. Toutes les mesures et les valeurs sont dans un contexte. Et je vous dis, je vais prendre un engagement pour vérifier le contexte.

Q. [71] Oui. Mais en tout cas ma question c'est : est-ce que ça ne le contredit pas. Puis vous me direz si le contexte fait que ça contredit ou si le

contexte fait que ça ne contredit pas. Donc, le graphique de la page 21 de la pièce HQD-6, Document 1.

E-36 (HQD) : Confirmer si la réponse fournie à la pièce B-0045, HQD-4, Document 9, page 10, réponse 5.2 au ROEE (deux cent cinquante-quatre virgule cinq (254,5) microwatts par mètre carré) contredit les chiffres indiqués au graphique de la page 21 de la pièce HQD-6, Document 1 (demandé par S.É./AQLPA)

R. Non, ce que je veux dire c'est que pour donner mon opinion je vais analyser le contexte qui a été ici puis je vous donnerai ma réponse dans l'engagement.
10 h 28

Q. [72] Oui. On sait, vous l'avez dit à quelques reprises que ces mesures sont considérablement en dessous de celles de Santé Canada selon... bien selon, si on prend les chiffres de la page 21. Mais malgré cela, pour des raisons de prudence, pour des raisons de précaution, est-ce qu'il n'y aurait pas selon vous lieu de considérer la possibilité de déplacer ou de mieux envelopper d'une plaque

métallique les compteurs qui sont à l'intérieur des bâtiments afin de réduire l'exposition aux personnes qui se trouvent en face de ces compteurs? Puisque vous avez mentionné la question de la plaque métallique. Je pose d'abord la question à monsieur Robichaud, parce que j'aurai une série de questions à monsieur Plante aussi.

R. Finalement, si on résume votre question, parce qu'elle est assez longue votre question, en résumé c'est?

Q. [73] Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de déplacer ou de mieux protéger par une plaque métallique ou autrement les compteurs qui se trouvent à l'intérieur des bâtiments?

R. À un mètre, que le compteur soit à l'intérieur ou à l'extérieur, la densité de puissance moyenne à un mètre du compteur est cent vingt mille fois sous la norme.

Q. [74] Et donc ma question, est-ce que c'est oui ou est-ce que c'est non, la réponse à ma question?

R. C'est non..

Q. [75] Est-ce que, selon vous, il y a des bâtiments particuliers pour lesquels il y aurait lieu de ne pas avoir de compteur émettant une radiofréquence à proximité? Je parle d'hôpitaux, de garderies ou

d'autres édifices de même nature.

R. Nous sommes en deça de la norme. Non.

Q. [76] Est-ce que vous avez examiné la possibilité de mettre le compteur en mode dormant lorsqu'il... de sorte qu'il n'émette que lorsqu'il reçoit une sollicitation pour qu'il transmette des données, comme cela se fait en Suède et comme, je pense, qu'un de vos soumissionnaires l'avait même proposé?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Quant au soumissionnaire puis la Suède, on ne confirme rien, on ne veut pas prendre l'engagement de confirmer quoi que ce soit, mais on va répondre à la question par ailleurs.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. En ce qui concerne la cause de l'audience présentement, c'est le projet tel qu'on le présente. Ce qui veut dire l'architecture qui est présentée présentement avec toutes ses implications, ses tenants et aboutissants, c'est ce qui est présenté.

Q. [77] Donc, ma question, c'était : Est-ce que vous avez considéré cette possibilité de mettre le compteur dormant? J'ai dit « comme en Suède », mais vous...

R. Non.

Q. [78] D'accord. Je vais vous montrer un extrait de la plus récente édition d'HydroContact, un dépliant qui est distribué par Hydro-Québec. Et ce sera la cote C-SÉ/AQLPA-0035.

C-SÉ/AQLPA-0035 : Extrait de l'édition 88 mars-
avril 2012 d'HydroContact - Les
compteurs de nouvelle
génération : sans danger pour la
santé

On voit à la page 1 un graphique similaire à celui qui est dans la pièce qu'on a regardée tout à l'heure. Mais j'attire votre attention sur la deuxième page, sur la photo qui se trouve à la deuxième page. Est-ce que, Monsieur Robichaud, vous trouvez que c'est quelque chose d'approprié de diffuser une publicité où l'on voit... En fait, non, je vais poser la question autrement. Est-ce que vous trouvez que c'est approprié pour une personne de se trouver à ce point proche du compteur? On voit que le technicien d'Hydro-Québec a presque l'oreille collée sur le compteur. Est-ce que vous pensez que c'est approprié comme position d'une personne par rapport au compteur?

10 h 33

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bon. Là j'ai une objection là. Si on se met à entrer dans... aller chercher les opinions de l'un et l'autre - monsieur Robichaud est ici comme expert au niveau des mesures là - commencer à lui faire commenter des photos qui apparaissent sur des dépliants...

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous répondez?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, écoutez, monsieur sait quelles sont les distances appropriées, donc on a une personne qui est très... dont l'oreille est presque... touche presque le compteur et je veux savoir si c'est quelque chose qu'il trouve approprié. Que ce soit... j'aurais pu demander est-ce que ce serait correct si, vous et moi, on se mettait comme ça collé sur le compteur, est-ce que c'est quelque chose approprié, selon lui.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on voit régulièrement à la télévision des gens avec le téléphone cellulaire sur l'oreille là, mais je veux dire, on en a vu de toutes les sortes de publicité à propos de ce projet, de ces

compteurs, là. Alors, vous pouvez bien déposer ce document-là et vous tirerez vos propres conclusions en argumentation là, t'sais.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais, je veux savoir de monsieur Robichaud s'il peut... étant donné qu'il fait le mesurage, il connaît les densités à différentes distances, s'il trouve que c'est approprié.

LE PRÉSIDENT :

Formulez une question précise à monsieur Robichaud qui est en ligne avec ce pourquoi il vient témoigner ici ce matin, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [79] Monsieur Robichaud, est-ce que la distance à laquelle la personne se trouve par rapport au compteur, sur la photo, est-ce que c'est une distance appropriée, selon vous, compte tenu de la densité de puissance qui existe à cette distance?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Peut-être que vous devriez demander ça au docteur Plante. ***

M. MICHEL PLANTE :

R. Merci. En fait, il n'y a aucun danger à approcher le compteur ou à lui toucher ou à être proche, j'essaie d'utiliser une analogie pour que les gens

comprennent. Lorsque vous avez par exemple un téléphone cellulaire et que vous l'utilisez, la puissance du téléphone est variable, mais disons grosso modo elle est autour de deux cents millièmes de watt), deux cents milliwatts (200 mW). Ça peut varier entre cent milliwatts (100 mW) et un watt (1 W), mais disons deux cents milliwatts (200 mW). On le prend dans notre main, on le porte à l'oreille. Même chose pour des ordinateurs qu'on prend dans nos mains, il y a une antenne dans l'ordinateur, donc c'est... Quand les puissances sont très faibles, il n'y a pas de danger à faire ça.

Maintenant, quand on compare la puissance du compteur avec celle du cellulaire, je pense que ça nous éclaire. Le cellulaire, je vous disais que c'est à peu près deux cents millième de watts (200 mW), la puissance moyenne du compteur, c'est plus petit que un milliwatt, c'est autour de zéro virgule... c'est un demi milliwatt (0,5 mW) parce que vous connaissez sa puissance nominale de quatre cent vingt-cinq milliwatts (425 mW) et comme il émet qu'un millième du temps, sa puissance moyenne est de mille (1 000) fois moindre, donc elle est d'environ zéro virgule quatre milliwatt (0,4 mW).

Alors, si on peut porter sans danger dans notre main et près de notre tête un téléphone cellulaire au moment où il fonctionne et qui est à deux cents milliwatts (200 mW), on a ici une source qui est beaucoup beaucoup beaucoup plus faible.

En fait, il faut se rendre compte de ces puissances-là par rapport à la puissance générée par le corps humain lui-même naturellement, elles sont extrêmement faibles. Le corps humain au repos, et toutes les questions des normes tournent autour de ça, il faut le comprendre. Le corps humain au repos dégage à peu près cent watts (100 W). Et le principe de protection contre les radiofréquences, c'est de ne pas mettre dans notre corps une trop grande quantité d'énergie qui viendrait faire augmenter la température du corps. Mais, si on produit déjà cent watts (100 W), vous comprenez que pour faire augmenter la température du corps au repos, disons-le au repos, en atmosphère thermo neutre, par exemple, à vingt (20) degrés, il faut grosso modo déposer dans le corps quelque chose comme deux à trois cents watts (2-300 W) d'énergie et là la température pourrait commencer à monter. C'est logique parce que ça dépasse un peu les mécanismes de thermo-régulation.

Tout ça pour vous dire que quand on dit qu'on est mille (1 000) fois ou cent mille (100 000) fois sous la norme, ça n'a plus d'importance qu'on soit à un million (1 M) ou à cent mille (100 000) ou à dix mille (10 000) fois sous la norme. À partir du moment où on n'atteint pas le seuil pour augmenter la température, vous n'augmentez pas la température. Donc, c'est sûr que quand vous regardez un chiffre comme cinquante (50) microwatts...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [80] Excusez-moi. Actuellement, ce n'est pas la question que j'ai posée. J'ai un temps limité pour les questions et là, j'étais en train d'interroger monsieur Robichaud et j'avais une question qui suivait.

R. Vous demandiez si...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il répond exactement à la question qui a été posée...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vais vous...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Maître Neuman, même s'il n'aime pas la réponse peut-être, ça répond exactement à la question qui a

été posée. Vous avez demandé s'il était approprié de se tenir à cette distance-là du compteur. Vous avez la réponse qui vous est donnée.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Donc, je vais poursuivre avec monsieur Robichaud.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, à l'origine, votre question c'était « est-ce que c'est approprié de faire ce genre de publicité ».

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Moi, je pense...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Est-ce que la distance, la distance, est-ce que la distance est appropriée.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous avez commencé par...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... parler de la photo là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

10 h 39

LE PRÉSIDENT :

Moi, je peux avoir mon opinion là-dessus. Mais, ça, c'est une question qu'on pose à quelqu'un qui est en publicité là. Est-ce que c'est une bonne idée de faire de la publicité comme ça? Est-ce que c'est de bon goût, de mauvais goût, je pense que, on passerait le micro ici dans la salle, on aurait des réponses variées à savoir si c'est de bon goût ou pas, là. Tu sais, en tout cas, est-ce que vous ne voulez pas poursuivre dans cette ligne-là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [81] Pardon. Je poursuis au niveau technique, je poursuis au niveau technique avec monsieur Robichaud. Monsieur Robichaud, j'attirerais votre attention sur des fiches techniques que nous avons déposées sous la cote C-SÉ-AQLPA-2, Document 3, c'est la cote B-0030 où se trouvent des fiches techniques de deux modèles de compteurs les FOCUS et...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Attendez, il va falloir les sortir.

LE PRÉSIDENT :

Répétez la référence là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

B-0030, excusez, excusez, C-SÉ-AQLPA-0030, c'est
SÉ-AQLPA-2, Document 3. Ce sont deux fiches
techniques.

LE PRÉSIDENT :

C'est dans le rapport de votre...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est une pièce jointe, jointe.

LE PRÉSIDENT :

Ah, récemment.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça a été déposé quand ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Qui a été déposé, attendez un instant, je vais vous
trouver la date. Ça serait le seize (16) mars deux
mille douze (2012).

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça serait le seize (16) mars, je pense que le
témoin n'en a pas pris connaissance encore là.

LE PRÉSIDENT :

C'est-tu la 0033?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, 030.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça c'est ce qui a été déposé quand l'audition a

débuté.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ça a été juste avant que l'audience débute. C'était après le rapport de monsieur Bélainky. Donc ça serait juste après peut-être, Monsieur le régisseur, juste après la pièce que vous êtes en train de consulter, c'est la pièce suivante. Ça serait la pièce suivante, c'est une pièce très courte. Oui, c'est celle-là.

LE PRÉSIDENT :

30, c'est ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, c'est celle-là, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors je pense qu'il n'en a pas pris connaissance, mais posez-lui la question.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Ça c'est ce qui venait, Maître Neuman, juste pour être bien certain, c'est ce que vous avez déposé tout récemment qui venait...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [82] Oui?

R. ... substantiellement changer la preuve que vous aviez déposée à l'origine? Il y a beaucoup de...

Q. [83] Bien la pièce, là pièce elle-même c'est une

pièce, c'est une pièce technique qui.

R. O.K. C'est de la nouvelle preuve.

Q. [84] Si on veut oui, c'est de la nouvelle preuve, oui?

R. C'est peut-être la raison pour laquelle on ne l'a pas analysé.

Q. [85] O.K.

R. Alors c'est dans ce contexte-là qu'on sera prudent, là.

Q. [86] Bien écoutez, peut-être juste pour voir si, juste pour identifier qu'on parle bien de la même chose. Il est question de deux fiches techniques pour des, des compteurs Hunt, Hunt Technologies.

R. Où êtes-vous, Maître, à quelle page exactement?

Q. [87] En haut de la page?

R. De quelle page?

Q. [88] Chacune des deux, mais je vais les prendre une par une, je commence par la première. Maître Hébert, vous n'êtes pas en train de regarder la bonne pièce. C'est la pièce 0030, SÉ-AQLPA-2, Document 3, ça vient après celle-là. C'est une pièce très courte.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Avez-vous une copie papier?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [89] Je n'ai pas de copie papier, je peux vous
montrer la copie informatique.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On ne l'a pas.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Ça a été déposé, ça a été déposé récemment, donc je
n'en ai pas pris connaissance.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [90] D'accord. Peut-être ce que, pour simplifier
les choses ce que je pourrais suggérer ça serait,
je pourrais régler ça avec ma consœur pour que le
témoin puisse avoir une copie papier et soit à la
fin, après la pause ou en tout cas on trouvera un
autre moment pour.

LE PRÉSIDENT :

On était sur le point, on peut aller jusqu'à onze
heures (11 h 00), là, jusqu'à onze heures moins, on
est à onze heures moins quart (10 h 45) presque. À
moins qu'on prenne la pause, mais. À moins qu'on
prenne la pause immédiatement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je peux montrer ma copie électronique tout de suite
pendant la pause, comme ça le témoin peut la
regarder.

LE PRÉSIDENT :

Bon prenons la pause puis on reviendra disons à onze heures (11 h 00). C'est ça.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Neuman, on vous écoute.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [91] Oui, merci, Monsieur le régisseur. Alors j'étais en train de poser une question.

11 h 00

LE PRÉSIDENT :

Alors est-ce que vous vous êtes entendu, là, sur...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On a donné une copie de la fiche à monsieur Robichaud. Évidemment qu'il...

LE PRÉSIDENT :

Donc on attend la...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... on va l'analyser.

LE PRÉSIDENT :

... on attend la question sur la fiche en question, alors allez-y, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [92] Oui. Alors, Monsieur Robichaud, mais au moins pour avancer, est-ce que vous êtes en mesure de

confirmer que les compteurs dont le numéro apparaît en haut de la fiche, donc il s'agit de compteurs Hunt Technology TEB-HUNTSU 0825 et l'autre, c'est TEB-HUNTSU 0864, que ce sont bien les compteurs dont on parle, et peut-être pour vous... si ça peut vous aider, notre expert, dans son rapport, a pris des photos des compteurs et on... c'est en petits caractères mais on voit ces numéros-là, mais je veux voir si vous êtes en mesure de confirmer que c'est bien de ces compteurs-là qu'il s'agit.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Ça ici ce n'est pas un compteur, ce n'est pas la fiche technique d'un compteur, c'est la fiche technique d'un module de transmission.

Q. [93] Oui, oui, effectivement, une composante du compteur, oui, effectivement.

R. Exact.

Q. [94] Mais est-ce que vous êtes en mesure de confirmer que c'est...

R. Juste un instant...

Q. [95] ... que c'est...

R. ... j'ai les...

Q. [96] ... les modules... des modules...

R. ... juste un instant, je vais...

Q. [97] ... dont on parle.

R. C'est que vous venez de me le... de me la donner donc. Je vais devoir avoir des vérifications.

Q. [98] D'accord, alors donc ce sera... de vérifier qui se... vérifier que les deux modules de transmission identifiés dans la pièce C-S.É./AQLPA-0030, S.É./AQLPA-2, Document 3 sont bel et bien des modules de transmission des compteurs faisant partie du projet.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi, c'est modules de transmission sur cette pièce-là, là?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais c'est quoi les modules de transmission sur la pièce, là, c'est... il y a un numéro, il y a un nom, il y a quoi, là?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, c'est il s'agit de deux fiches techniques...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... qui se rapportent à deux modules de transmission dont le numéro est la... apparaît tout en... tout en haut, c'est le numéro qui commence

par TEB.

LE PRÉSIDENT :

TEB-HUNTSU 0825?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Puis ça c'est... O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, alors écoutez, dans ce cas... oui, c'est l'engagement numéro 37, alors comme monsieur Robichaud n'est pas... n'a pas fait la vérification encore je ne vais pas poser de questions additionnelles sur cette pièce à ce stade.

E-37 (HQD) : Vérifier que les deux modules de transmission identifiés dans la pièce C-S.É./AQLPA-0030, S.É./AQLPA-2, Document 3 sont des modules de transmission des compteurs faisant partie du projet (demandé par SÉ/AQLPA)

Q. [99] Monsieur Robichaud, vous aviez mentionné, en réponse à L'ACEF de Québec hier, qu'il y avait un trois pour cent (3 %) des compteurs qui étaient

particuliers. Vous avez indiqué que le... qu'ils changeaient continuellement parce que la propagation était difficile et également j'avais interrogé monsieur Abiad sur la question de savoir s'il y avait un trois pour cent (3 %) de compteurs qui étaient atypiques. Est-ce que vous pourriez élaborer sur cette question du trois pour cent (3 %) de compteurs?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Élaborer dans quel sens, parce qu'il peut élaborer longtemps.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [100] Indiquer s'il y a effectivement trois pour cent (3 %) de compteurs qui sont atypiques et en quoi ils sont atypiques.

R. Non, hier je n'ai pas dit qu'ils étaient atypiques. Hier, j'ai répondu à une question et je disais qu'un réseau maillé, c'est quelque chose de dynamique et donc c'est un très grand avantage pour les raisons que j'ai évoquées hier et, entre autres, ce que je disais, c'est que soixante-dix-sept pour cent (77 %) des compteurs vont transmettre leurs données de consommation à un... directement à un routeur ou collecteur et que le vingt-trois pour cent (23 %) des compteurs qui

restent, relayaient leurs informations, leurs données de consommation à en moyenne quatre point quatre (4,4) compteurs.

Mais de ce vingt-trois (23), si on fait l'explosion de vingt-trois pour cent (23 %) de compteurs il y en a trois pour cent (3 %) qui eux vont relayer... il y en a trois pour cent (3 %) de ce vingt-trois-là (23) qui, en moyenne, vont relayer leurs informations... l'information de dix-neuf (19) compteurs.

Donc, parce que c'est très dynamique, donc c'est ce que j'expliquais hier, ça change énormément et il y a certains compteurs qui vont relayer l'information, un trois pour cent (3 %) qui va relayer l'information en moyenne de dix-neuf (19) compteurs

11 h 08

Q. [101] O.K. Et ça a quel effet sur le... le... sur la densité de puissance autour de ces compteurs-là ou sur la... sur le nombre, la périodicité des émissions?

R. Ça va augmenter la périodicité de quelques secondes par jour. Ce qui fait que, pour la densité de puissance, ça peut l'augmenter. De ce qu'on a mesuré sur le terrain, environ deux, trois ou

quatre microwatts par mètre carré. Ce qui est toujours énormément en deçà de la limite d'exposition de Santé Canada.

Q. [102] D'accord. Je veux juste m'assurer est-ce qu'on a donné un numéro à l'engagement tout à l'heure pour vérifier...

LA GREFFIÈRE :

C'est 37.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est 37, d'accord.

Q. [103] Et je vous demanderais, Monsieur Robichaud, une question très technique et je ne la comprends pas, ça fait que je vais vous la lire. Que mon expert vous pose et probablement ça prendrait un engagement. C'était en rapport avec la pièce B-0045, HQD-4, Document 8, page 10, la réponse 5.2 au ROÉÉ. Mais la réponse au ROÉÉ qu'on a vue tout à l'heure sur laquelle un engagement...

LE PRÉSIDENT :

Répétez ça lentement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

La pièce B-0045, HQD-4...

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que quand c'est les pièces d'Hydro-Québec, ça va aller plus vite si vous y allez

directement HQD-1, 2, 3, 4.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est classé comme ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Alors c'est HQD-4, Document 8, page 10. Et la réponse 5.2 au ROÉÉ. En fait, c'est une question très technique. Je vais vous la formuler, je vais vous la lire.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas déjà un engagement sur ce paragraphe-là?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, justement, justement. Mais c'est... c'est un aspect supplémentaire ou peut-être sur lequel vous pourriez vous engager à vérifier cela.

Q. [104] Donc, la question c'est est-ce que l'on pourrait avoir un exemple de calcul afin d'identifier les variables, et je vous lis les noms des variables, PC, Gmax et lambda. Vous voyez de quoi je parle?

R. Vous voulez dire le gain de l'antenne, la puissance nominale d'émission?

Q. [105] C'est vous qui me le dites, mais en tout cas

c'était la question. Si vous pouviez répondre à cette question, ça nous aiderait pour voir comment le calcul est fait.

R. Oui. Mais... D'accord. Mais il y a un exemple de calcul détaillé dans le rapport qu'on a déposé aujourd'hui.

Q. [106] Le rapport qu'on a déposé aujourd'hui c'est... c'est...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

En engagement celui d'Hydro-Québec.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors celui qu'on a... dont on a pris l'engagement de déposer une copie, là, au dossier. Alors il y en a un exemple dedans.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K.

Q. [107] Et juste... juste pour être sûr, Monsieur Robichaud, que... que le rapport que je n'ai pas vu encore contiendra cette réponse. Donc, on sera en mesure d'identifier ces trois variables dans ce rapport? Sinon...

R. Vous avez parlé de la puissance, du gain de l'antenne, et après?

Q. [108] Gmax et lambda.

R. La longueur d'ondes?

Q. [109] Je vois ici cycle d'utilisation lambda.

R. Le facteur d'utilisation?

Q. [110] Cycle d'utilisation. Il faudrait que je vérifie avec mon expert.

R. Facteur d'utilisation, là, je sais que Santé Canada utilise T pour déterminer le facteur d'utilisation.

Q. [111] Oui, d'accord. Donc est-ce que ces... ces réponses...

R. Bref, le facteur d'utilisation, la puissance et le gain de l'antenne, oui.

Q. [112] C'est ça. Donc, ces trois variables seront identifiées dans le rapport que vous... dont on parle?

R. Oui.

Q. [113] D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Si je peux suggérer aussi au lieu de faire des demandes, là on n'est pas dans la lecture à distance, mais dans les demandes à distance. Pourquoi est-ce que votre expert ne parle pas à monsieur Robichaud, là, qu'ils s'entendent exactement pour savoir qu'est-ce qu'ils veulent, là. Ça se fait ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, je vous remercie. Mais ça semble avoir été compris.

Q. [114] Donc, écoutez, je vous remercie, Monsieur Robichaud. Donc, je n'ai plus de questions pour vous. Et je vais poser quelques questions au docteur Plante. Bonjour, Docteur Plante.

M. MICHEL PLANTE :

R. Bonjour.

Q. [115] Oui. D'abord, simplement une définition de terme. J'ai remarqué qu'hier quand vous avez répondu, quand vous avez décrit le type de radiations des compteurs par rapport à d'autres types de radiations comme les rayons gamma, les rayons X, vous avez essayé de vulgariser ces notions-là. Je voudrais simplement valider un terme avec vous que vous n'avez pas employé, mais je pense que c'est celui que vous aviez sur le bout de la langue qui est le terme de radiations non ionisantes. Est-ce que c'est bien ce terme-là qui décrit, enfin est-ce que les radiations de

radiofréquences des compteurs font partie des radiations non ionisantes? Est-ce que c'est le terme...

R. Oui, elles en font partie.

Q. [116] C'est le terme approprié?

R. Puis, comme on est en français, on préfère utiliser le mot « rayonnement » que le mot « radiation ». Donc, ça serait du rayonnement non ionisant, et les radiofréquences font partie du rayonnement non ionisant comme de la lumière visible et les infrarouges.

11 h13

Q. [117] D'accord. J'ai regardé votre curriculum vitae qui a été déposé comme pièce HQD-6, Document 2.10, hier. Je constate en page 2 que... bien, d'abord, en page 1 et 2, que vous avez effectué un certain nombre de mandats, de fonctions pour Hydro-Québec, et en page 2, à l'item 3, que vous avez représenté Hydro-Québec auprès de diverses organisations. C'est bien ça. D'ailleurs j'en vois une qui n'est pas là, mais peut-être que vous avez oubliée sûrement parce que vous avez d'autres fonctions. N'est-il pas exact que vous avez représenté Hydro-Québec aussi sur un comité consultatif de l'Organisation mondiale de la santé sur les effets

des radiofréquences sur la santé, vers mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à peu près?

R. Radiofréquences et santé...

Q. [118] Oui.

R. ... en quatre-vingt-quinze (95)...

Q. [119] Oui.

R. ... à l'OMS!

Q. [120] Oui.

R. Ça ne me rappelle rien. Par contre, j'ai été observateur, invité comme observateur à l'OMS en deux mille cinq (2005), mais c'était pour les champs de soixante hertz (60 Hz). À moins que ce soit simplement un atelier, mais je n'ai pas le souvenir de ça, il faudrait avoir plus de précision.

Q. [121] D'accord.

R. Et ce n'est pas le c.v. là.

Q. [122] Ce n'est pas dans votre c.v., c'était pour Hydro-Québec, comme représentant d'Hydro-Québec.

R. Je serais surpris, mais...

Q. [123] Bon.

R. ... il faudrait que je vérifie. C'était peut-être une réunion, c'était peut-être un atelier. Ça ne me rappelle rien là.

Q. [124] D'accord. Donc, je ne vais pas élaborer là-

dessus à ce moment-ci. Je vois en page 3 que, dans les expertises ponctuelles, que vous avez également des mandats pour Rogers Communications, Bell Mobilité, Vidéotron. J'essaie de comprendre le fait que vous oeuvrez à la fois pour Hydro-Québec et pour ces... pour ces firmes. J'essaie de comprendre un peu comment ça fonctionne?

R. Alors, je suis... je suis travailleur autonome, je n'ai jamais été employé par Hydro-Québec, donc je n'ai aucun lien de subordination avec Hydro-Québec. J'ai toujours été travailleur autonome et c'est le cas de tous les médecins qui travaillent à la Direction santé et sécurité d'Hydro-Québec, à part la directrice qui, elle, est une employée d'Hydro-Québec. On est une vingtaine de médecins à Hydro-Québec. Et la plupart, on a... la plupart sinon tous, nous avons des engagements aussi à l'extérieur d'Hydro-Québec.

D'ailleurs, pour illustrer ce fait-là, chaque année quand on signe le contrat donc avec l'entreprise, ils nous demandent deux papiers importants, ils nous disent : « Est-ce que vous êtes bien inscrit au Collège des médecins? », donc on doit fournir une preuve d'inscription du Collège des médecins, et deuxièmement : « Faites-nous la

preuve que vous avez aussi une assurance de responsabilité professionnelle parce qu'on ne vous couvre pas. ». Donc, on n'est pas des employés, on est des travailleurs autonomes. Ça a toujours été ainsi. De sorte que, moi, j'ai, sur la question des radiofréquences même, peut-être que les premières consultations, je crois que ça a été avec Bell peut-être dans les années quatre-vingt-dix-sept (97). C'est Bell qui est venue même à Hydro-Québec voir comment on faisait sur les champs électromagnétiques et qui voulaient voir l'expertise qui s'était dessinée autour de ça pour les aider dans leur problématique. Et j'ai commencé à faire ponctuellement des expertises pour eux, aussi, Bell, Rogers et les compagnies de télécom.

Q. [125] O.K. Vos travaux pour les compagnies télécom portent sur les émissions de radiofréquences, c'est bien cela?

R. C'est toujours essentiellement d'évaluer les risques que présentent, en général, c'est l'installation d'une nouvelle antenne pour eux, pour la santé du public, des populations, à partir des données scientifiques qui évoluent et qu'on suit attentivement de semaine en semaine.

Q. [126] Est-ce qu'il est exact de dire que, dans le

cadre de ces mandats pour des entreprises de télécommunication, que vous êtes... que vous êtes souvent appelé à vous présenter dans des assemblées publiques pour défendre l'innocuité des émissions de radiofréquences de ces entreprises?

R. Ce n'est pas tant pour défendre l'innocuité, mais bien présenter l'état de la science autour des recherches qui se font, des questions qui sont ouvertes, des choses qui sont connues. On ne part pas avec l'idée que ce n'est pas dangereux. On doit fonder notre opinion sur les données scientifiques qui sont devant nous. Donc, essentiellement, j'essaie dans ces présentations, mais c'est vrai que je participe occasionnellement dans des municipalités, je suis invité dans les municipalités. Et ça a beaucoup, je dirais, c'est une demande un peu pas académique, mais les gens veulent s'informer, tout simplement, sur ce que sont les radiofréquences, donc j'essaie de vulgariser au mieux ce que sont les radiofréquences, où sont les expositions autour de nous et où on en est au point de vue scientifique dans les recherches qui se font.

Q. [127] Mais, ces assemblées, parce que vous parlez de municipalités, mais c'est des assemblées dans

des municipalités sur des projets de ces
entreprises de télécommunication.

R. Oui.

11 h 19

Q. [128] Et cela vous faites ça, vous m'avez mentionné
que Bell, Bell en mille neuf cent quatre-vingt-dix-
sept (1997) donc c'est depuis mille neuf cent
quatre-vingt-dix-sept (1997)?

R. Fin des années quatre-vingt-dix (90), mais ça a été
occasionnel avec Rogers, avec Vidéotron, avec Bell.

Q. [129] Est-ce que vous le faites encore...

R. À la demande.

Q. [130] ... de nos jours?

R. Oui, oui, tout à fait. Presque chaque année il y a
des demandes. Quelques-unes, elles ne sont pas
nombreuses, ça dépend des années.

Q. [131] D'accord. Votre opinion est que vous avez
exprimé au cours, hier en répondant à diverses
questions, est à l'effet que les radios, les
radios, qu'il y a une inno, les radiofréquences ne
posent pas de danger pour la santé en autant que la
norme thermique de Santé Canada est respectée. Ça
résume?

R. Ça reflète en partie, oui, ça serait une conclusion
correcte. Pour la raison qu'on n'a pas encore pu

identifier d'effets nocifs, clairs, sous les limites d'exposition.

Q. [132] O.K. Vous avez mentionné également hier et j'ai essayé de retracer le passage dans les transcriptions, mais qu'il y a plusieurs centaines de recherches par an qui se déroulent sur ce thème, enfin qu'il y en a, qu'il y en a un grand nombre. C'est exact, c'est bien? J'ai essayé de retracer le chiffre que vous aviez mentionné combien de centaines, mais c'était.

R. Il y en a, elles sont très nombreuses les études. C'est toujours difficile de donner un chiffre parce que ça dépend ce qu'on inclut, ce qu'on n'inclut pas, mais dans les études les plus, celles qu'on suit en tout cas et pour lesquelles on a une vigie et qu'on cumule, on en a au moins cinq ou six cents (500-600) au bureau.

Mais si vous consultez des portails, entre autres, un site Internet qui s'appelle « Portal EMF » qui est un site allemand qui se dédie à cette question-là, de ramasser systématiquement tout ce qui est publié. Ils ont je pense six mille (6 000) titres d'accumulés sur les champs à soixante hertz (60 Hz) et les radiofréquences.

Moi je dirais qu'il y a en tout cas

plusieurs centaines d'articles, vous ne vous trompez pas en disant ça.

Q. [133] O.K. Le fait qu'il y ait cette si grande quantité d'articles, n'est-il pas une indication que l'enjeu n'est pas encore réglé?

R. Je ne pense pas que ça reflète ça. Je, c'est curieux ce qui mène la science parfois puis ce qui font que certains chercheurs vont continuer dans le même domaine même si les évidences sont à l'effet qu'il n'y a pas d'effet.

On a vu ce phénomène-là aussi avec les champs électromagnétiques à soixante hertz (60 Hz) pour une question qui est apparue au début des années quatre-vingts (80). Il y a eu littéralement des milliers d'études publiées entre mille neuf cent quatre-vingt (1980) et l'année deux mille (2009).

Et même si on n'a pas d'effet confirmé, il y a encore des gens aujourd'hui qui continuent à y travailler. Et pourtant on n'a aucun effet qui. Alors pourquoi il se fait tant de recherches, je pense que c'était un enjeu aussi de société.

Les questions posées sont des questions importantes. Si vous posez la question, est-ce que les champs magnétiques, est-ce que les

radiofréquences donnent le cancer? Et quand on regarde l'utilisation par exemple qui se fait du cellulaire. Je pense que c'est une question importante.

Donc on cherche à avoir le plus d'éléments de réponses possibles. C'est peut-être ça qui fait que ça continue encore aujourd'hui. Il y a des questions qui restent ouvertes.

Q. [134] N'est-il pas exact que l'Organisation mondiale de la santé elle-même a développé, a publié un programme de recherche, un programme des recherches qui sont nécessaires là. Je n'ai pas apporté le document, c'est un volumineux document de quarante (40) pages qui indique l'ensemble des, des sujets, enfin des sujets prioritaires sur lesquels la recherche devrait porter sur cette question-là. C'est bien exact? Je vous vois faire un signe affirmatif de la tête.

R. C'est-à-dire qu'ils l'ont fait pour les champs de soixante hertz (60 Hz) en deux mille cinq (2005). Ils ne l'ont, ils n'ont pas fait le même exercice pour les radiofréquences encore. Je pense que c'est dû pour l'année prochaine ou cette année sauf erreur.

Q. [135] N'est-ce pas le sujet justement d'un plan de

recherche qui a été publié en deux mille dix (2010)
justement pour faire des recherches sur la
radiofréquence?

R. C'est possible. Mais ce n'est pas surprenant. À
l'OMS quand les, ce sont des chercheurs qui se
réunissent pour formuler leur rapport et ça se
termine toujours par un agenda de recherche pour
les prochaines années.

Donc ils vont recommander ce qui est selon
eux des priorités plus élevées, priorités plus
basses. Et c'est normal qu'il y ait une espèce de
programme qui soit dessiné à la fin de ces
exercices-là.

Q. [136] O.K. Vous-même, Monsieur Plante, est-ce que
vous n'avez participé à une étude avec monsieur
Alexandre Legros et d'autres qui ont conclu que les
radiofréquences pouvaient avoir un effet sur le,
l'équilibre, l'équilibre des personnes que celles-
ci pouvaient ressentir des effets quant à leur,
quant à leur?

R. Ce n'était pas avec les radiofréquences. C'était
avec les champs de soixante hertz (60 Hz).

11 h 24

Q. [137] C'était avec des champs de soixante hertz
(60 Hz). D'accord. Est-ce que vous n'avez pas

participé à... dans le... auprès d'Hydro-Québec à un mandat externe qui a été confié à des chercheurs de l'Université McGill et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de France auprès des professeurs Gilles Thériault et d'autres, lesquels ont conclu qu'il y avait... qu'il y avait une corrélation à établir entre l'exposition aux radiofréquences et le cancer du poumon... du poumon?

R. Le mandat n'a jamais été donné pour faire cette recherche-là. La recherche portait sur des champs de soixante (60) hertz, des champs électriques et des champs magnétiques de soixante (60) hertz et la relation avec le cancer en milieu de travail.

Le dosimètre qui avait été utilisé, c'est-à-dire l'appareil de mesure que portaient les travailleurs pour mesurer le champ électrique et le champ magnétique comportait aussi un canal qui enregistrait une certaine forme de radiofréquence.

On s'est aperçu en cours d'étude que ce canal était défectueux, deux appareils au même endroit mesuraient des choses différentes. Plusieurs équipes ont travaillé là-dessus en France comme à Montréal et on a tous convenu qu'on ne ferait pas d'analyse épidémiologique sur la base du

canal de radiofréquence, étant donné la mauvaise qualité de ce canal. Et tous les chercheurs étaient alors d'accord avec cette conclusion-là.

Néanmoins, les chercheurs ont décidé de publier quand même, donc contre cette entente-là qui avait été prise avec tout le monde et de bonne foi, et ça a donné lieu à quatre-vingt-quatorze (94), si je ne m'abuse, à la publication que vous avez qui est celle de probablement signée du premier auteur, Ben Armstrong. Est-ce que c'est ça que vous avez devant vous afin qu'on...

Q. [138] Oui, j'ai la publication dans l'American Journal of Epidemiology...

R. C'est ça.

Q. [139] ... par Benedict Armstrong, Gilles Thériault et autres.

R. Et finalement qui mettait en relation, ce n'est pas les... attendez, c'était des... d'abord ce n'est pas des fréquences...

Q. [140] Je peux vous le montrer...

R. Non, non, je connais l'article.

Q. [141] ... je peux montrer « l'abstract » pour vous...

R. Non, non, je connais l'article...

Q. [142] ... pour vous familiariser.

R. ... non, ça va aller, je connais l'article.

Q. [143] Oui.

R. Ce n'est pas nécessaire, je connais bien cet article-là. Et puis qui mettait... donc qui voyait une corrélation statistique entre des transitoires de haute fréquence, c'était écrit comme ça dans l'article, mais qui n'étaient pas... qui ne sont pas des fréquences des compteurs qu'on a ici, des fréquences beaucoup plus basses. Ce n'était pas à neuf cents (900)... à neuf cents (900) mégahertz mais plutôt autour de un mégahertz, donc ça n'explore pas du tout la même bande de fréquence, et il y avait des problèmes majeurs méthodologiques.

Néanmoins, ça a été publié et ça n'a jamais été corroboré par aucun autre... aucune autre recherche par la suite. Donc on a convenu qu'il y avait probablement derrière ça un biais, un facteur confondant qui avait été mal pris en compte par les chercheurs. Il y avait aussi le fait...

Q. [144] Donc quand vous dites « on » j'essaie de comprendre qui est la personne qui s'appelle « on » puisqu'il y a une publication par ces auteurs qui ont publié... qui ont publié cet... qui ont publié cette étude dans le journal d'épidémiologie

américaine.

R. Ceux qui ont donné le mandat aux chercheurs de faire l'étude, donc les spécialistes des trois compagnies, Hydro-Québec, Ontario Hydro et Électricité de France. Le « on », là, dans ce cas-ci est inclusif des médecins d'EDF, d'Ontario-Hydro et Hydro-Québec qui avaient donné le mandat de faire l'étude.

Nous étions d'avis que, connaissant bien l'entreprise et tout, qu'il y avait des sources d'erreur potentielle importantes et que malgré tout ça a été publié, c'est parfait, c'est mis dans la littérature, c'est par... en toute transparence et ça n'a pas été repris par d'autres chercheurs et ce n'est pas une hypothèse qui a... c'est une hypothèse qui est finalement tombée.

Q. [145] Mais le « on » n'inclut pas les chercheurs eux-mêmes, les chercheurs...

R. Non, non...

Q. [146] ... ne se sont pas rétractés, ils ont publié.

R. Oui, oui, non, non, bien sûr, non, non, je ne parlais pas des chercheurs, non. Et ils avaient tout à fait... ah! ça a été une longue histoire, je pourrais en parler en longuement mais je pense que ça n'aiderait pas la cause ici à la Régie.

Q. [147] Bien, en fait, n'est-il pas vrai que vous...

enfin, au nom d'Hydro-Québec, avec les autres entreprises, que vous avez interrompu cette recherche... que les recherches n'ont... la recherche n'a pas pu être poursuivie après?

R. Ah! absolument pas. J'ai rencontré par après le docteur Gilles Thériault qui était le chercheur principal de l'étude et l'entente que le chercheur principal avait prise avec la Commission d'accès à l'information lui demandait de détruire toutes les données de l'étude à une date antérieure, déjà dépassée, et je suis allé avec lui à la Commission d'accès à l'information pour demander une prolongation du maintien de l'ouverture d'accès à la confidentialité pour donner des suites à cette étude-là. Donc je suis allé deux fois avec le docteur Gilles Thériault pour, au contraire, essayer de voir la suite de cette étude-là.

Est-ce qu'on pouvait voir... on soupçonnait fortement que c'était le tabac qui était derrière ça, on voulait en faire la preuve et la Commission d'accès à l'information a refusé cette demande-là, de sorte qu'il n'a pas pu y avoir de suite. Donc c'est tout à fait l'inverse.

Q. [148] Attendez, là vous dites « on soupçonnait que

c'était le tabac ». Je vais déposer l'extrait qui justement exclut le tabac comme source... comme explication possible de ce qui a été...

R. Vous pouvez le lire, je le connais.

11 h 30

Q. [149] Donc, je vais... je vais déposer cette pièce comme pièce 30...

LA GREFFIÈRE :

36.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

36.

C-SÉ/AQLPA-0036 : Document intitulé « Association between Exposure to Pulsed Electromagnetic Fields and Cancer in Electric Utility Workers in Québec, Canada, and France »

R. Merci. Oui, bien, on n'a pas de surprise, je connaissais bien cette phrase-là. Les épidémiologues nous disaient qu'ils avaient contrôlé pour le tabac et que pour eux ça ne pouvait pas être explicable par le tabac, ce avec quoi on était en désaccord pour la raison suivante.

Les sujets...

Q. [150] Donc « on » encore c'est qui?

R. Le même groupe que je vous disais tantôt, les médecins qui travaillaient donc à EDF, monsieur Jacques Ambroso, docteur Jacques Ambroso, en Ontario et moi-même. Donc, les gens qui chapeautaient un peu l'étude du côté des entreprises et qui suivions techniquement l'étude depuis le début parce qu'on était très associés.

Donc, quand les épidémiologues nous disent qu'ils avaient contrôlé pour le tabac, quand on regarde l'étude on voit, on les connaît les données de consommation de tabac parce que ça fait partie des dossiers médicaux de nos employés à Hydro-Québec. Et ils avaient en fait les données de consommation de tabac que pour la moitié des sujets. C'est écrit d'ailleurs dans l'étude plus loin.

La deuxième chose c'est que, et je pense que ça avait échappé aux chercheurs, ce sont, comme vous le savez, des études rétrospectives. Il faut donc retracer l'exposition passée des sujets de l'étude, à la fois les cas et les témoins, retracer leur exposition au tabac et faire ça de la façon la plus égale possible pour les cas et les témoins.

Et dans ce cas-ci, cette évaluation-là était très inégale parce que les employés qui n'étaient pas exposés au transitoire de hautes fréquences étaient essentiellement des employés de bureau pour lesquels il n'y a qu'un examen d'embauche et il n'y a pas d'examen de suivi par la suite.

En d'autres termes, les données relatives à la consommation de tabac chez les témoins avaient une moyenne de vingt (20) ans d'âge alors que chez les gens qui étaient exposés au transitoire de hautes fréquences, qui étaient des métiers, on avait un recul d'à peine deux ou... de quelques années. Donc, ça n'a pas été fait du tout au même temps et ça a été fait en plus à... Non seulement ce n'était pas au même temps, mais la valeur des données qu'on avait était de cinquante pour cent (50 %) à peu près dans les deux groupes, c'était très faible.

On n'en a pas de preuve, mais on soupçonne, on savait qu'il y avait là un biais important. Donc, ce n'est pas vrai que le contrôle a été fait de façon adéquate d'après nous. Et c'est pour ça qu'on voulait reprendre l'étude, et docteur Thériault était d'accord.

Q. [151] O.K. Donc, je comprends effectivement c'est écrit... c'est écrit que des études supplémentaires sont... sont requises. Donc, les études supplémentaires est-ce que...

R. On souhaitait...

Q. [152] On a une corrélation.

R. Oui.

Q. [153] Et puis il y a des réserves, il y a des questionnements.

R. C'est ça.

Q. [154] Donc, est-ce que l'étude s'est poursuivie?

R. Non, puis je vous explique pourquoi. On a souhaité qu'elle se poursuive. Pour qu'elle se poursuive il fallait libérer les données à la Commission d'accès à l'information. Gilles Thériault était allé chercher des données de mortalité dans des fichiers provinciaux. Vous avez le droit comme chercheur de garder ces données-là pendant un certain temps, après il faut les détruire. Il y a un engagement de destruction de données.

Nous sommes allés expliquer que nous aimerions ne pas les détruire pour poursuivre et essayer de voir si la relation avec le cancer du poumon était réelle et surtout pour aller questionner davantage et mieux la consommation de

tabac.

On a fait valoir tous ces points-là à la Commission d'accès à l'information et les commissaires ont gardé, ont maintenu leur décision de dire : « Non, les données doivent être détruites. Vous êtes trop tard et c'est un objet d'étude qui n'était pas celui initial. » Donc, on n'a pas pu le faire. Techniquement, on ne pouvait plus le faire.

LE PRÉSIDENT :

Q. [155] Docteur Plante, juste pour que je comprenne bien, là. Cette étude-là m'a l'air à traiter de « Exposure to Pulsed Electromagnetic Fields ». C'est-tu les radiofréquences ça?

R. Oui, ça rentre dans... Ce sont des émissions très courtes de radiofréquences qui surviennent. En fait, on a trouvé l'origine de ces radiofréquences-là dans l'étude. C'était quand les employés qui avaient les « walkie-talkie » mettaient leur « walkie-talkie » à « on » ou à « off ». Donc, au moment où ils mettaient le « off » ou le « on », il y avait un petit pic de radiofréquences qui était enregistré dans le dosimètre.

Au bout de la semaine, ces pics-là, vous comprenez, étaient très très courts. Ce

n'était pas pendant qu'ils parlaient, là, c'était à l'ouverture et la fermeture des circuits.

Et dans l'étude, ceux qui avaient passablement de ces petits pics en avaient pour quelque chose comme quatorze millièmes (14/1000) de seconde par semaine. Donc, vous voyez que c'est extrêmement faible comme exposition, mais c'était ça.

Donc, c'étaient des radiofréquences mais de l'ordre de un mégahertz alors que le compteurs ici sont à neuf cents (900) mégahertz. Ce n'est pas la même... Ce n'est pas la même fréquence du tout.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [156] Justement sur cette question des... des missions pulsées, donc on est d'accord que les émissions de radiofréquences des compteurs ce sont des émissions pulsées, des compteurs dont on parle au présent projet?

R. Pulsées ou intermittentes, oui.

Q. [157] Et vous avez à un moment donné calculé en temps, en temps d'exposition. Ce que vous avez fait c'est que vous avez additionné l'ensemble des émissions pulsées pour voir que quand on... Donc, c'est un certain nombre de microsecondes à chaque

pulsion. Puis quand on additionne ça à la fin de la journée, ça fait seulement un certain nombre de secondes ou de minutes si on les avait mises bout à bout.

11 h 34

Mais, est-ce que vous n'êtes pas d'accord avec moi qu'une succession d'émissions pulsées peut avoir un effet sur la santé plus grand que d'émettre tout ensemble? Et je vais vous donner un exemple, un exemple qui permettra de bien illustrer ça, ce qu'on appelle le supplice de la goutte chinoise. N'êtes-vous pas d'accord avec moi qu'une personne qui reçoit toutes les trente (30) secondes une goutte d'eau sur la tête pendant vingt-quatre (24) heures que son effet sur la santé est peut-être plus grand que si elle avait reçu toute l'eau d'un seul coup, si le seau avait été versé d'un seul coup et qu'après qu'elle ne reçoit plus ce supplice?

R. Je ne connais pas les supplices là et l'intensité des supplices. Par contre, dans le parallèle que vous faites, il y a une grosse différence. C'est que la goutte d'eau, le patient ou le sujet la reçoit et la ressent, alors qu'ici l'impulsion, il ne la ressent pas. Et puis, maintenant, pour

répondre plus directement à votre question, la question de « est-ce qu'on a plus d'effet en fractionnant une exposition en plusieurs fragments, plusieurs impulsions, ou en une seule impulsion » c'est une vieille question qui a été beaucoup étudiée dans les années quatre-vingt (80), quatre-vingt-dix (90) parce que ça fait longtemps que cette hypothèse-là est lancée. Elle n'a jamais reçu de confirmation expérimentale. Je vous donne un exemple.

À un moment donné, dans les études à soixante hertz (60 Hz), les gens ont dit « mais ce n'est pas vraiment soixante hertz (60 Hz), il faudrait fermer et ouvrir les circuits, ouvrir et fermer les circuits, c'est peut-être ça qui va causer des effets ». Il y a eu plusieurs études faites avec des protocoles comme ça, puis on n'a pas vu d'effet. Donc, je ne suis pas d'accord avec vous, avec le fait que... je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que les données ne supportent pas cette idée-là que le nombre d'impulsions est important. Ce n'est pas ça, ce n'est pas le fait d'être fractionné. Ce qui corrobore les effets avec la santé, c'est la... d'ailleurs, c'est ce qui est repris dans le Code 6, c'est la durée des

impulsions et l'intervalle entre les impulsions. Et ça, ça nous permet de calculer une exposition moyenne. Et ça, oui, c'est corroboré avec des effets thermiques, mais sinon c'est purement spéculatif d'aller dire... Et ce n'est pas... non seulement c'est spéculatif, mais ce n'est pas appuyé sur des données expérimentales, le fait de dire que si elle est fractionnée, elle est plus dommageable.

11 h 39

Q. [158] Mais, vous dites que ce n'est pas appuyé par des données expérimentales. Je vais vous montrer une étude, et il y en a beaucoup d'autres, mais j'en ai apporté une, de David McCarty et autres, que vous connaissez, de l'Université de Louisiane à Shreveport. N'est-il pas exact que cette étude-là, justement, établit un effet... différents effets sur la santé qui sont diagnostiqués, qui sont faits à l'aveugle et qui sont... et cette étude établit une corrélation entre le fait d'allumer et d'éteindre de façon successive un champ électromagnétique et que cette étude conclut que ce n'est pas le champ électromagnétique lui-même qui cause l'effet à la santé, c'est le fait de multiplier les « on » et « off », les

arrêts/ouvertures, et tel qu'indiqué dans cette étude, c'est fait à l'aveugle, de sorte que le sujet ne savait pas à quel moment il était soumis à un champ électromagnétique et à quel moment il ne l'était pas?

R. Oui, je connais cette étude-là. J'ai parlé un peu...

Q. [159] C'est B-037... Je veux dire C-SÉ/AQLPA-0037.

LE PRÉSIDENT :

Madame Lebuis va nous le confirmer. J'ai l'impression qu'on est rendu à 0039.

LA GREFFIÈRE :

0037.

C-SÉ/AQLPA-0037 : Electromagnetic Hypersensitivity:
Evidence for a Novel Neurological
Syndrome

M. MICHEL PLANTE :

R. Je suis curieux que vous m'apportiez cette étude-là. Je parlais d'électrosensibilité où des études de patients ou de gens qui disent se plaindre d'électrosensibilité. Il y a eu au bas mot une cinquantaine d'études à double insu de réalisées au cours des treize (13) ou quatorze (14) dernières

années. En moyenne, il y avait peut-être entre vingt et trente (20-30) sujets par étude, ce qui n'est pas beaucoup. Mais au total, on a eu mille deux cents, mille trois cents (1200-1300) personnes qui ont participé à ces protocoles.

Et ce que vous m'apportez ce matin, c'est une étude qui n'aurait même pas pu être incluse dans la revue de littérature, elle ne comporte qu'un sujet. Donc, c'est essentiellement une étude sur un sujet. Vous comprendrez que ça ne rencontrerait même pas les critères minimums d'une étude valable. On n'a pas de groupe témoin. C'est une personne. Donc, on ne fait pas de preuve avec une personne. Toutes sortes de choses peuvent arriver dans un laboratoire sur une seule expérience.

Et je vous ferai quand même remarquer qu'ici, il s'agit d'un champ électrique à soixante hertz (60 Hz). On n'est pas du tout dans les radiofréquences. Et j'en profite pour dire, parce qu'il y a beaucoup de gens, comme je le note ici, confondent les choses. À soixante hertz (60 Hz), ce n'est pas un effet d'échauffement qu'on a sur le corps, c'est un effet de courant dans le corps pour lequel on doit limiter, pour ne pas avoir d'effet

sur la santé. Alors, quand je vois des gens qui...
C'est comme si on mêlait les rayons X avec la
lumière visible. Le soixante hertz (60 Hz), quand
on est exposé à ça, ça crée des courants dans le
corps. Il faut les limiter ces courants-là.

Quand on est avec des radiofréquences, ce
n'est pas le courant qui est un problème, il y a
une zone entre les deux qui est grise un peu, mais,
là, on n'est pas dans les zones grises. À neuf
cents mégahertz (900 MHz), c'est l'effet de chaleur
qui domine, ce n'est pas l'effet de courant. Donc,
là, vous parlez d'une étude avec un sujet sans
groupe témoin. Ce n'est pas très sérieux.

Q. [160] Bien, écoutez, on...

R. On ne peut pas tirer de conclusion avec une étude
comme celle-là.

Q. [161] Écoutez, à un moment donné, vous dites qu'il
n'y a pas d'étude. Maintenant, je vous en montre
une. Vous dites « ce n'est pas sérieux ».

Écoutez...

R. Non, je...

Q. [162] ... je pourrais vous apporter toute une
littérature. Il y a de la littérature qui est citée
dans le rapport de madame Blais.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Si on peut apporter plusieurs littératures pour démontrer, tenter de démontrer que ce que le docteur Plante dit est inexact, qu'on le fasse et qu'on ne fasse pas tout simplement suggérer des choses sans en faire la démonstration. Ce n'est pas comme ça.

M. MICHEL PLANTE :

R. J'aimerais ajouter que quand on...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Attendez...

M. MICHEL PLANTE :

R. Non, non, mais c'est parce que je réponds à votre commentaire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais le point, c'est que docteur Plante a dit qu'il n'existait pas d'étude. Là, je peux commencer à en montrer...

LE PRÉSIDENT :

Docteur Plante a répondu à votre question, puis il a replacé cette étude-là dans le contexte. D'abord, ce n'est pas une étude qui concerne les radiofréquences, c'est une étude faite pour une personne. Je comprends que vous n'aimez pas la réponse que vous venez de recevoir, mais c'est la réponse. Alors, je pense que vous n'allez pas

continuer à... Passez à une autre question! Vous avez eu réponse à la question que vous avez posée en soumettant cette étude-là au docteur Plante. Il me semble que sa réponse est très claire. Je pense que le docteur Plante veut rajouter quelque chose. Si on veut avoir ici le plus d'informations, c'est mieux de passer. Alors, allez-y, Docteur Plante!

M. MICHEL PLANTE :

R. Oui, j'allais dire que si on aborde un sujet, on ne peut pas choisir une seule étude, celle dont la conclusion fait notre affaire. Si on se met à parler, comme c'est dans le cas ici d'hypersensibilité, au champ électromagnétique, c'est l'objet de l'étude, et les auteurs prétendent qu'avec ce sujet-là, ils en font la preuve. Il faudrait quand même dans cette étude-là qu'on dise pourquoi on n'a pas réussi à avoir dans les cinquante (50) autres études la même chose. D'ailleurs, ce n'est pas... Enfin, ce que je veux dire, c'est qu'il faut présenter l'ensemble, pas seulement l'étude qui fait notre affaire. Il faut présenter l'ensemble des données si on veut être objectif.

Q. [163] O.K. Je vous corrige, Docteur Plante. L'objet de cette étude, c'était suite à la question que je

vous avais posée précédemment concernant les champs pulsés, à savoir que ce n'est pas exact qu'il y a des études qui indiquent que le fait d'allumer et d'éteindre de façon successive un champ que, ça, ça a un effet sur la santé propre qui, autre que l'effet de la radiofréquence elle-même?

11 h 43

R. Vous m'avez, je me suis mal compris, vous m'avez mal entendu tantôt quand j'ai dit que oui il y avait eu cette hypothèse-là des champs intermittents et pulsés avaient été étudiés dans plusieurs protocoles.

J'ai le souvenir d'études animales de longue durée avec des champs de cette nature-là. Donc oui il y en a, il y en a eu des études. Et comme je vous disais on n'a pas vu d'effets différents le fait qu'elles soient pulsées, le fait qu'elles ne soient pas.

Q. [164] O.K. Mais cette étude que je vous, que je vous ai montré de McCarthy et autres, elle démontre cet effet-là à l'aveugle?

R. Il faudrait la relire pour le détail, mais quand on voit une étude avec un seul sujet. Il faudrait quand même qu'il y en ait un peu plus pour tirer des conclusions. Ce n'est pas, ce n'est pas

suffisant.

Puis on est avec des champs à soixante hertz (60 Hz), puis ce sont des champs électriques de trois cents volts (300 V) par mètre. Ça m'apparaît extrêmement faible comme niveau de champ. On est, je, on est exposé à ces champs-là, à peu près partout dans notre environnement. Enfin, j'aurais, il faudrait, je n'ai pas, je l'ai lu l'étude, j'en ai retenu que le message que je vous ai donné.

Je pourrais le lire en détail, là, mais on ne peut pas tirer de conclusion à partir d'une seule étude comme ça et dire voilà la preuve est faite.

Q. [165] D'accord. Alors je vais vous parler du Centre international de recherche sur le cancer, le CIRC, de l'Organisation mondiale de la santé qui a passé en revue un très grand nombre d'études sur les effets sur la santé des radiofréquences.

Et n'est-il pas exact que ce Centre a émis l'avis en deux mille onze (2011) que l'exposition aux champs électromagnétiques était possiblement cancérigène?

R. C'est vrai, ils l'ont classé dans la catégorie 2B. C'est la catégorie qui correspond aux produits

peut-être ou possiblement, ils utilisent parfois le mot « peut-être », parfois le mot « possiblement » cancérogène chez l'humain.

Q. [166] Est-ce que ça a modifié cet avis du Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé, est-ce que ça a modifié votre perception des choses suite à la prise de connaissance de cet avis?

R. Pas, pas du tout, nous n'étions pas surpris. C'est en pratique le Centre international de recherche sur le cancer utilise cette classe et cette classe pour eux est le plus bas niveau de cancérogénécité qu'ils utilisent en pratique. Il y a une clause plus basse. Pardon, une catégorie plus basse, mais qu'ils n'utilisent pas en pratique.

Donc dès que le moindre doute dans une étude épidémiologique, ils vont utiliser le 2B. Et je profiterais peut-être de l'occasion pour vous illustrer d'où vient et pourquoi et quels résultats ont conduit le Centre international de recherche sur le cancer à utiliser la catégorie 2B.

J'ai quelques diapos, ça va prendre à peu près cinq minutes là-dessus. Si vous n'avez pas d'objection.

Q. [167] Écoutez, excusez-moi, Monsieur le régisseur,

je ne sais pas si c'est approprié qu'il y ait une présentation vidéo maintenant puisque, enfin j'ai un certain nombre de questions à poser là. Alors c'est. Monsieur, monsieur Plante pourrait peut-être répondre, expliquer lui-même la chose.

Là, on va se retrouver avec une présentation du témoin qui était manifestement prête d'avance. S'il y avait eu une présentation d'avance bien on aurait pu.

LE PRÉSIDENT :

Bien ça découle d'une de vos questions, il veut préciser. Je pense que comme je répète que plus d'informations sur la chose, c'est mieux que pas assez. Alors on est très ouvert. Alors.

M. MICHEL PLANTE :

R. Alors la classification qu'a utilisé le Centre international de recherche sur le cancer, 2B, provient d'un doute sur une étude épidémiologique. C'est explicite dans leur jugement. Une étude qui a été fortement médiatisée, parce que c'était une très grande étude qui portait sur l'utilisation du cellulaire et cancer du cerveau.

Ça a été mené par le Centre international de recherche sur le cancer, ça a été comme vous le voyez sur le tableau fait dans, dans treize (13)

pays dont le Canada qui en faisait partie. C'était une étude qui était basée sur cinq mille cent dix (5110) de cancers du cerveau. C'est beaucoup. C'est un grand nombre évidemment.

Des cas identifiés entre deux mille (2000) et deux mille quatre (2004) et il y a eu six ans d'analyses de données, ça a été publié en deux mille dix (2010). Alors on va regarder le résultat principal de l'étude, c'est-à-dire le risque chez les utilisateurs par rapport au risque chez les non-utilisateurs de téléphone cellulaire pour deux types de cancer du cerveau.

Si vous me permettez, ah, je ne peux pas me lever, c'est un peu petit, mais j'explique le graphique. Vous avez la ligne du 1, la ligne, lorsque vous voyez que le point rouge est sur le ligne du 1, là, il est en dessous effectivement.

Quand il est sur la ligne du 1 ça veut dire qu'il n'y a pas de différence de risque entre les exposés et les non-exposés. Donc les utilisateurs de cellulaires, les non-utilisateurs de cellulaires.

11 h 48

Quand le point rouge est en-dessous ça veut dire, et c'est ce qu'ils ont observé, qu'il y avait

vingt pour cent (20 %) moins de cancer chez les utilisateurs de téléphones cellulaires pour le gliome qui est une forme de tumeur cérébrale, et à peu près vingt pour cent (20 %), le chiffre n'est pas marqué, le vingt (20) pour cent (20 %), mais c'est autour de dix-neuf (19 %), vingt pour cent (20 %) pour le méningiome, un deuxième type de cancer du cerveau.

Ça évidemment ça a étonné tous les chercheurs de l'étude. On se dit... ils se sont dits c'est sûrement une erreur, on ne voit pas comment les radiofréquences pourraient protéger contre le cancer, essayons de trouver l'erreur qui a pu mener à ce résultat qui était hautement significatif.

Alors ils ont fait des analyses, ça c'est l'analyse principale, ils ont fait des analyses fractionnées ou fragmentées des données en voyant s'il y avait un lien avec le nombre d'années d'utilisation.

Et on a vu que le point gauche, vous voyez, par rapport à ceux qui n'ont jamais utilisé de cellulaire, bien, on voit que ceux qui ont utilisé un à deux ans, c'était inférieur à un, deux à quatre ans, ça ne montait pas vraiment, cinq à

neuf, non plus, et plus de dix ans c'était à un également. Donc il n'y avait pas d'indication en fonction du nombre d'années d'utilisation que le risque augmentait.

L'acétate précédente c'était le gliome. C'est la même conclusion pour le second cancer qui est le méningiome. Et ils ont poussé l'analyse plus loin en se disant, bien, au lieu de regarder le nombre d'années d'utilisation, on va demander aux gens combien d'heures ils ont utilisé leur cellulaire depuis qu'ils en ont un.

Ça fait que ce n'est pas une question facile évidemment à répondre parce qu'il faut que vous travailliez dans votre tête un peu pour savoir combien d'années que vous avez un cellulaire puis en moyenne combien de temps par jour, puis là vous faites votre multiplication parce qu'ils ont demandé la question à tous les sujets. Et le résultats qu'ils ont obtenu pour le gliome c'est celui-là.

Donc vous voyez que tout le long on a encore des risques inférieurs à un, donc aucune évidence d'accroissement de risque de cancer du cerveau sauf la dernière colonne où pour les gens qui ont répondu plus de mille six cent quarante

(1 640) heures, pour le gliome, il semble bien avoir une petite augmentation de quarante pour cent (40 %) qui était statistiquement significative.

Évidemment on... la barre que vous voyez autour c'est la marge d'erreur, vous voyez c'est proche de un. Et voilà, c'est ce résultat-là fragmentaire qui... devant ce résultat-là, le Centre international de recherche sur le cancer a dit : « Ah! il y a un doute à cause de ce résultat-là et on va le mettre dans la catégorie 2B à cause de ça. » Ce qu'ils ont vu sur le gliome était non significatif pour le méningiome. Donc c'est de là que ça vient.

Depuis quelque temps circule ce genre d'observation-là qui nous apparaît de plus en plus révélateur c'est que les... en haut dans le graphique, vous voyez au fil des ans, vous ne pouvez pas lire les années parce que c'est trop petit, là, mais à gauche c'est mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et les années vont jusqu'en mil neuf cent... même moi j'ai de la misère à lire quatre-vingt... deux mille six (2006), c'est l'augmentation d'utilisation des cellulaires dans la population.

Et en dessous, c'est des données

américaines, c'est les taux de cancer du cerveau par cent mille (100 000) de population durant la même période. On a aucune augmentation de tendance de l'incidence de cancer du cerveau.

Et dans les publications récentes les gens ont dit que s'il y avait effectivement un risque de gliome qui augmente de quarante pour cent (40 %) on devrait déjà voir une augmentation dans l'incidence générale des cancers du cerveau, qu'on ne voit pas et que, finalement ces résultats-là sont... ce résultat-là est particulièrement révélateurs.

Et plusieurs épidémiologues disent que ça serait... la seule chose qu'on devrait faire au cours des prochaines années, c'est continuer de suivre cette courbe-là pour voir si elle s'infléchit vers le haut, et si elle ne s'infléchit pas vers le haut, l'hypothèse ne tient plus.

Donc vous voyez que c'est un résultat très fragile qui a conduit le Centre international de recherche sur le cancer à mettre les radiofréquences dans la catégorie 2B.

Mais ce n'est pas surprenant de l'organisation non plus. Ils ont, au Centre international de recherche sur le cancer, ils ont évalué neuf cent quarante-six (946) produits depuis

une trentaine d'année et ça leur est arrivé une seule fois de mettre un produit dans la catégorie « probablement pas cancérigène, tous les autres produits pour lesquels il y avait des permettant d'évaluation... l'évaluation, ont été mis dans soit « possible, probable ou confirmé ».

C'est pour ça que je disais que la catégorie « possible » pour eux c'est dès qu'il y a le moindre doute c'est là qu'on se retrouve et ça n'a donc pas changé du tout mon appréciation du risque de cancer face au cellulaire parce que je trouve que, bon, là, on s'accroche à un résultat mais ça ne tien pas trop la route non plus avec les études animales qui sont négatives. C'est quand même nos meilleurs tests, les études d'innocuité animale à long terme, on ne voit pas d'effet cancérigène chez l'animal.

Et ça ne fonctionne pas non plus avec les études in vitro. C'est des tests qui sont faits chez les bactéries, les cellules vivantes pour voir si les radiofréquences peuvent avoir, par exemple, des effets sur l'ADN, créer des mutations, des choses comme ça.

De sorte que la probabilité que les radiofréquences aient un effet cancérigène, dans

mon esprit c'est hautement, hautement improbable.

D'ailleurs, j'expliquais hier que le niveau d'énergie de ces ondes-là est tellement faible par rapport aux infrarouges, par rapport à la lumière visible, qui sont deux types de lumière qui ne sont pas cancérigènes, qu'on ne voit vraiment pas sur le plan de la physique comment ça pourrait être cancérigène. Il faudrait littéralement réécrire tous les bouquins qui traitent de rayonnement et de santé.

11 h 54

Q. [168] Et donc finalement, votre opinion, c'est que cet avis du Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé, ce n'est pas sérieux.

R. Ils ont... je ne dirais pas que ce n'est pas sérieux. Ils agissent... je les connais bien là, c'est des gens que j'ai côtoyés, j'ai échangé avec eux, on a eu de longs échanges sur le dossier des champs de soixante hertz (60 Hz) de la même manière. Je vais essayer de vous l'exprimer d'une certaine manière.

En médecine, il y a deux erreurs qu'on ne veut pas faire. Quand vous voyez un patient à votre bureau, vous ne voulez pas manquer un diagnostic

important. Quelqu'un qui aurait le cancer, vous le manquez, bien, vous n'êtes pas fier de vous. Ça, c'est un type d'erreur. Le deuxième type d'erreur, c'est de dire à un patient qu'il a une maladie grave quand il n'en a pas. C'est grave, ça a des conséquences importantes et, ça, ça nous est arrivé aussi, puis ça, on cherche à éviter ça aussi.

Le problème avec la classification du Centre international de recherche sur le cancer, c'est qu'ils sont extrêmement bien protégés contre l'erreur du premier type. Tout est en principe possiblement cancérigène, ils ne peuvent pas le manquer. Mais, le problème de ça, c'est que dans cette catégorie possiblement cancérigène, il y a très probablement un grand nombre de produits qui ne le sont pas du tout. Donc, ils devaient... ils ne se protègent pas dans le système de classification contre l'erreur de déclarer ou de laisser croire qu'un produit est cancérigène quand il ne l'est pas. Et, ça, ça pose problème. C'est un choix qu'ils ont fait. Évidemment, c'est un choix peut-être que certains diraient : « Bien oui, c'est plus prudent d'agir comme ça ». Il faut faire attention parce que c'est une chose de ne pas manquer un problème parce que, bon, si le problème

est important, puis on ne veut pas le manquer.

Mais, on ne peut pas, d'un autre côté, dire : « Bien, écoutez, tout est peut-être dangereux ». Il faut aussi être capable de discriminer. Et le système ne permet pas cette discrimination-là. Donc, c'est une critique qui est faite à ce système-là, mais, bon, voilà. Moi, ça ne change pas mon évaluer des données qu'on a devant nous. Je trouve que l'étude « interphone » que je vous ai montrée a des résultats principaux qui sont extrêmement rassurants. Vous avez eu une baisse de vingt pour cent (20 %). On peut bien s'entendre et dire qu'il y a un problème méthodologique, mais on n'a pas de hausse de cent pour cent (100 %), là.

Les études animales sont négatives, c'est nos meilleurs outils pour détecter un produit cancérigène, et la valeur des études animales n'est pas contestée, même le Centre international de recherche sur le cancer considère que c'est le meilleur outil, elles sont négatives. Donc, la physique, la biologie, les données connexes aussi qu'il y a autour.

Si les radiofréquences étaient cancérigènes, on devait s'attendre à ce que les infrarouges le soient. Les infrarouges ne sont pas

cancérogènes, même à fortes doses, c'est de notoriété publique.

Q. [169] O.K. Mais, je vais revenir sur deux aspects de ce que vous avez mentionné. J'essaie de rester cibler sur des points précis que vous avez mentionné, j'aimerais que vous répondiez de façon précise à ces aspects-là. Vous mentionnez qu'il y a eu plusieurs centaines de produits qui ont été soumis à l'évaluation du Centre international de recherche, puis il y en a un seul qui n'a pas été classé. Mais, n'est-il pas exact qu'avant de se rendre à l'appréciation du Centre international, il y a un filtrage préalable. Ce n'est pas n'importe quel produit, ce n'est pas n'importe qui ici qui peut téléphoner au Centre en disant : « Évaluez-moi donc ce produit-là ». Non, il faut qu'il ait déjà une base scientifique qui laisse croire qu'il y ait une possibilité d'effets cancérogènes.

R. Pas toujours.

Q. [170] C'est avant qu'on se rende là, c'est pour ça qu'il y en a un seul qui a été refusé. C'est parce que le filtrage avait déjà été fait au préalable pour les produits qui n'ont pas d'effet cancérogène dont les études ont déjà démontré qu'elles sont...

R. J'ai entendu cet argument-là, mais il y a des cas

où c'est carrément faux. Ils ont classé le champ magnétique terrestre,. Il n'y a personne qui s'inquiétait du champ magnétique terrestre. Ils l'ont classé dans 3... catégorie 3, il y a dix (10) ans. Le Caprolactame, ils l'on mis dans « probablement pas cancérigène », il n'y avait aucune étude épidémiologique. Donc, non, ce n'est pas vrai qu'il y avait des données préliminaires qui suggéraient qu'il y avait quelque chose. Donc, une règle générale, que vous dites, mais il y a des exceptions.

Q. [171] O.K. Et sur les radiofréquences, vous avez cité l'étude interphone, mais n'est-il pas exact que le Centre international des recherches s'est basé sur un grand nombre d'études, pas sur une seule, pas sur seulement l'étude d'interphone,. C'était un semble d'études qui ont été examinées, je n'ai pas le nombre, mais c'est mentionné dans le texte du document du Centre international, la quantité d'études qu'ils ont évaluées avant d'en arriver à ce classement.

R. Mais, si vous lisez bien le communiqué de l'été dernier ou je pense que ça fait quelques mois là qu'il est sorti parce qu'on n'a pas le rapport général, ils disent bien que c'est à cause de

l'augmentation des gliomes vue dans l'étude interphone qu'ils ont mise dans le 2B. Bien sûr qu'ils ont analysé des milliers de données, mais encore une fois ils ont accordé beaucoup de crédit à une étude qui donne un résultat positif alors que les études qui avaient des résultats négatifs, on n'en parle pas dans l'évaluation. On ne l'a pas reçu.

Écoutez, il n'y a pas que le Centre international de recherche sur le cancer qui revoit les études. La Commission internationale sur la protection contre le rayonnement non ionisant, un comité permanent, épidémiologue, biologiste, ingénieur physicien qui revoient les études en continue. Leur conclusion est à l'effet que les données sur la cancérogénécité sont rassurante. Santé Canada, la lecture est la même. L'Agence française de sécurité alimentaire, environnement, santé et alimentation, même conclusion...

12 h 00

Donc il ne faut pas que regarder le cycle, il faut regarder les autres groupes. Et, en général, je pense que les gens s'entendent. Il y a large consensus, un large consensus à l'effet que les données ne soutiennent pas l'idée que ça soit

un produit cancérigène.

Q. [172] Mais ne serait-il pas plus exact de dire que la science est divisée? Je peux comprendre qu'une majorité sont d'avis qu'il n'y a pas d'effets cancérigènes. Mais la science est divisée puisqu'on en a un exemple avec le Centre international?

R. Là-dessus elle n'est pas très divisée.

Q. [173] Oui.

R. Elle n'est vraiment pas très divisée. Allez voir les conclusions, vous allez voir vous-même ça va presque tous dans le même sens. Il y a un large consensus. C'est des exceptions qui vont...

Q. [174] Mais que ça se rende au Centre international de l'Organisation mondiale de la santé, là, c'est quand même quelque chose, ce n'est pas quelque chose de négligeable, là. Ce n'est pas... Ce n'est pas quelqu'un d'isolé dans son coin qui... qui ne parle à personne, là.

R. Que ça se rende là, je ne comprends pas votre idée, là.

Q. [175] Que le Centre international... Vous dites qu'il y a un large consensus.

R. Oui.

Q. [176] Et ce que je vous soumetts c'est que la science est divisée. Je peux comprendre votre

affirmation à l'effet qu'un grand nombre... un grand nombre d'opinions sont à l'effet qu'il n'y a pas d'effet... d'effet sur la santé autre que thermique. Mais il y a quand même d'autres chercheurs, il y a le Centre international de recherche...

R. Oui, mais...

Q. [177] ... qui ont jugé opportun de... d'accorder ce classement.

R. Ils ont mis ce classement qui est le plus bas en pratique. Ils ne l'ont pas mis dans « probable », ils ne l'ont pas mis dans « confirmé ». Ils l'ont mis dans « possible ». Est-ce qu'une chose est impossible? Difficile. Donc, possible, ça veut dire quoi « possible »? Et le café est là-dedans, en passant, à cause de trois études sur le cancer du pancréas dans les années quatre-vingt (80) puis il y est toujours alors que ça a été complètement démenti par la suite. On a ce problème-là.

Q. [178] Oui, mais je veux rester sur les radiofréquences.

R. Bien non, mais je vous donne l'exemple du « possible », là.

Q. [179] Vous êtes d'accord avec moi que la science est divisée, qu'il y a des chercheurs qui... qui

aboutissent à une conclusion différente que la
vôtre?

R. Vous allez toujours trouver quelques chercheurs qui
sont marginaux. Mais le consensus est très large
dans ce milieu-là à l'effet que les preuves de
cancérogénicité ne sont pas là. C'est un consensus
dans tous les groupes d'expertise collective
sérieuse qui ont regardé ça. Regardez-le pas
individuellement, regardez les expertises
collectives, pas l'opinion de monsieur untel, la
mienne ou celle d'une autre.

Q. [180] Je vous soumetts, et vous avez... si vous avez
pris connaissance de la preuve que nous avons
déposée et vous êtes sans doute déjà au courant du
rapport BioInitiative, vous êtes au courant de la
recommandation de l'Assemblée parlementaire du
Conseil de l'Europe, vous êtes... En tout cas, il y
a un grand nombre, il y a un grand nombre d'études
de chercheurs, d'autorités qui ont jugé qu'il y
avait matière à prudence.

R. C'est extraordinaire que vous me citiez ces deux-
là. Puisque je vous parle de rapport d'autorités,
d'expertises collectives. Le rapport BioInitiative
n'est pas une expertise collective. Le rapport
BioInitiative n'est justement pas un rapport de

nature scientifique objectif commandé par une organisation de santé. On en reparlera, mais ce n'est pas ça. Et vous ne citez pas ceux qui sont là. Il y a en plusieurs pourtant, en France, en Angleterre, dans plusieurs pays qui sont sous l'égide de gouvernements, que ce sont des académiciens reconnus qui travaillent dans des... collectivement à une expertise.

C'est très différent. BioInitiative, les gens ont signé des chapitres. Ça n'a jamais été publié dans des revues publiées, revues par les pairs. C'est piloté par une dame qui est une femme d'affaires qui vend des services sur les champs électromagnétiques qui s'appelle madame Cindy Sage. Ça n'a pas le ton d'un rapport scientifique, c'est un plaidoyer. Le rapport BioInitiative c'est un plaidoyer contre les normes du début à la fin. Ce n'est pas ce que j'appelle un rapport scientifique objectif. On ignore totalement tout un pan de littérature. On met l'accent sur des études qui font notre affaire. Je pourrais donner des exemples dans le rapport.

Q. [181] Des études qui font notre affaire, donc il y a des études qui, entre guillemets, font notre affaire.

R. Bien, ils en ont trouvé eux, c'est sûr. Donc, je veux dire ce n'est pas, à mon sens, un rapport qui peut se mettre au même rang que des rapports comme celui... celui dont je vous parlais plus tôt, là. Donc...

Et l'autre chose, vous citez le Parlement européen à nouveau. Vous savez probablement maintenant fort bien que ce n'est pas la norme européenne, la recommandation du Conseil de l'Europe qui recommanderait des niveaux de champs beaucoup plus faibles que ce qu'on a ici. Vous savez que ce n'est pas ça qui est en vigueur en Europe, c'est un souhait qui n'a pas été adopté par aucun pays.

Et si vous regardez les quarante (40), cinquante (50) pays qui ont adopté, ça va du Brésil à la France. Alors je ne les nommerai pas tous. Si vous regardez les gens qui étaient en poste de responsabilité et qui ont adopté des limites d'exposition pour leur pays, ils ont adopté des limites d'exposition qui sont tout à fait similaires à celles de Santé Canada. Et aucun de ces pays, mais il y a peut-être une exception que je ne connais pas, à ma connaissance en tout cas, a adopté des limites aussi sévères que celles

prescrites par la... pas prescrites, mais
recommandées par le Conseil de l'Europe sur la base
du rapport BioInitiative.

Q. [182] O.K.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On va prendre la pause pour le déjeuner. On
reviendra une heure cinq (13 h 05).

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 h 06

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIÈRE :

Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bonjour. Juste une petite remarque préliminaire.

Parce qu'il y a eu une affirmation ce matin à
laquelle je n'ai pas réagi parce que je voulais
m'assurer d'avoir l'information exacte avant de
dire quoi que ce soit.

Mais maître Neuman, ce matin, a

affirmé qu'un des soumissionnaires avait proposé une technologie qui aurait permis de désactiver à distance la carte qu'on retrouve dans le compteur. C'est inexact. Il n'y a aucun des soumissionnaires. Alors je voulais que ça soit au dossier parce que quand on fait des affirmations comme celle-là qui demeurent non corrigées, là, ça peut donner lieu à des... à de la confusion. Je ne sais pas d'où vient son information parce que ce n'est pas nulle part au dossier. Mais en tout cas, moi, je tiens à le corriger.

Si jamais il y a des questions suite à mon commentaire, monsieur Abiad demain pourra répondre à tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Neuman, c'est la suite de votre contre-interrogatoire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Je vous remercie, Monsieur le Régisseur. Sur la dernière remarque ça serait à mon témoin de l'affirmer. Donc, si monsieur Abiad a des précisions.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'en ai manqué.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ça serait au témoin d'affirmer justement si... si les soumissions reçues par Hydro-Québec incluait ou non la possibilité de... de mettre le compteur en mode dormant comme je l'ai affirmé tout à l'heure.

Donc, si, effectivement, un témoin d'Hydro-Québec a quelque chose à dire là-dessus, ça serait au témoin de le dire plutôt qu'au procureur.

LE PRÉSIDENT :

Allez.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [183] Donc bonjour. J'inviterais... J'inviterais le docteur Plante et l'ensemble du panel et monsieur le régisseur à placer devant vous la pièce HQD-1, Document 4 qui est le feuillet de Santé Canada. Je ne vais pas poser... Ça ne sera pas ma première question, je veux finir ce que j'avais commencé tout à l'heure. Mais simplement pour que la pièce soit déjà à la disposition de tout le monde.

Nous parlions tout à l'heure de... de l'avis émis par le Centre international de recherche sur le cancer, de l'Organisation mondiale de la santé. Ce que je comprends de vos réponses, Docteur Plante, c'est que vous... vous n'êtes pas

d'accord avec ce... ce classement effectué par...
par le Centre international de recherche, c'est
bien cela?

M. MICHEL PLANTE :

R. Je trouve que l'expression qu'ils ont utilisée
porte à confusion quand on dit que c'est possible.
Je pense qu'on aurait... il aurait pu être classé
dans « Probablement pas cancérigène » et ça aurait
été plus proche de la réalité.

Q. [184] Donc, vous, vous n'auriez pas écrit ce type
d'avis si ça avait été de vous?

R. Je l'aurais mis dans l'autre classe, oui.

Q. [185] J'attire votre attention sur la pièce que je
viens de mentionner, le feuillet de Santé Canada à
la page 2 à la colonne centrale où, après avoir
affirmé, après que Santé Canada a affirmé qu'il n'y
a pas de danger pour la santé, ils mettent quand
même une référence à... au Centre international de
recherche sur le cancer au communiqué du mois de...
au communiqué de deux mille onze (2011). Est-ce que
vous voyez la référence? C'est dans les... les
références Internet, là, qui se trouvent dans la
colonne centrale.

Est-ce que Santé Canada a eu tort,
selon vous, de référer... de référer à cette étude,

cet avis du Centre international de recherche sur le cancer, selon vous?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien écoutez, je fais une objection, là, à savoir si Santé Canada a eu tort ou pas eu tort. Ils font une référence. Alors il n'y a pas de question d'avoir tort ou de ne pas avoir tort. Il y a une référence à ça. Ce n'est pas au témoin de dire s'ils ont eu raison ou non de le faire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, je veux voir un peu comment le docteur Plante se situe par rapport à ça. C'est un... C'est un feuillet très court. Il y a seulement deux pages et dans ces deux pages on prend la peine de mettre cette référence-là. Donc, je veux voir comment est-ce que le docteur Plante voit les choses, est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas une question que ça ait une page ou deux, c'est une question il y a une référence au Centre international de recherche. C'est marqué : « Pour en savoir plus », Santé Canada dit ça : « Voyez telle chose ». Alors la référence est là. Je veux dire vous pouvez poser des questions au docteur Plante sur la référence, mais pas lui

demander qu'est-ce que Santé Canada avait derrière
la tête en mettant...

13 h 12

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je ne demande pas...

LE PRÉSIDENT :

... cette référence-là. Ce que Santé Canada avait
derrière la tête c'est évident, c'est pour en
savoir plus, allez consulter les trois sites. Il y
a trois sites Internet. C'est ça, il y a plus
d'informations sur ces trois sites Internet-là. Ça
parle par... je pense, ça parle par elle-même cette
pièce-là là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je ne demande pas du tout ce que Santé Canada avait
derrière la tête, je demande ce que monsieur Plante
pense de cette référence puisque si les gens vont
là-bas, vont à la référence...

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça, c'est mieux, c'est mieux.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça, c'est ça que j'ai demandé.

LE PRÉSIDENT :

Demandez au docteur Plante qu'est-ce qu'il pense de
cette référence-là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ce que j'ai demandé, c'est ce que j'ai demandé.

LE PRÉSIDENT :

On ne peut pas demander est-ce que Santé Canada avait raison ou pas là, t'sais.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que docteur Plante pense du fait que, dans la rubrique « Pour en savoir plus »...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... qu'on ait référé les gens, les lecteurs, au Centre international de recherche sur le cancer, ça, ça va.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [186] Oui. Parce que les gens vont cliquer sur le lien, puis ils vont voir l'avis que vous venez de commenter. Donc, est-ce que vous pensez que c'est... qu'est-ce que vous pensez de...

M. MICHEL PLANTE :

R. Je pense que, par transparence, Santé Canada devait le faire ce rapport-là. Le rapport, il n'est pas

encore sous forme de rapport. Mais, l'avis du Centre international de recherche sur le cancer, c'est un jalon important et je crois que Santé Canada a tout à fait raison de le mettre à disposition des gens.

Q. [187] D'accord. Sachant ce que les gens vont y lire, c'est que... c'est l'avis du Centre selon lequel l'exposition aux radiofréquences est possiblement cancérigène. C'est ça, je vois votre signe de tête.

R. Je sais très bien. J'imagine que Santé Canada savait ce à quoi il référerait. Ça va de soi.

Q. [188] D'accord. À la page 1 de ce feuillet, à la première colonne, au bas de la colonne, cinq lignes avant la fin, ou en fait six ou sept lignes avant la fin, il est indiqué que :

La puissance du signal émise par le compteur intelligent est plutôt faible et se compare aux émissions des téléphones cellulaires et des routeurs sans fil.

N'êtes-vous pas au courant, docteur Plante, qu'au sujet des téléphones cellulaires, que Santé Canada a parallèlement émis un avis de prudence, à l'effet que même si les cellulaires sont conformes aux

normes, sont conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada, qu'ils ne dépassent pas ces normes, qu'ils sont des milliers de fois en dessous de cette norme, malgré ça, Santé Canada recommande la prudence. Donc, est-ce que...

R. Pourriez-vous fournir le document pour qu'on puisse le lire?

Q. [189] Je vous demande si vous êtes au courant, je pense que vous êtes...

R. Je sais que Santé Canada écrit des choses, mais il faut toujours voir de la manière dont c'est écrit et les justifications qu'il y a derrière la recommandation. Donc, je ne l'ai pas devant moi, on pourrait...

Q. [190] Mais, vous êtes au courant ou ça sort des nus, vous n'avez jamais entendu parler de ça avant que je vous le mentionne il y a une seconde?

R. Non, c'est plausible.

Q. [191] Oui.

R. Mais, je n'ai pas le libellé en tête.

Q. [192] Vous n'avez pas le libellé en tête. Écoutez, je vous poserai la question autrement.

R. Je vais vous dire la nuance qui est importante. Est-ce qu'il est écrit « nous croyons que »... je dis n'importe quoi là, il y a deux scénarios

possibles là, puis il faut que j'aïlle voir, je ne me souviens plus. Il y a un des scénarios où on dit, je l'ai déjà vu « si les gens s'inquiètent des effets des radiofréquences, ils peuvent diminuer leur exposition en faisant ceci, cela, cela », c'est déjà une chose.

Q. [193] Ce n'est pas à ça que je réfère.

R. Bon. Alors, je voudrais voir l'autre papier que vous avez.

Q. [194] Alors, oublions ça pour l'instant...

R. Oui.

Q. [195] ... puisqu'on n'a pas le document sous la main, mais... Ne seriez-vous pas d'accord, Docteur Plante, à ce que malgré... malgré que certaines émissions de radio... certains appareils émettant de la radiofréquence puissent en émettre bien en-dessous de la norme recommandée par Santé Canada, qu'il puisse y avoir lieu à une marge de prudence? Ne pensez-vous pas que ce serait quelque chose... c'est quelque chose que vous appuieriez, quelque chose avec lequel vous seriez d'accord?

R. La prudence et la précaution, je pense, c'est des valeurs qui sont très fortes et très utilisées en médecine et en santé publique et on est tous très sensibles. Et au cours des dernières années, vous

avez entendu davantage le mot « précaution », donc dans quelles... dans quelles circonstances doit-on recommander la précaution ou la prudence? Dans un contexte comme celui-ci au Québec, l'Institut national de santé publique du Québec a préparé un document général qui... pour aider la gestion des risques en santé environnementale au Québec. Et ils définissent la précaution à peu près de la façon suivante, je n'ai pas le mot-à-mot là.

La précaution, c'est l'idée d'instaurer des mesures préventives lorsqu'on a des preuves raisonnables qu'il existe un risque sérieux à la santé et on n'attend pas d'avoir cent pour cent (100 %) de preuve pour agir. Donc, si on est devant un faisceau d'indices, du point de vue de la science, qui nous indiquent qu'il semble y avoir un problème, bien, n'attendons pas d'avoir toutes les preuves pour agir. Et je suis totalement en accord avec cette orientation-là.

Ici, nous ne sommes pas devant cette situation-là. Les éléments scientifiques qu'on a devant nous, les preuves scientifiques accumulées au cours des dernières années vont à l'encontre de ça. On n'a pas cette notion de preuve raisonnable. Et si on applique à ce moment-là le même principe à

des situations où on n'a pas cette preuve raisonnable, on n'a pas atteint ça, ça crée, en fait, un problème contraire.

13 h 18

Ce qu'on observe actuellement c'est que la science nous dit, les études qu'on a devant nous nous disent de façon claire qu'on ne s'en va pas vers la présence d'un risque, mais l'absence d'un risque.

Et ce qu'on remarque en parallèle, c'est qu'il y a des inquiétudes, il y a des peurs, il y a des anxiétés dans la population. Donc il y a un écart entre le risque perçu par certaines personnes en tout cas qui est très clair et le risque appréhendé par les éléments scientifiques qu'on a.

Et en Santé publique quand vous êtes dans cette situation-là, les choses que vous devez faire c'est des actions qui vont diminuer cet écart-là et pas l'augmenter. On ne pourrait pas comme par complaisance aller mettre une mesure de prudence, ça ne ferait qu'accroître cet écart entre les deux puisque toute mesure dite préventive va augmenter la perception de risque encore.

Donc ça serait contre-indiqué et il y a des éléments nocifs de ça. D'ailleurs, dans ce document

de l'INSPQ que je vous invite à aller le lire si ça vous intéresse la gestion de Santé publique. On remarque que pour toute mesure préventive, ça vaut pour un vaccin, ça vaut pour n'importe quelle mesure préventive, on doit toujours examiner quels seraient les effets secondaires de cette mesure dite préventive qui pourraient être nocifs. Il faut en faire l'analyse.

Puis dans ce cas-ci j'ai l'impression que si on appliquait la prudence alors qu'il n'y a pas de risque, on est loin d'avoir un risque établi, on a plutôt un faisceau de preuve à l'effet qu'il n'y a pas de risque. On viendrait concrétiser dans l'esprit, on créerait beaucoup plus de peurs que de bien. Je ne pense pas que ça serait dans l'intérêt de la Santé publique de faire ça.

Q. [196] Au-delà de cette, au-delà de cette approche théorique, pratique, au niveau pratico-pratique, au niveau pratico-pratique, vous êtes, vous êtes au courant, vous êtes au courant qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont participé aux projets pilotes qui se sont plaints de symptômes.

Vous êtes au courant de ça, vous avez vu c'est dans les journaux, il y a un certain nombre de, de lettres qui ont été déposées à titre

d'observations dans le présent dossier. Vous êtes au courant de ça?

R. Oui.

Q. [197] Vous avez fait quoi face à ça? Est-ce que vous avez demandé à examiner davantage en quoi consistent ces symptômes?

R. Non. Bien non au contraire, on a des données scientifiques qui sont relativement probantes et ce que les gens croient, on voit que ce n'est pas la réalité scientifique qu'on a devant nous. Les tests ont été nombreux, les études sont convergentes, ce ne sont pas les radiofréquences qui, d'après ces études-là qu'on a devant nous, ce ne sont pas les radiofréquences qui causent les problèmes que les gens, dont les gens souffrent. Et ça c'est un fait.

Q. [198] Oui?

R. Maintenant je constate l'écart. Je me dis bon je vois bien qu'il y en a des gens qui en sont convaincus eux. Et tu te dis bien évidemment ce n'est pas moi qui vais régler ça, mais comment arriver à modifier cette situation-là.

On est dans une espèce de paradoxe, d'impasse où d'un côté on a de bonnes études, bien faites qui nous rassurent et de l'autre, des gens absolument convaincus du contraire. Ce n'est pas

simple.

Q. [199] Oui, n'y aurait-il...

LE PRÉSIDENT :

Q. [200] Excusez-moi, puisqu'on parle de précautions puis tout ça, je voudrais clarifier une chose. Docteur Plante au Québec, on a une loi sur le développement durable; dans cette loi-là à l'article 6, il y a une définition de précaution. Je vais vous la lire là puis vous me direz si on se situe dans le paramètre de ce que c'est qu'une précaution au sens de la Loi sur le développement durable.

Alors c'est le 6 j), j'avais sorti la chose parce que je savais que ça aboutit, ça, ça, on en discuterait. Alors j) , 6 j) :

« précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Fin de la citation.

Est-ce que nous sommes dans une situation

qui ressemble à ce qui est écrit dans cet article de la Loi sur le développement durable?

R. Je crois qu'on n'est pas dans cette situation-là. Vous parlez de risques graves et irréversibles, c'était d'ailleurs les mots de définition du principe de précaution mille neuf cent quatre-vingt-douze (1992) à Rio. C'est la, qui a été presque adopté intégralement ce que vous avez devant vous.

Remarquez que le terme de santé n'apparaît pas dans cette définition-là, mais les autorités de santé l'ont adapté à leurs pratiques et ça va dans le même sens. Il faut qu'on ait des preuves, puis ils ont ajouté la notion de preuve raisonnable qu'il y ait un risque grave.

On n'a pas ces preuves raisonnables de risques graves, on n'est pas. Et ce qui avait conditionné la définition que vous venez de nous lire, Maître Lassonde, c'était des changements climatiques à l'époque, en quatre-vingt-douze (92). N'attendons pas que la température monte. C'est ça le fameux risque grave et irréversible.

Mais quand ça a été traduit en santé, ça s'est dit bien écoutez, n'attendons pas d'avoir toutes les preuves pour agir quand on a des preuves

raisonnables comme quoi il y a un risque. On n'est pas dans cette situation-là. Alors ça rejoint ce que vous venez de lire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [201] Mais je veux revenir, je veux revenir au cas qui se manifeste. Est-ce que ce ne serait pas de votre, de votre devoir face à ces situations, ces cas où des gens allèguent des symptômes, ça ne serait pas de votre devoir d'aller vérifier?

Je ne parle pas de vous-même, mais en tout cas de donner instructions pour que, qu'une démarche soit faite, pour aller vérifier ce qu'il en est réellement. Si les symptômes sont fictifs, on le saura, s'ils ne sont pas fictifs, on le saura.

13 h 24

R. Malheureusement, c'est peut-être naïvement l'approche que certains prendraient, mais elle ne serait pas utile. Pour arriver à voir, il faut se tourner vers la recherche bien organisée pour voir si ces symptômes-là peuvent être reliés oui ou non aux radiofréquences. Ce n'est pas en examinant davantage ces gens-là. Il faut les inviter à participer à ces recherches, ça a été fait. Il faut le tester en laboratoire, ça a été fait, puis voir

s'il y a un lien entre les deux, on ne le voit pas le lien entre les deux. Ça ça nous aide, ça c'est une preuve objective. Ce n'est pas... c'est comme ça qu'on doit l'aborder, je pense.

Si on se pose vraiment la question puis l'hypothèse est faite, entendons-nous bien, ce que moi... du poste où je suis pour analyser les risques c'est ce que je dis. Mais pour ces gens-là je pense que l'idéal c'est qu'ils soient... que ce problème-là soit mis dans le cadre d'une évaluation médicale la plus complète possible et la meilleure parce que je suis assez convaincu qu'il y a plus qu'une cause pour tous les problèmes de santé qui sont allégués et que cette évaluation soit faite avec toutes les spécialités autour, de façon... la meilleure possible pour essayer d'aider ces gens-là. Je suis convaincu que c'est dans ce cadre-là que l'état de santé de ces gens-là va s'améliorer et que leurs craintes vont diminuer.

Q. [202] Alors n'est-ce pas justement de votre... de votre devoir de recommander cela pour la cohorte... la cohorte de gens qui se trouve... qui se trouve dans la zone concernée par le projet-pilote?

R. Je ne suis pas le médecin traitant des gens de...

Q. [203] Oui, mais de la part d'Hydro-Québec parce

qu'Hydro-Québec a installé un certain produit, un certain appareil...

R. Écoutez...

Q. [204] ... et il y a des gens qui se plaignent, à tort ou à raison mais...

R. L'Organisation mondiale de la santé l'a suggéré ce que vous dites là.

Q. [205] Juste...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là je vais intervenir. On se retrouve dans un débat, là, entre un avocat puis un médecin, on n'est plus du tout dans un contexte de contre-interrogatoire. Je deviens fort inquiète au niveau de la durée. On peut débattre pendant des heures et des heures. S'il y a des questions qui demeurent au niveau du contre-interrogatoire je vais inviter maître Neuman à les poser mais pas à s'embarquer dans un débat comme celui-là.

LE PRÉSIDENT :

Ça tient pas mal de la discussion, là, hein! bon, alors si vous avez d'autres questions, là, mais là je vous dirais sur une note humoristique, là, que ça fait plus de deux heures que vous êtes exposé aux radiofréquences de votre ordinateur, là, alors peut-être que ça serait le temps de conclure.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [206] Mais je voulais simplement savoir du docteur Plante s'il ne... si ça ne serait pas de ces démarches... écoutez, Docteur Plante, je vais regarder votre... dans votre curriculum vitae vous avez indiqué que depuis longtemps, depuis les années quatre-vingts (80) vous travaillez pour Hydro-Québec, vous faites différentes études pour examiner les effets sur la santé de différents produits, différentes activités.

Est-ce qu'on n'est pas là précisément dans le genre de situation où vous avez un produit installé par votre employeur ou votre donneur d'ouvrage, il y a des allégations de symptômes. Ce n'est pas... la démarche que normalement vous devriez faire qui est de recommander d'étudier ce qui en est pour avoir l'heure juste. Comme ça on ne serait pas en train...

R. Non.

Q. [207] ... de supposer, comme vous dites, vous supposez que ces... que ces personnes ont peut-être d'autres causes à leurs symptômes. On le saurait, on vérifierait.

LE PRÉSIDENT :

Bien, peut-être que vous pourriez faire ces

recommandations-là en argumentation, qu'Hydro-Québec fasse un groupe de recherche et réunisse les personnes qui pensent avoir des problèmes et, je ne sais pas, là, vous pouvez faire des recommandations, hein! mais vous comprendrez pourquoi le docteur Plante a dit qu'il n'est pas en train de recommander ça à Hydro-Québec pour toutes les raisons qu'il a expliquées avant, là, à l'effet que ce n'était pas... qu'il ne voyait pas de lien, qu'il n'y avait... que les études avaient été faites qu'il n'y avait pas de lien entre des symptômes qu'on peut manifester et l'exposition aux radiofréquences. Tu sais, alors... mais vous pouvez faire des recommandations, tu sais.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord...

LE PRÉSIDENT :

Mais vous en faites régulièrement...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie et...

LE PRÉSIDENT :

... là, dans vos... vous mettez ça dans des petits carrés, là, dans vos... dans vos textes, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, c'est plus facile à... c'est plus facile à

retrouver. Effectivement, c'est notre intention de faire une telle recommandation et également de soumettre dans la preuve à venir de notre côté qu'il y a des études malgré ce que le docteur Plante dit. Il y a des études établissant des corrélations. Donc ça termine... ça termine mon contre-interrogatoire pour le docteur Plante.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que j'ai compris que ça terminait votre contre-interrogatoire?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui, ça termine...

LE PRÉSIDENT :

Ah! O.K., bon...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... ça termine mon contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

... excusez-moi.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je pensais que...

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez dit ça termine mon interrogatoire du docteur Plante...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je pensais qu'on prenait une pause entre les deux.

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors on va appeler d'abord le Syndicat
canadien de la fonction public, Maître Bertrand.
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND

Procureur du SCFP-FTQ :

Q. [208] Alors bonjour Monsieur. Alors mes questions
vont s'adresser essentiellement à Accenture et à
son représentant essentiellement sur la
méthodologie du document qui a été déposé. Alors
d'abord, d'entrée de jeu, vous avez mentionné, là,
à des questions posées par certains de mes
collègues, qu'il y a certains des employés
d'Accenture, nommément ceux qui sont identifiés à
la page 4, je pense, et qui sont de la succursale
américaine de l'entreprise, dont les services
auraient été requis pour faire certaines études et
participer au rapport que vous avez déposé

13 h 29

J'ai compris que ces personnes-là n'avaient
pas rédigé le rapport, mais qu'elles avaient soumis
des données qui auraient été intégrées par les
rédacteurs du rapport. Est-ce que j'ai bien
compris?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'est exact.

Q. [209] Alors donc, je comprends que vous ou vos collaborateurs avez été en rapport avec ces gens-là pour discuter des recommandations qui devaient être intégrées dans le rapport, c'est exact?

R. Oui.

Q. [210] Maintenant est-ce que ces gens-là sont venus au Québec pour faire leurs observations ou si ces informations qui vous ont été transmises l'ont été à partir d'informations que vous auriez vous-même transmises à ces quatre personnes-là?

R. Les deux situations sont vraies.

Q. [211] Donc, je comprends que, pour la préparation de ces recommandations que vous avez intégrées à votre rapport, vous avez été en lien et en discussion avec ces gens-là, si je ne m'abuse, c'est exact?

R. Effectivement.

Q. [212] C'est parce que je m'interroge un peu sur le processus puisque vous avez mentionné à une question de mon collègue d'Option consommateurs, si je ne m'abuse, que vous aviez mis en place ce que l'on a appelé des... des murs chinois, mais je pense que l'expression véritable c'est une muraille de Chine dont l'objectif, normalement, en droit est de s'assurer qu'aucune information ne va transpirer

d'un groupe vers l'autre de façon à ce qu'il n'y ait pas d'influence. J'aimerais que vous m'expliquiez un peu quelle est la nature de cette muraille que vous auriez mise en place puisque vous avez été vous-même en lien avec les gens qui vous ont donné les informations que vous avez intégrées à votre rapport et que vous-même vous faites partie du groupe des gens qui accompagnent Hydro-Québec.

R. Effectivement, j'ai déjà expliqué. Il s'agissait d'une démarche qui s'inscrivait plus dans une démarche d'assurance qualité au cours de laquelle on fait venir des spécialistes qui n'interviennent pas sur le projet de façon à pouvoir juger de l'application des bonnes pratiques dans le cadre du projet, avec un regard externe au projet, et à la fois externe et à la fois éclairé de par le fait que ce sont des personnes que l'on choisit en fonction du fait qu'ils ont... ils agissent dans ce domaine de spécialité-là et dans cette industrie en question.

Q. [213] Oui, je comprends que vous parlez de personnes externes. Et on comprend, par ailleurs, qu'il s'agit d'employés d'Accenture avec lesquels vous êtes en rapport, qui n'accompagnent pas dans leur mandat Hydro-Québec, mais qui sont en relation

constante avec les gens qui, eux, accompagnent.

C'est bien ça?

R. Ils ont été en relation, effectivement, durant la rédaction du rapport de façon à pouvoir obtenir les réponses aux questions qui se posaient.

Q. [214] O.K. Maintenant je comprends...

R. Mais pas uniquement avec les employés d'Accenture. Ils ont été mis en contact avec les personnes qui leur permettaient d'obtenir les réponses aux questions qu'ils posaient.

Q. [215] D'accord. Mais ma préoccupation concernait surtout les relations entre ces personnes dites indépendantes et les gens qui accompagnent Hydro-Québec dans sa démarche, et nommément vous-même. Alors j'ai ma réponse à ma question.

Maintenant j'ai compris également que ce n'était pas le premier contrat qui liait Hydro-Québec et Accenture?

R. C'est exact.

Q. [216] Est-ce que je peux savoir combien il y a eu déjà de contrats entre Hydro-Québec et Accenture et depuis combien d'années?

R. Je dirais une petite dizaine depuis deux mille cinq (2005).

Q. [217] Est-ce qu'il y en a qui sont en cours outre

celui-ci?

R. Tout à fait.

Q. [218] Combien?

R. Je dirais trois ou quatre.

Q. [219] Trois ou quatre. Maintenant au moment de la conclusion du contrat entre Accenture et Hydro-Québec relativement principalement au contrat d'implantation, là, de l'IMA LAD, est-ce qu'Hydro-Québec avait déjà le projet d'implantation de ce type d'installation et sur lequel elle vous a consulté, ou si elle vous a demandé quel type d'installation elle devrait installer et que vous avez été consulté sur ce qui devrait être fait en l'instance?

R. Désolé. Vous pouvez reprendre votre question?

Q. [220] Alors vous avez été retenu comme consultant relativement à l'implantation du projet IMA. Appelons ça comme ça pour les fins de la discussion. Je veux savoir si au moment où vos services ont été requis est-ce que la décision d'Hydro-Québec de procéder à l'implantation d'un système IMA était déjà prise ou si c'est une recommandation d'Accenture d'aller dans ce sens-là.

R. En deux mille dix (2010) quand le... à ma connaissance, en deux mille dix (2010) quand nos

services sont sélectionnés, le projet pilote est approuvé et va, d'ores et déjà, dans une direction de l'IMA.

Q. [221] O.K. Donc, lorsqu'on vous a demandé de vous prononcer sur ce projet, la décision d'implanter un système IMA était déjà prise, c'est exact?

R. Je voudrais être précis. On ne nous a pas demandé de nous prononcer sur le fait d'aller dans ce sens-là. La nature de nos services était d'offrir à Hydro-Québec un service d'accompagnement qui visait à apporter une vigie, un balisage sur ce qui se passe dans l'industrie de façon à s'assurer que les équipes, par ailleurs, extrêmement compétentes et multidisciplinaires d'Hydro-Québec, puisque c'est une organisation matricielle qui a été mise en place et qui regroupe à la fois des spécialistes du mesurage, des spécialistes de la télécommunication, des spécialistes du traitement de la donnée, des spécialistes informatiques chez Hydro-Québec

13 h 34

Puisse comprendre ce qui se faisait dans l'industrie autour de la mise en place de ce projet-là puisse profiter, si vous voulez, du retour d'expérience à la fois des bonnes pratiques, mais également des erreurs qui avaient pu être

faites dans l'industrie, de façon à éviter ces pièges, information qu'ils ne pouvaient pas obtenir de l'interne et c'est la raison pour laquelle ils ont aussi cherché à s'associer à une firme comme Accenture qui a, on va dire, une implantation globale, une expérience dans ce type de projet, était capable de témoigner de ce qui se passait dans l'industrie.

Q. [222] Je comprends qu'ils vous ont demandé également d'évaluer leurs démarches?

R. Ça ne faisait pas partie de la demande initiale du mandat. C'est une demande qui nous a été effectivement faite au début du mois de décembre deux mille onze (2011).

Q. [223] O.K. Donc, je comprends que vous avez été appelé a posteriori à juger de la qualité d'une démarche dans laquelle vous aviez accompagné Hydro-Québec depuis le début.

R. Il nous a effectivement été demandé de porter un jugement. Si on regarde ce qui se faisait dans l'industrie, les options qui avaient été prises par Hydro-Québec, en termes de façons de faire, étaient alignées sur les bonnes pratiques ou pas, s'il y avait un certain nombre de risques qui apparaissaient dans la façon de gérer ce projet-là

ou pas.

Q. [224] O.K. Bonnes pratiques dans lesquelles vous aviez accompagné Hydro-Québec depuis le début.

R. Bien, bonnes pratiques...

Q. [225] Ou presque.

R. ... bonne pratiques issues de...

Q. [226] Ou pas.

R. ... de l'industrie qui ressortaient des questions qui pouvaient être posées par Hydro-Québec quant à la façon de déployer des compteurs, quant à la façon de mener un appel de propositions pour sélectionner des compteurs, et caetera, ce n'est pas... Accenture n'a pas défini ces bonnes pratiques, elles sont le résultat de l'expérience de l'industrie.

Q. [227] O.K. Vous avez évoqué vous-même dans... à l'instant, la question de risque. Du reste, dans votre rapport qui est à HQD-1, Document 3.1, à la page 25, vous parlez de déploiement de l'infrastructure de télécommunication IMA et vous indiquez, je vous cite :

Le travail de mise en place de l'infrastructure de télécommunication IMA d'Hydro-Québec Distribution est notamment basé sur une stratégie de

mitigation des risques, qui s'appuie
sur les bonnes pratiques observées
ailleurs.

Je vais vous demander une question assez technique
là, en fait, je veux savoir, quand vous parlez de
mitigation des risques, vous parlez de quel type de
risques et on les retrouve où?

R. Il s'agit... il peut s'agir de risques à la fois de
nature technologique, fonctionnelle, humaine, en
matière de communication. L'idée ici est d'avoir un
répertoire de risques qui couvrent l'ensemble des
dimensions du projet.

Q. [228] O.K. Donc, puisque c'est une évaluation assez
large de la notion de risques, je crois avoir lu,
je ne sais plus si c'est dans ce rapport ou dans
l'autre, une référence évoquée par Accenture à un
risque d'évaluation relié au double comptage, est-
ce que ça vous dit quelque chose?

R. Est-ce que vous pourriez faire référence exactement
au passage du texte?

Q. [229] Non, je n'ai pas la référence exacte. Je vais
vous demander simplement si, vous, la notion de
double comptage, spontanément, vous dit quelque
chose. C'est une notion qui vous dit quelque chose
ou si je vous parle chinois, pour référer à la

muraille de tout à l'heure?

- R. Bien, typiquement en Chine, lors des élections, il peut y avoir des doubles comptages, alors ça peut faire référence à beaucoup de choses, double comptage. Si vous me dites à quoi ça fait référence, je vous dirai si je pense à la même chose que vous.
- Q. [230] Non, c'est parce que c'est la question que je vous posais. Si vous avez parlé de double comptage, vous faisiez référence à quoi? Alors, si ça ne vous dit rien, vous ne pouvez pas beaucoup répondre à ma question.
- R. Ce que je vous demande : dites-moi à quel passage vous faites référence, je vous dirai si...
- Q. [231] Je n'ai pas le passage dans ce document-là, je crois l'avoir lu dans le document qui était... qui était de nature confidentielle. Alors, je suis désolé, je n'ai pas le passage à vous déposer. Est-ce que vous vous souvenez avoir fait des recommandations précises à Hydro-Québec relativement au risque de double comptage par exemple dans l'évaluation des avantages découlant de l'instauration d'un système IMA?
- R. Encore une fois, ça dépend exactement de quoi vous parlez par double comptage.

Q. [232] Je parle en termes, par exemple, d'avantages économiques qu'on aurait dédoublés l'évaluation d'un avantage quelconque, par exemple.

R. Je ne vois absolument pas à quoi vous faites référence.

Q. [233] Vous ne voyez pas! O.K. Donc, je comprends que vous n'avez pas... vous ne vous êtes pas attaché personnellement à examiner si, dans son bilan, Hydro-Québec aurait, par exemple, compté en double certains avantages économiques découlant de l'instauration du système IMA.

R. En fait, je ferai référence à une réponse que j'ai apportée hier. Nous n'avons jamais été mis en contact avec l'étude économique, donc je ne peux pas... je n'ai jamais été en mesure - et d'ailleurs c'est clairement écrit dans le rapport - nous n'avons jamais été en mesure de porter un jugement là-dessus.

13 h 40

Q. [234] D'accord. Donc, est-ce que je dois comprendre que si je vous interrogeais également sur le fait que lorsque vous parlez dans votre rapport de bonnes pratiques de mitigation de risques, vous avez dit tout à l'heure que ça visait extrêmement large. Je comprends que les, tout ce qui concerne

l'évaluation économique en est exclue?

R. Vous me comprenez bien.

Q. [235] D'accord. Donc la notion de surestimation des gains ou de profitabilité d'un investissement ne sont pas des éléments sur lesquels vous avez conseillé Hydro-Québec?

R. Ce n'est pas, ce ne sont pas des dimensions sur lesquelles nous avons porté un jugement.

Q. [236] Parfait. Alors je vais plutôt m'attarder à ce moment-là, sur ce sur quoi vous avez manifestement conseillé Hydro-Québec et qui concerne l'évaluation des tendances relatives à l'implantation des systèmes IMA/LAD, à la page 6 de votre rapport.

Vous indiquez au point 1.3 que pour fournir l'évaluation du projet LAD :

[...] il nous a paru important, [...], de bien introduire les activités de mesurage de l'électricité et de mettre en contexte le projet d'Hydro-Québec Distribution avec :

Premier petit point :

Les grandes tendances observées dans l'industrie.

Et un peu plus loin en page 14, vous indiquez également, il y a un tableau là, la rangée du

milieu, vous indiquez :

Les choix technologiques ont été
largement guidés par les tendances du
marché en Amérique du Nord.

R. C'est tout à fait vrai.

Q. [237] Bon. J'aimerais, je présume là, que pour
faire cette affirmation-là, vous avez fait une
étude de marché?

R. Excusez-moi.

Q. [238] Je présume que vous avez fait une étude du
marché pour faire cette affirmation?

R. Oui.

Q. [239] J'aimerais que vous m'expliquez un peu quelle
est la méthodologie d'analyse que vous avez faite
du marché? Je m'explique un peu si ma question peut
vous sembler trop large. Vous avez fait une, un
répertoire de combien de compagnies d'électricité
dans combien de pays?

R. Alors les sources d'information peuvent être assez
variées, mais si on me parle de l'Amérique du Nord,
notamment lorsqu'on s'appuie sur, je pense
notamment à celle-ci, qui a amené à l'analyse de
ces tendances qui en fait une source Chartwell, qui
recense, on va dire, l'essentiel des distributeurs
en Amérique du Nord. Quand je parle de l'essentiel,

on parle de plusieurs dizaines, voir plusieurs centaines.

Q. [240] C'est parce que ça ne me semble pas très, très précis là. Écoutez, aux États-Unis dans un même état, il peut y avoir plusieurs compagnies qui fournissent de l'électricité, à ma connaissance, selon ce que, ce que j'en sais. Contrairement au Québec où il y a, on est en situation monopolistique. Ce n'est pas la même chose nécessairement toutes les provinces et assurément pas le cas dans tous les états américains.

Alors est-ce que vous avez une idée il y a combien de compagnies qui fournissent de l'électricité aux États-Unis?

R. Alors votre préambule est tout à fait exact puisqu'on compte à la fois des compagnies de la taille d'Hydro-Québec, mais également des municipalités ou des coopératives, je n'en connais pas le nombre exact. Mais je vous ferai remarquer que des compagnies de la taille d'Hydro-Québec en Amérique du Nord, il n'y en a pas tant que ça.

Q. [241] Bon. Non sauf que quand vous faites le répertoire, vous faites le répertoire de d'autres compagnies, vous parlez de tendance en Amérique du Nord, j'aimerais bien savoir puisque

vous faites cette affirmation, vous avez fait le répertoriage, vous dites, de quelques dizaines à quelques centaines. Il me semble y avoir une marge très, très importante. C'est quelques dizaines ou quelques centaines de compagnies que vous avez évaluées?

R. Pour mettre fin à la discussion de façon assez inutile, alors je vais vous référer directement à l'étude Chartwell qui reprend le recensement exhaustif du panel, des « utilities » qui ont été observés, vous aurez le nombre exact.

Q. [242] Maintenant est-ce que vous savez ces compagnies-là, je comprends que c'est Chartwell qui en a fait la liste, ces compagnies-là représentent quel pourcentage des compagnies productrices d'électricité en Amérique?

R. Pourcentage de quoi? Pourcentage en valeurs absolues.

Q. [243] Pourcentage au total, Monsieur?

R. En nombre de clients, en nombre de revenus.

Q. [244] En nombre, non, en nombre de, le pourcentage total en nombre de compagnies? Vous dites qu'il y en a un certain nombre qui ont été, qui ont été répertoriées par Chartwell, vous me référez au document puisqu'en mémoire vous ne l'avez pas.

Alors je vous demande le nombre de compagnies répertoriées par Chartwell représente quel pourcentage de l'ensemble des compagnies de production d'électricité en Amérique?

R. Je n'ai pas cette information.

Q. [245] Vous ne l'avez pas. Quand vous parlez dans votre témoignage que vous avez dit à quelques reprises hier qu'il y avait cinquante pour cent (50 %) des compagnies qui étaient passées au LAD, je comprends que c'est cinquante pour cent (50 %) des compagnies sur lesquelles vous avez reçu l'information, donc cinquante pour cent (50 %) des compagnies répertoriées?

13 h 45

R. Vous pouvez référer exactement ce que j'ai dit hier s'il vous plaît?

Q. [246] Hier, vous avez dit à quelques reprises que dans les compagnies productrices d'électricité, il y en avait cinquante pour cent (50 %), et je vous ai entendu au moins à deux ou trois reprises parler de cinquante pour cent (50 %) des compagnies qui étaient passées au système LAD. Donc je comprends...

R. Je vous dirais...

Q. [247] ... que c'est cinquante pour cent (50 %) des

compagnies répertoriées?

R. Oui, je vais revenir de façon plus précisément à ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit hier, c'est qu'il y avait cinquante pour cent (50 %) du parc actuel de compteurs qui étaient des compteurs communicants et à la limite, on va dire, que l'unité de mesure ici est assez neutre en termes de nombre de compagnies qu'elle recouvre puisque c'est le nombre de compteurs qu'il y a dans le parc en Amérique du Nord, cent quarante millions (140 M).

Sur cent quarante millions (140 M) il y en avait... il y en a à peu près trente millions (30 M) avec des compteurs IMA, quarante millions (40 M) avec des compteurs de nature AMR. Donc peu importe s'il s'agit d'une petite coopérative ou d'une grosse « utilities », la base de comptage du nombre de compteurs en Amérique du Nord c'est cent quarante millions (140 M).

Q. [248] Mais vous basez... cette affirmation-là vient d'où puisque vous dites que toutes les compagnies recensées pour examiner si elles étaient passées à l'IMA ou ne pas être passées à l'IMA sont celles répertoriées dans Chartwell qui ne représente pas la totalité des compagnies qui sont productrices d'électricité en Amérique.

Et là, vous nous dites qu'il y a cinquante pour cent (50 %) du parc des compteurs. Alors la question que je vous pose c'est : est-ce que c'est cinquante pour cent (50 %) du parc des compteurs des compagnies répertoriées puisque le... je présume que les...

R. On parle de cinquante pour cent (50 %)...

Q. [249] ... autres informations...

R. ... des cent quarante millions (140 M) de compteurs qu'il y a en Amérique du Nord.

Q. [250] Et cent quarante millions (140 M) de compteurs c'est la totalité des compteurs, y compris des compagnies non répertoriées?

R. C'est exact.

Q. [251] Alors où prenez-vous l'information que les compagnies qui n'ont pas été recensées ou vérifiées ont cinquante pour cent (50 %) de compteurs IMA ou pas? Quelle est la source de votre information?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, le témoin n'a pas affirmé que les compagnies non recensées avaient, elles, cinquante pour cent (50 %), il dit que si on prend le parc total de compteurs qui est de cent quarante millions (140 M), qu'il y en a soixante-dix millions (70 M) dans ces cent quarante millions-là (140 M). Il n'a

pas parlé de la répartition entre les compagnies répertoriées ou non. La moitié du parc est...

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [252] D'accord, je vais poser ma question autrement mais la... ma préoccupation demeure la même. S'il y a... vous n'avez pas recensé l'ensemble des compagnies, comment pouvez-vous affirmer qu'il y a cinquante pour cent (50 %) du parc qui est IMA?

R. Je vais prendre l'engagement de vous donner la source.

Q. [253] Très bien. Engagement numéro 38, la source de l'information permettant au témoin d'affirmer que cinquante pour cent (50 %) du parc des compteurs sont... ils ont de la technologie IMA. Ça vous va, Monsieur le Régisseur comme question?

E-38 (HQD) : Fournir la source de l'information permettant au témoin d'affirmer que cinquante pour cent (50 %) du parc des compteurs ont de la technologie IMA (demandé par SCFP-FTQ)

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, ça va.

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [254] Du nombre de compagnies passées au LAD en Amérique du Nord, quel pourcentage sont des clients d'Accenture?

R. Je n'en ai pas la moindre idée.

Q. [255] Vous n'en avez pas la moindre idée.

R. Si vous demandez le pourcentage, je ne peux pas vous répondre... je ne peux pas répondre précisément à cette question-là.

Q. [256] Si je vous demande le nombre?

R. Pareil. Je peux vous dire qu'il y a un certain nombre d'utilités en Amérique du Nord qui ont effectivement mis en place des initiatives IMA et qui sont des clients d'Accenture. Ils ne sont d'ailleurs pas nécessairement des clients d'Accenture sur ce sujet ou sur ce projet en particulier-là et ensuite, il y en a tout un ensemble d'autres qui ne le sont pas.

Q. [257] Vous faites des affirmations relativement au pourcentage, là, de compteurs qui sont maintenant... désormais IMA en Amérique. Est-ce que vous avez fait, dans votre balisage, un « répertoriage » du nombre de compteurs ou du pourcentage de compteurs lisibles à distance en Europe?

R. L'essentiel des balisages qui ont été produits pour Hydro-Québec ont été produits essentiellement sur la base du continent nord-américain, mais si vous avez lu le rapport, il est fait mention du volume de compteurs IMA qui est actuellement déployé à la fois en Europe et en Asie.

Q. [258] C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question. Alors j'ai vu qu'il y avait des affirmations de faites relativement aux compteurs de type IMA en Europe. Je veux savoir quelle est la... l'importance du balisage qui a été fait par Accenture relativement aux compagnies productrices d'électricité en Europe.

R. Qu'est-ce que vous signifiez par là...

Q. [259] Ah! je veux savoir... je veux savoir est-ce qu'il y a eu un « répertoriage » de... d'abord, il y a combien de compagnies productrices d'électricité en Europe et il y en a combien là-dessus, quel pourcentage là-dessus a un parc de compteurs de type IMA.

R. Mais si on parle...

Q. [260] Si vous l'ignorez vous me le dites.

13 h 51

R. Non, non, mais je vais au moins vous offrir un élément de réponse, si on parle déjà des pays

européens qui sont dans la communauté européenne, aujourd'hui ils sont sous l'obligation imposée par la communauté européenne de déployer des compteurs intelligents, donc, au moins l'ensemble des distributeurs qui sont sous cette réglementation-là ont l'obligation de déployer des compteurs intelligents de nature IMA.

Q. [261] Et ils en sont où dans leur déploiement?

R. Bien, l'Italie qui compte à peu près quarante millions de compteurs a complètement finalisé le déploiement de ses compteurs. La France en est encore au début de son déploiement. Les statuts sont différents selon les pays.

Q. [262] Et je comprends que cette règle ne s'applique qu'aux pays de la communauté européenne et non pas aux autres. En ce qui concerne les autres, avez-vous des données?

R. Bien, d'autres ont enclenché ces initiatives à titre de recherche d'efficience également. Donc, il faudrait regarder dans le détail, mais je pense que, hier, j'ai dû vous citer des pays qui n'étaient pas dans la communauté européenne et qui avaient eux-mêmes engagé ce type d'initiative.

Q. [263] Sauf que ce que je n'ai pas comme information, c'est l'importance du nombre de

compagnies qui y sont passées, là. Je sais que vous avez fait l'affirmation qu'il y en avait ailleurs. Ça ne me dit pas combien il y en a.

R. En termes de compagnies?

Q. [264] Oui.

R. Non, je ne peux pas vous le dire comme ça.

Q. [265] Vous ne le savez pas?

R. Non.

Q. [266] Est-ce qu'il y a eu un balisage des pays asiatiques?

R. Non. Je voudrais juste revenir sur un point, parce que si, par balisage, votre question est de savoir combien est-ce que de pays ont lancé cette initiative de façon à définir la pertinence ou la représentativité de ce type d'initiative, encore une fois, au moment où on commence le mandat, ce n'est pas une question qui est dans l'air, c'est une question éventuellement qui aurait pu être posée en deux mille neuf (2009) lorsqu'on a produit le premier balisage, qui avait pour but de recenser, notamment en Amérique du Nord, quelles étaient les initiatives d'IMA en comparaison avec les initiatives de nature AMR. À partir du moment où on est invité à participer à l'appel d'offres en deux mille dix (2010) pour l'accompagnement du

projet LAD, il s'agit d'accompagner Hydro-Québec sur les façons de faire, pas sur la remise en question du choix de l'IMA versus AMR typiquement.

Q. [267] Je comprends très bien. Sauf que, dans le rapport, vous faites état et dans les affirmations d'Hydro-Québec que vous accompagnez, on fait état de l'importance de la... je ne dirais pas de la contagion, mais disons de la façon dont le système s'est répandu, et c'est la raison pour laquelle je vous interroge là-dessus. Maintenant, est-ce qu'il arrive dans les mandats d'Accenture à cet égard-là, puisque ce n'est pas la première fois que vous êtes consulté, qu'Accenture soit consultée par des compagnies productrices d'électricité pour savoir ce que vous recommandez comme système de lecture de la consommation d'électricité?

R. J'imagine qu'ici vous faites état de distributeurs qui souhaiteraient...

Q. [268] Oui.

R. ... qu'on les accompagne dans la sélection d'une option plutôt que d'une autre?

Q. [269] Oui, d'une option plutôt que d'une autre. Ce que vous nous avez dit déjà, c'est qu'au moment où Hydro-Québec vous a confié le mandat dont on parle actuellement, la décision était déjà prise. Je vous

demande s'il arrive que des distributeurs d'électricité vous consultent avant de prendre la décision pour savoir ce que vous leur suggérez?

R. Oui.

Q. [270] Et est-ce que je comprends que vous leur suggérez normalement de passer au système IMA?

R. Bien, il n'y a pas de règle en matière de recommandation. Ça dépend de leur contexte, de leurs objectifs, des technologies en place, de la configuration de leur marché. Et en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres, on va leur recommander de mettre en place plutôt telle technologie, plutôt telle autre. Il n'y a pas de règle absolue. Sinon, on n'aurait pas besoin de nous embaucher pour fournir ce type de conclusion.

Q. [271] Est-ce que je comprends qu'il peut vous arriver de suggérer de conserver des compteurs électromécaniques, tout dépendant du contexte?

R. Bien, si le contexte le justifie, la réponse devrait être oui. Mais je n'ai pas à ma connaissance de cas où on a fait cette recommandation. En même temps, je ne supervise pas l'ensemble des projets à travers le monde.

Q. [272] Est-ce que vous avez statistiquement, puisque vous dites que ça peut changer suivant le client,

mais statistiquement, en pourcentage, il y a combien de situations où Accenture recommande l'implantation d'un système IMA?

R. Absolument pas.

Q. [273] Non. Ça complète mes questions pour le témoin.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Bertrand. Nous en sommes rendus à l'Union des consommateurs, Maître Sicard.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour. Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

13 h 52

Q. [274] Alors, juste en suivi, au début... Et bonjour aux membres du panel. Au début, Monsieur Lafeytaud, du contre-interrogatoire de maître Bertrand, vous nous avez clarifié que ce que vous aviez dit c'est que cinquante pour cent (50 %) du parc actuel sont des compteurs communicants. Vous partez d'un chiffre de cent quarante millions (140 M) et vous nous indiquez qu'il y a en a soixante-dix millions (70 M) qui sont des compteurs communicants. J'ai cru entendre que vous avez précisé que sur ce cinquante pour cent (50 %), donc soixante-dix millions (70 M), nous avons trente millions (30 M)

de compteurs IMA et quarante millions (40 M) de compteurs AMR, c'est-à-dire le compteur communicant unidirectionnel qui pourrait être de première ou deuxième génération. Est-ce que j'ai bien compris?

R. Tout à fait. Mais c'est une vision statique.

Q. [275] Et prise à quelle moment si elle est statique?

R. Elle est prise en deux mille onze (2011). Ce que je veux dire par là c'est que, si vous regardez l'importance du parc AMR, c'est des initiatives qui ont été lancées depuis le milieu des années quatre-vingt-dix (90). Et aujourd'hui quand vous regardez les tendances de déploiement des projets IMA, ils visent à la fois le remplacement des compteurs de première génération électromécaniques non communicants, mais également le remplacement de cette génération de compteurs AMR pour aller chercher une nouvelle... nouvelle fonction.

Donc, la tendance adresse à la fois le parc de soixante-dix millions (70 M) non communicants, mais également le parc de quarante millions (40 M) communicants.

Q. [276] Mais il demeure que soixante-dix millions (70 M) seraient des compteurs électromécaniques?

R. Oui, tout à fait. Puis ça s'explique assez

facilement dans le sens o   je pense que dans la preuve, excusez-moi, dans le contre-interrogatoire pr  c  dent, on a mis le doigt sur un certain nombre d'acteurs de cette industrie-l   qui sont des acteurs qui sont de taille plus restreinte, des municipalit  s, des coop  ratives qui n'ont pas n  cessairement toujours les moyens - on le voit d'ailleurs au Qu  bec sur un certain nombre d'acteurs en dehors d'Hydro-Qu  bec - pas toujours n  cessairement les moyens de se payer un r  seau de nature IMA,    moins de le faire sous forme de regroupement ou d'association avec d'autres industries.

Q. [277] Et ces gens qui ont des compteurs   lectrom  caniques et qui doivent les changer, j'ai cru comprendre qu'il y a un probl  me de fourniture de ces compteurs-l      l'heure actuelle. Est-ce que certains d'entre eux continuent quand m  me d'aller vers la technologie AMR? Ils passent de l'  lectrom  canique    AMR ces... ces petites... ces petits distributeurs?

R. C'est ce qu'on peut... C'est ce que l'on voit effectivement. De fa  on marginale, c'est les petits acteurs, qui n'ont pas n  cessairement les moyens de s'offrir, on va dire, une infrastructure IMA, font

soit le choix d'aller vers de l'AMR pour aller chercher et capter malgré tout les gains de l'automatisation de la relève, soit vont chercher à s'associer avec d'autres acteurs tels que la distribution d'eau ou du gaz pour pouvoir ensemble s'offrir un réseau IMA.

Q. [278] O.K.

R. Juste à titre de précision. Quand on regarde le rythme de déploiement ou en tout cas les... les prévisions de rythme de déploiement des compteurs, des compteurs IMA, on parle ici d'une variation qui va de quelques centaines de mille, je parle de l'Amérique du Nord, de quelques centaines de mille à un million (1 M) par mois de compteurs IMA additionnels dans les trois prochaines années.

Je veux dire les prévisions les plus agressives font état d'un remplacement du parc IMA de soixante-dix millions (70 M) à horizon de deux mille quinze (2015).

Q. [279] Qui fait ces prévisions?

R. Bien, j'ai cité tout à l'heure le Chartwell, on peut également regarder d'autres organismes comme IDC aussi qui fournissent pas mal d'études sur le même sujet.

Q. [280] Alors j'interromps mes questions pour vous,

Monsieur Lafeytaud. Je reviendrai tout   l'heure.

Je vais m'adresser au Dr Plante. C'est bien

Dr Plante?

M. MICHEL PLANTE :

R. Oui.

Q. [281] J'ai regard  votre CV et, bri vement, j'ai compris de vos r ponses tout   l'heure que vous  tes travailleur autonome, m decin conseil chez Hydro-Qu bec, et vous nous avez indiqu  que vous avez une autre pratique que d' tre chez Hydro-Qu bec. Pouvez-vous me donner une id e de ce qu'est cette autre pratique et o  vous pratiquez et ce que vous faites?

R. C'est un travail qui ressemble   celui que je fais   Hydro-Qu bec, donc d' valuation de risques face   certaines situations.  a peut  tre dans antennes relais, donc pour les compagnies de t l phonie cellulaire. J'ai  galement travaill  au cours des derni res ann es, comme je connais tr s bien le domaine de la radioactivit , j'ai  t  m decin   la Centrale nucl aire de Gentilly. J'ai aussi eu des contrats pour travailler dans le... donner des avis sur les risques associ s   la radioactivit , notamment   la Ville de Chibougamau, la Ville de Chapais, dans les deux derni res ann es.

14 h 04

Il est arriv   aussi, pour donner quelques exemples, diff  rents des champs   lectromagn  tiques, que l'expertise acquise au fil des ans en   pid  miologie m'a amen   aussi    des audiences publiques pour la compagnie BFI qui faisait des... qui s'occupe de d  chets l  . Donc, en gros, je ne fais pas de travail... mes autres travaux, ne sont pas des travaux cliniques, c'est-  -dire je n'examine pas les gens, je ne fais pas de travail clinique.

Q. [282] Voil  ! C'  tait ma question.

R. C'est   a. J'ai arr  t   les activit  s cliniques, j'en ai fait pendant une quinzaine d'ann  es.

Q. [283] Vous avez arr  t   vers mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), si je ne me trompe pas.

R. Dans ce coin-l  , exactement. Oui.

Q. [284] Apr  s, quand vous avez quitt   l'urgence du CLSC Ste-Rose, Laval.

R. Oui. Voil  !

Q. [285] Vous   tiez urgentologue?

R. Oui.

Q. [286] Voil  ! Alors, donc je comprends que, m  me chez Hydro-Qu  bec, vous ne traitez pas, vous n'agissez pas comme m  decin pour des personnes ou

des membres du personnel d'Hydro-Qu ebec.

R. C'est juste.

Q. [287] Ni   Hydro-Qu ebec ni   l'ext erieur.

R. C'est juste.

Q. [288] Vous ne faites pas non plus de diagnostic pour des personnes.

R. Non.

Q. [289] O.K. Alors, je vous remercie,  a termine. Je pense qu'on vous a pos  suffisamment de questions autrement, pour le moment. Alors, maintenant, Monsieur, j'ai pos  des questions   monsieur Robichaud...

M. FRAN OIS ROBICHAUD :

R. Bonjour.

Q. [290] ... au sujet de certaines mesures qui apparaissaient dans Mesures Canada. On m'a dit de les adresser   ce panel. Alors, je vais vous demander de prendre la pr sentation HQD-6, Document 1,   la page 21, et j'ai besoin d'une explication l  de votre part. Si je regarde HQD-1, Document 1, nous avons... il y a une page l  qui a  t  modifi e. Alors, c'est la page 33 o  si vous allez aux lignes 3 et 4 l  :

[...] 6W/m2 dans des environnements non contr l s pour une fr quence de

900...

c'est des mégahertz ça, est-ce que je me trompe ou si c'est... Alors, allez à la ligne 4 là, vous aviez neuf cents (900 mHz), je présume que c'est mégahertz?

R. Oui, des mégahertz.

Q. [291] O.K. Vous aviez... à vingt centimètres (20 cm), vous avez changé à un mètre du compteur. Ça, c'est une première chose. Et également, si... une lettre a été envoyée... C'était à la page 33 de 58. Et nous avons, sur le site de la Régie, un document D043 qui... ce sont des observations, mais en annexe, madame Marie-Michelle Poisson produit une lettre d'Hydro-Québec qui lui est adressée où également il est mentionné, au deuxième paragraphe :

En effet, le taux d'exposition d'une personne qui se tiendrait à un mètre de ce type de compteur est plus de vingt-trois mille (23 000) fois inférieur aux normes de Santé Canada.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Est-ce qu'on pourrait avoir copie de la lettre pour voir le contexte dans lequel c'est dit, s'il vous plaît, Maître Sicard?

Q. [292] Ah! Je peux vous la... C'est parce que c'est des documents au dossier là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, je comprends, mais on n'a pas tous les documents.

Me HÉLÈNE SICARD :

C'est la seule que j'ai, par exemple, mais la seule information est soulignée là. Alors, si...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais vous la rendre.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui, oui, c'est... Next là, il y a autre chose en premier et la lettre vient après.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Ils en prennent connaissance, Maître Sicard.

Q. [293] Ah! Je m'excuse. Avoir su...

LE PRÉSIDENT :

On va aller jusqu'à deux heures et demie (14 h 30), on fera une pause à deux heures et demie (14 h 30) et on continuera jusqu'à quatre heures (16 h 00) après. D'accord.

Me HÉLÈNE SICARD :

Ah! J'espère avoir fini avant. Oui. Alors, voilà.

Q. [294] Alors, juste, vous pouvez peut-être me confirmer là que ce document D-043 émane bien

d'Hydro-Qu  bec.

M. FRAN  OIS ROBICHAUD :

R. Oui.

Q. [295] Bon. Ce sont, si je comprends bien, des lettres qui ont   t   envoy  es    des gens qui s'opposaient    l'installation d'un compteur chez eux, pour leur donner des explications.

R.   a provient d'Hydro-Qu  bec. Dans quel contexte l  ...

Q. [296]   a, vous ne le savez pas.

R. ... il faudrait demander    monsieur... au signataire de la lettre.

14 h 10

Q. [297] Jean-Luc Dion, chef des plaintes et r  clamations en appel. O.K. Alors la lettre parle pour elle-m  me. Ma question se situe, vous parlez toujours et encore dans votre preuve, vous avez modifi   l   la page 33 pour indiquer un m  tre. Vous parlez ici encore une fois d'un m  tre.

Pouvez-vous me concilier   a et m'expliquer, je cherche vraiment une explication parce que quand je lis limites recommand  es par Sant   Canada, six millions (6 M) avec leurs codes W-m  tre carr  , je n'ai pas cette distance, un m  tre, vingt centim  tres.

Ça me semble une, une norme absolue, qu'eux ils prennent ça collé sur le compteur et non pas à un mètre. Expliquez-moi comment ça se fait et de quelle façon ça fonctionne?

M. MICHEL PLANTE :

R. Oui, en fait la limite recommandée par Santé Canada est indépendante de la source et de la distance. C'est à un endroit donné.

Q. [298] Alors si je mesure, encore une fois, avez-vous pris des mesures de vos compteurs, collé sur le compteur pour, pour pouvoir comparer avec la mesure indépendante de distance de Santé Canada?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Non, mais c'est que, pour quand on fait une mesure entre autres il faut toujours identifier à quelle distance de la source on la fait. Et comme mesure de comparaison on s'est donné qu'on prenait, qu'on mesurait à un mètre. Donc toutes les mesures, habituellement c'est indiqué, à part du compteur, même habituellement c'est toujours indiqué. On prend pour acquis qu'on prend notre mesure à un mètre de distance.

Q. [299] Donc un mètre c'était votre choix ça?

R. Oui. Mais oui, oui, on a décidé de prendre des mesures à un mètre.

Q. [300] O.K. Donc est-ce que, puis je vois que vous avez sur la page 21, une progression, c'est-à-dire que plus on s'éloigne, plus ça diminue. Vous avez à un mètre, cinquante (50), à deux mètres, douze point cinq (12,5). Donc je présume que si on se rapproche ça augmente?

R. Exactement, toujours avec le carré de la distance.

Q. [301] O.K.

R. Donc si on est à cinquante (50) centimètres, bien à cinquante (50) centimètres ça va être quatre fois plus.

Q. [302] Donc ça serait deux cents (200)?

R. Deux cents (200).

Q. [303] Ce qui est selon vous toujours en dessous de ce qui est recommandé par Santé Canada?

R. Exactement.

Q. [304] Maintenant mon autre question sur votre mesure, je vois et je suis toujours à la page 21, je vois qu'il est inscrit « intensité moyenne ». Est-ce que c'est à dire que vous avez eu des lectures de mesures plus hautes et des mesures plus basses puis vous en avez fait la moyenne?

R. Ce qui est fait selon la procédure édictée là dans Santé Canada, donc le Code de sécurité 6, on doit faire une mesure de la densité de puissance moyenne

sur une période d'évaluation de six minutes.

Donc c'est et c'est une intégration sur la bande de fréquence de 902 à 928, celle qui est utilisée pour la transmission des compteurs. Donc pendant, pendant ce six minutes-là lorsque le compteur émet il y a des maximums, effectivement il y a des maximums, mais la façon de mesurer pour tenir compte du Code de sécurité 6, c'est une moyenne temporelle, densité de puissance moyenne avec une mesure temporelle.

Q. [305] O.K. Alors est-ce que je dois comprendre que pour arriver à cette mesure cinquante (50) vous aviez votre compteur et je comprends que c'était en milieu vide, ce n'était pas dans un appartement où il y a un compteur, c'était en zone contrôlée.

Vous avez votre compteur, vous avez votre appareil de mesurage à un mètre et lui il prend, vous ouvrez le compteur puis là la mesure part, vous avez un graphique? Vous me faites oui de la tête, c'est parce que le sténographe ne peut pas.

R. Oui.

Q. [306] Bon. Et ça produit un graphique puis là vous prenez ce graphique-là puis vous enlignez la courbe à une mesure?

R. On n'aligne rien. C'est que l'appareil prend sa

lecture pendant six minutes et pour chaque, en fait, on a un filtre qui a une certaine largeur de bande et puis c'est de l'acquisition qui est faite et ce filtre-l   va prendre une acquisition du champ   lectrique dans les trois axes selon ce qui est recommand   par Mesures Canada.

Il y a une somme quadratique qui est faite et   a ensuite le filtre se d  place    la prochaine fr  quence. Et la moyenne temporelle est faite pour chacune de ces fr  quences-l  , il y a une int  gration qui est faite pour tenir compte de l'intervalle de fr  quences.

Q. [307] Alors c'est la machine qui fait l'int  gration puis qui vous donne la mesure, ce n'est pas vous qui prenez ces r  sultats-l   puis qui faites la mesure moyenne?

R. Exactement.

Q. [308] Alors si la machine, est-ce que la machine vous dit quel est le maximum qu'elle a atteint    un moment donn  ?

R. Oui. On peut savoir quel est le maximum qui a   t   atteint pendant la p  riode de mesure.

Q. [309] O.K. Quand vous avez pris vos mesures, est-ce que vous pouvez trouver facilement quel a   t   le maximum atteint?

14 h 15

R. Oui.

Q. [310] Est-ce que vous l'avez sous la main ou vous voulez prendre un engagement?

R. Ah! vous voulez... le maximum, vous voulez... oui, bien, non, j'ai des donn ees, je pensais que... vous voulez un chiffre?

Q. [311] Oui.

R. Oui.

Q. [312] Le maximum atteint c' etait quoi par rapport au chiffre que j'ai ici?

R. Normalement, quand on prend... juste pour clarifier, quand on prend une mesure, on prend une moyenne temporelle de six minutes, mais pour qu'une mesure soit valide, il y a toujours le principe de « r ep etabilit e », c'est- a-dire qu'on prend plusieurs mesures et c'est les valeurs obtenues pendant ces mesures-l a, doivent  tre   l'int erieur de l' cart-type de la moyenne de ces valeurs prises-l a.

Donc il y a toujours six mesures de six minutes ou cinq ou... il n'y a jamais une seule valeur. Mais donc en principe, l a, le maximum atteint, l a, c'est... donc on comprend que  a peut varier, donc, mais  a peut varier entre quarante-

six (46) et cinquante-quatre (54) milliwatts par mètre carré.

Q. [313] Donc c'était cinquante-quatre (54) votre maximum. Est-ce que vous savez à partir des données que vous avez là, si ces maximums ont été enregistrés au moment où vous démarriez l'appareil ou ça n'avait aucune relation? À partir des mesures que vous avez là...

R. Oui.

Q. [314] ... est-ce que vous êtes capable de me dire si le maximum était atteint au moment où vous ouvrez votre compteur ou si ça n'avait rien à voir avec le moment d'ouverture du compteur?

R. Oui, il y a deux... il y a deux... en fait, il y a deux modes de fonctionnement du compteur, il y a le mode de démarrage et il y a le mode permanent. Le mode de démarrage, c'est lorsqu'on va brancher un compteur pour la première fois, on le met sous tension, il est en mode démarrage.

Et donc en mode démarrage le compteur va, pendant environ six à dix minutes, va... lui va chercher son réseau, donc va communiquer pour chercher son réseau, établir sa liste de meilleurs voisins, donc va communiquer un peu plus fréquemment qu'en mode permanent. Et puis ça se

produit lorsque le compteur est mis sous tension pendant les six   dix premi res minutes.

Ce qui est identifi  dans le graphique que vous avez   cette page-l , c'est quand le compteur est en mode permanent et on pas en mode d marrage.

Q. [315] Et la mesure cinquante-quatre (54), c' tait une mesure sur un mode permanent ou c'est permanent et d marrage?

R. Permanent, permanent, en mode permanent.

Q. [316] Dans le mode d marrage, qu'est-ce que j'ai comme mesure maximale?

R. L , je n'ai pas les donn es ici. Je peux prendre un engagement l -dessus.

Q. [317] S'il vous pla t. Alors la mesure maximale enregistr e lors du mode de d marrage d'un compteur. Merci. Oui,  a va? O.K.

E-39 (HQD) : Fournir la mesure maximale enregistr e lors du mode de d marrage d'un compteur (demand  par UC)

Q. [318] J'ai une autre question. Vos compteurs unidirectionnels, on nous a indiqu  qu'ils  mettaient eux aussi. Est-ce que vous savez c'est quoi le volume de leurs  missions? On a pris un

engagement, vous deviez... avez-vous la r eponse?

R. Quand vous parlez de volume, c'est-tu le nombre...

le nombre de fois qu'il communique par jour?

Q. [319] Non, ce que... vous m'avez fourni...

R. Ah! O.K., oui.

Q. [320] Vous nous avez fourni...

R. Parfait, oui.

Q. [321] ... je veux que vous me le situiez, l a...

R. Oui.

Q. [322] ... par rapport   ces graphiques, qu'est-ce que  a donne.

R. Oui. Donc on parle...

Q. [323] Qu'on compare des pommes avec des pommes.

R. On parle des huit cent mille (800 000) compteurs, l a, dont on a dit qu'ils  mettaient des radiofr equences, c'est bien  a?

Q. [324] Oui.

R. Parfait. Donc dans ces huit cent mille (800 000) compteurs il y en a deux types. Il y a un compteur qui  met aux deux secondes et donc ce qui a... et donc  a fait  a une densit e de puissance moyenne   un m tre du compteur, question de comparer des pommes avec des pommes, de point vingt-cinq (0,25) microwatt par m tre carr e.

Q. [325] Alors point vingt-cinq (0,25) par rapport  

cinquante (50), c'est bien  a?

R. Oui.

Q. [326] J'ai bien compris, l a?

R. Oui.

Q. [327] O.K. Et l'autre?

R. Et l'autre type de compteur qui  emet aux trente
(30) secondes, c'est deux point deux (2,2)
microwatts par m etre carr e.

Q. [328] Je vais vous poser une derni ere question,
Monsieur Robichaud, peut- etre vous pourrez me
r epondre, peut- etre allez-vous me dire que j'aurais
d u poser cette question au panel 2, mais si...
j'appr ecierais si vous pouvez essayer d'y r epondre.

Les compteurs IMA ont tous une structure
qui vient de routeurs et de collecteurs et tout  a.
Est-ce que... ou peut- etre que monsieur Lafeytaud
pourra r epondre  galement.

14 h 20

Ce compteur IMA peut-il  tre lu, que ce
soit par un ordinateur qu'aurait Hydro-Qu ebec ou
d'une autre fa on, que par ses routeurs et ses
collecteurs? C'est- a-dire que si on  tait dans une
zone o  ils ne sont pas suffisamment concentr es
pour justifier l'installation d'un routeur, est-ce
qu'on pourrait quand m eme les installer et  tre

capable des les lire en attendant d'installer toute la structure de routeurs et de collecteurs?

R. Effectivement,  a aurait  t  une tr s bonne question au panel 2.   ma connaissance, mais je ne suis pas sp cialiste de l'infrastructure en entier, donc  a aurait  t ... c'est pr f rable de...  a aurait  t  pr f rable de poser...

Q. [329] Vous me dites que vous n' tes pas capable de r pondre?

R. Je n'ai pas l'ensemble des informations pour...

Q. [330] Pour y r pondre.

R. Non.

Q. [331] Monsieur Lafeytaud,  tes-vous en mesure... savez-vous s'il est possible d'ajuster ou que ce compteur puisse temporairement, pour une p riode d'un an ou deux,  tre lu autrement que par tout le maillage pr vu de routeurs et de collecteurs?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Juste pour  tre bien certains de comprendre votre question, quand vous dites « pourrait  tre lu par une autre fa on », vous imaginez les compteurs manuels qui ont  t   voqu s dans le cadre des autres compteurs, c'est  a? On ne parle pas ici du fait d'utiliser un autre moyen de communication, on parle d'une lecture   courte distance, c'est  a?

Q. [332]  a pourrait  tre une lecture   courte distance ou avec la technologie, l .  coutez... Et je ne parle pas lu par une tierce partie, l , je parle Hydro-Qu bec est-ce qu'il y aurait...

R. Vous ne parlez pas de s curit , vous parlez juste...

Q. [333] Non, je ne parle pas de s curit    ce stade-ci. Je me demande s'il serait possible au moment o  on amorce le d ploiement du projet...

R. Oui.

Q. [334] ... dans les zones qui seraient peut- tre moins concentr es o  on aurait des trous dans le syst me, de quand m me installer des compteurs de cette... IMA - LAD avec les cartes avec tout ce qu'ils pourront faire   l'avenir, mais pour une p riode X parce qu'il n'y aurait pas l'infrastructure pour les lire, de les lire autrement, soit par un camion qui passe qui aurait un ordinateur ou une antenne sur le toit ou quelqu'un qui irait physiquement lire le compteur.

Me FRAN OIS G. H BERT :

R. On va prendre l'engagement avec plaisir, Ma tre Sicard...

Q. [335] Merci.

R. ... de r pondre   cette question-l .

Q. [336] Alors engagement 40, indiquer... Ma tre H ebert, vous pouvez suivre avec moi. Indiquer s'il serait possible de lire, soit physiquement, soit autrement, mais sans toute l'infrastructure de routeurs et IMA, les nouveaux compteurs du projet LAD.

E-40 (HQD) : Indiquer s'il serait possible de lire, soit physiquement, soit autrement, mais sans toute l'infrastructure de routeurs et IMA, les nouveaux compteurs du projet LAD (demand e par UC).

Alors je retourne   monsieur Lafeytaud. Dans votre rapport, Monsieur Lafeytaud, et je fais r ef erence   ce fameux rapport d' valuation, la partie publique HQD-1, Document 3.1. Vous nous avez indiqu e longuement, l a, que mesdames Allan et Wells, messieurs Malcolm et Rasmussen  taient les gens de l'ext erieur qui sont venus participer   ce rapport. Je note que vous  tes tous, y compris vous, c'est   votre CV, des directeurs associ es. C'est correct?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Oui, l'ensemble des personnes nomm ees ne sont pas directeurs associ es.

Q. [337] Non, mais je r ef ere  a madame Allan, madame Wells, monsieur Malcolm, monsieur Rasmussen qui sont les quatre personnes qui venaient des  tats-Unis si je ne me trompe.

R. C'est exact.

Q. [338] Et vous-m eme, vous  etes tous des directeurs associ es?

R. C'est exact.

Q. [339] Est-ce qu'il y a une hi erarchie entre les directeurs associ es chez Accenture? Est-ce que vous  etes tous au m eme niveau, avez-vous le m eme patron? C'est quoi votre relation hi erarchique chez Accenture?

R. Oui, il y a une relation hi erarchique. Il n'y en a pas entre les personnes en question.

Q. [340] Vous  etes tous sur le m eme pied?

R. On travaille tous sous diff erentes autorit es.

14 h 25

Q. [341] O.K. Maintenant, vous  etes responsable, si j'ai bien compris, du projet Hydro-Qu ebec dont il est question ici?

R. Juste pour la partie Accenture.

Q. [342] Oui, mais pour Accenture, vous  etes le...

R. Oui.

Q. [343] ... directeur associ e d esign e responsable de ce projet, je me trompe?

R. Vous ne vous trompez pas, non.

Q. [344]   ce titre, n' tiez-vous pas le responsable hi rarchique des gens qui sont venus faire un rapport sur ce qui se passe chez Hydro-Qu bec?

R. Est-ce que vous mentionnez les quatre sp cialistes am ricains?

Q. [345] Oui.

R. La r ponse est non.

Q. [346] O.K.   qui ces gens alors se rapportaient-ils sur le rapport qu'ils ont fait, sur le travail qu'ils ont effectu e dans le rapport d' valuation?

R. Ces gens-l  se rapportent   des gens, ils ne se rapportent pas n cessairement   des gens vis- -vis de ce rapport-l . On leur a demand  de faire, leur donner un avis dans une d marche d'assurance qualit . Il n'y a pas de lien d'autorit  vis- -vis de quelqu'un en particulier. Ils appartiennent   une pratique qui est la pratique dans l'industrie des « utilities », et plus sp cifiquement dans le domaine des « smart grid ».   partir du moment o  on leur demande de le faire et que leur temps permet de le faire, qu'ils peuvent se lib rer pour

le faire, ils le font ind ependamment d'un lien hi erarchique. C'est une organisation matricielle.

Q. [347] O.K. Donc, personne qui leur est sup erieur n'a r evis e les donn ees qu'ils vous ont fournies pour r ediger le rapport?

R. C'est tout  a fait exact.

Q. [348] Vous  etes le seul  a avoir pris ces donn ees-l a pour les int egrer? Il n'y a personne d'autre hi erarchiquement au-dessus de vous qui a regard e  a pour le v erifier?

R. Non.

Q. [349] Est-ce que  a se produit souvent chez Accenture ou lorsque vous  etes impliqu e dans un projet, comme accompagnateur et conseiller, que vous proc ediez  a un rapport d' evaluation, comme vous l'avez fait dans le cas pr esent? Est-ce que c'est une pratique courante?

R. Sur chaque projet,  a se produit tous les trois mois.

Q. [350] Vous est-il arriv e de produire un rapport d' evaluation d efavorable dans ce contexte-l a?

R. Vous me demandez  a moi si j'ai d ej a produit un rapport d efavorable vis- a-vis d'un autre projet?

Q. [351] Oui.

R. La r eponse est non. Pour la simple et bonne raison

que je n'ai jamais produit de rapport d' evaluation.

Q. [352] Et savez-vous si Accenture a d ej a, ou des membres de votre personnel, d'autres directeurs associ es ont d ej a produit un rapport d efavorable?

R.  a m'arrive   peu pr es tous les trois mois. Ce que je veux dire par l a, c'est que le...

Q. [353] Vous avez re u...

R. ... rapport d'assurance qualit e, ce sont des associ es g en eralement... en fait, non, exclusivement des associ es qui vont sur un projet Accenture sur lequel ils ne participent pas de fa on   pouvoir faire une  valuation du projet, indiquer quels sont les points forts du projet, quelles sont les zones   risque, et  mettre une liste de recommandations, exactement dans le m eme format que ce qui a  t e fait ici.

Donc, je vous dis, l'ensemble des projets que je supervise subissent ce type de diagnostic   tous les trois mois. Et   tous les trois mois, j'ai quelqu'un qui vient de quelque part ailleurs dans le r eseau Accenture pour avoir un regard ext erieur sur le projet et  mettre ses recommandations.

Q. [354] Oui, mais est-ce que ces recommandations-l a ont d ej a  t e d efavorables dans le sens de dire, votre projet, il avance mal,  a va pas bien,

reculez, refaites?

R. Nos recommandations, par d  finition, elles adressent un probl  me sur un projet. Quand   a va bien, ils disent que   a va bien, il n'y a pas de recommandations. C'est ce que je disais hier, c'est qu'on parlait d'avoir    identifier des points faibles, n'utilise pas le terme « points faibles » parce que l'id  e, c'est d'  mettre, d'aller au-del   du constat et d'  mettre des recommandations pour pouvoir corriger, mitiger les risques qui auront pu   tre identifi  s.

Q. [355] Donc, si je comprends bien, quand il y a des recommandations, c'est, vous interpr  tez   a -puis on reviendra    votre rapport apr  s- comme une indication de points faibles de choses    am  liorer ou    modifier?

R.   a peut   tre un point faible,   a peut   tre un risque ou   a peut   tre un effort    poursuivre.

Q. [356] Et,   a, c'est ce que vous interpr  tez comme d  favorable?

R. Encore une fois, g  n  ralement, comme je disais, ce n'est pas une   valuation scolaire. L'id  e est de se pr  munir d'un certain nombre de risques et donc d'  mettre un certain nombre d'actions, de recommandations de fa  on      viter l'occurrence d'un

certain nombre de risques de quelque nature que ce soit.

Q. [357] Je vais vous amener tout de suite... Est-ce que vous voulez que je m'arr  te?

LE PR  SIDENT :

On est    l'heure de la pause. On va reprendre    deux heures quarante-cinq (2 h 45).

14 h 46

REPRISE DE L'AUDIENCE

Me H  L  NE SICARD :

Rebonjour, Ma  tre Lassonde.

Q. [358] Alors, j'invite monsieur Lafeytaud    prendre HQD-6, Document 1    la page 5. Alors, nous avons ici un tableau, et   a a   t     tabli plus t  t dans le dossier que ce tableau a   t   pr  par   par Accenture. Vous faites oui de la t  te.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'est exact.

Q. [359] Voil  . Alors, j'aurai quelques questions d'informations par rapport aux compagnies que vous avez list  es sur ce tableau.

LE PR  SIDENT :

Excusez-moi, Ma  tre Sicard, vous   tes    quelle pi  ce?

Me H  L  NE SICARD :

HQD-6, la pr  sentation, Ma  tre Lassonde.

LE PR  SIDENT :

O.K. C'est correct, la pr  sentation, O.K.

Me H  L  NE SICARD :

Le document avec des pages vertes et de couleurs,
et des tableaux. Et je suis    la page 5 de ce
document, qui est le sch  ma extrait de projets IMA
dans le monde. Voil  !

Q. [360] Alors, je vois qu'il y a des dates de d  but,
et je vois qu'il y a une date « d  ploy  s », et je
vois qu'il y a un nombre de compteurs. Alors, je
veux juste clarifier ce que   a indique. D  but,
c'est le d  but de l'installation des compteurs IMA
ou ce serait possiblement des d  buts de projets
pilotes?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bon. Dans bien des cas, il s'agit du d  but du
projet, pas n  cessairement de l'installation.

Q. [361] D  but du projet IMA, le moment o     a d  bute?

R. Exact.

Q. [362] Alors, pouvez-vous m'expliquer pourquoi pour
Hydro-Qu  bec    ce moment-l   pour concilier avec les
autres chiffres, vous avez mis deux mille douze
(2012) alors que les projets pilotes ont   t  
amorc  s, les installations, en deux mille onze

(2011), peut-  tre m  me avant?

R. Oui, je pense que, dans le cas d'Hydro, on a consid  r   la date du d  but du projet. C'est juste que j'en vois d'autres o   je pense, on a mis la date du d  but du d  ploiement, d  ploiement quant   , pour d'autres, ce serait plut  t la date du d  but du projet.

Q. [363] « D  ploy  s », c'est d  ploy  , vous avez... ce tableau-l   est fixe dans le temps, puis j' imagine que toutes ces compagnies qui d  ploient    travers le temps, alors c'est d  ploy      quelle date?

R.   a, c'est la date d'aujourd'hui.

Q. [364] Donc mars deux mille douze (2012)?

R. Pardon?

Q. [365] D  ploy   en date de mars deux mille douze (2012)?

R. Bien, en date du moment o   le tableau a   t   r  alis  , oui.

Q. [366] Qui est quelle date?

R. Je ne sais pas. Dans les derni  res semaines. Je n'ai pas la date exacte si c'est   a que vous voulez savoir.

Q. [367] Il a   t   pr  par   ce tableau-l   uniquement pour les fins de la pr  sentation en audience ou   a a   t   tir   d'autres documents qui existaient d  j  ?

R. Non,  a a  t  tir  d'autres documents qui portaient d j  cette information-l .

Q. [368] Mais vous me dites que l'information, elle est contemporaine   aujourd'hui?

R. Dans la mesure o  il s'agit d'avoir  tabli le nombre de compteurs d ploy s sur un nombre de compteurs cibles, dans tous les cas,  a n'a pu qu'augmenter.

Q. [369] Alors, je vais vous amener  ... en fait le premier des  tats-Unis, PG&E. Dans un premier temps, PG&E, fait   la fois du gaz et de l' lectricit . Savez-vous si le neuf millions quatre cent (9 400 000) pr vu, c'est pour l' lectricit  ou pour le gaz?

R.   ma connaissance, ils font les deux.

Q. [370] Donc, le neuf mille (sic) quatre cent (9 400 000) int grerait tant l' lectricit  que le gaz?

R. Il faudrait le v rifier, mais   ma connaissance, int gre   la fois l' lectricit  et le gaz, c'est exact.

Q. [371] Est-ce qu'ils int grent des compteurs de gaz et d' lectricit  dans un m me projet?

R. C'est exact.

Q. [372] Et ce projet a d but  en deux mille quatre

(2004)?

R. Effectivement.

Q. [373] Et en date d'aujourd'hui, nous avons huit millions huit cent mille (8 800 000) compteurs de d eploy es. Est-ce qu'ils continuent de se d eployer pour atteindre la cible de neuf millions (9 M) ou si il s'est arr et e?

R.  a ma connaissance c'est fini, ils continuent.

Q. [374] Ils continuent de d eployer donc? C'est parce que c'est contradictoire ce que vous me dites. Vous me dites,  a votre connaissance, il a fini, mais, ici, les chiffres contemporains me donnent huit millions (8 M) pour un d eploy e de neuf millions (9 M). C'est quoi la r eponse?

R. Ce que je viens de vous dire, c'est qu' a ma connaissance, ils sont en train de finaliser l'installation des compteurs pour atteindre leur cible.

14 h 53

Q. [375] O.K. Maintenant si je vais  a SDG&E qui est celui dans le bas de la page, je vois que SDG&E a d ebut e en deux mille cinq (2005), savez-vous si c'est gaz ou  lectricit e ou les deux?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Il faudrait le v erifier, mais selon moi ce sont les

deux. Je peux prendre l'engagement de le v erifier si vous le souhaitez.

Q. [376] Si vous pouvez v erifier oui, et en fait me confirmer c'est que lorsque ces grandes compagnies am ericaines d eploient, j'ai de la difficult e  a comprendre comment ils peuvent d eployer  a la fois dans un seul projet et pour l' electricit e et pour le gaz. C'est ce que vous me dites.

R. Pourquoi est-ce que vous avez du mal  a le concevoir?

Q. [377] Parce que c'est deux sources d' nergie diff erentes, c'est deux. En tout cas pour nous au Qu ebec,  electricit e et gaz, c'est vraiment deux entit es bien s epar ees, alors peut- tre.

LE PR ESIDENT :

Ma tre Sicard, vous voyez que c'est Pacific Gas and Electricity.

Me H EL ENE SICARD :

Hum, hum.

LE PR ESIDENT :

Et SD, c'est South Dakota.

Me H EL ENE SICARD :

C'est Gas and Electricity aussi.

LE PR ESIDENT :

Gas and Electricity.

Me H EL ENE SICARD :

Je voulais savoir s'ils l'avaient fait dans le m eme projet ou s'il avait deux.

LE PR ESIDENT :

L a, je vois que vous y allez ligne par ligne,  a peu  tre int eressant pour en jaser comme  a, mais  a rajoute quoi, tu sais, je veux dire, c'est quand m eme, il y a, il y a, il me semble que  a d emontre qu'il y a  norm ement de projets, l a, tu sais. O  est-ce que vous allez avec  a?

Me H EL ENE SICARD :

 a d emontre.

LE PR ESIDENT :

Qui serait pertinent pour nous l a?

Me H EL ENE SICARD :

J'y arrive.

LE PR ESIDENT :

Ah oui. Bon.

Me H EL ENE SICARD :

Q. [378] Oui, j'y arrive. Je vois que SDG&E a commenc  son d eploiement en deux mille cinq (2005), non il n'y a pas eu de prise d'engagement finalement. Je vous remercie. Et que  a lui a donc pris, nous sommes en deux mille douze (2012), sept ans pour arriver   deux millions deux cent mille (2,2 M) et

qu'il n'a toujours pas termin . C'est correct?

R. Oui, oui, le projet a commenc    ce moment-l . De toute fa on.

Q. [379] Est-ce que...

R. Oui, alley-y.

Q. [380] Est-ce que c'est un projet que vous connaissez bien?

R. Non, ni, non pas particuli rement, non.

Q. [381] Donc vous ne seriez pas en mesure de me dire s'il a rencontr  des emb ches dans le d ploiement ou s'il a rencontr  des difficult s particuli res?

R. Il s'agit d'un projet californien, je ne serais pas, je ne rentrerai pas plus dans le d tail, mais il s'agit d'un projet californien qui  tait parmi les premiers en termes de d ploiement et ils ont effectivement rencontr  un certain nombre de difficult s. Quand on  voque des bonnes pratiques et des choses   ne pas faire, on  voque notamment un certain nombre de ces projets-l .

Q. [382] O.K. Et quelles sont les difficult s, est-ce que c'est l'entreprise o  les compteurs n'ont pas march  o  il y a eu des probl matiques en particulier?

R. Encore une fois, si je me r f re aux bonnes pratiques, on  voque le fait, par exemple, de

s'assurer que l'on prend en compte la cible,
l'ensemble des potentiels associés aux technologies
qu'on souhaite déployer, ça fait partie de bonnes
pratiques que ces projets n'ont pas nécessairement
mis en application.

Q. [383] Mais vous ne pouvez pas être plus précis, là,
vous ne savez pas c'est quel est le problème qu'ils
ont rencontré, quelle était la mauvaise pratique
qu'ils ont appliqué pour que ça?

R. Je viens de la mentionner là, à savoir de ne pas
avoir pris en considération la cible lorsqu'ils ont
défini les spécifications de leur projet.

Q. [384] Et qu'est-ce que vous entendez par la cible?

R. L'ensemble des fonctionnalités que vous pourriez
vouloir utiliser à terme à partir des équipements
que vous déployez dans le terrain.

Q. [385] O.K. Maintenant dans toute cette liste de
projets dont vous nous parlez, est-ce qu'il y en a
dont la fonctionnalité principale au moment de
l'implantation était le branchement et le
débranchement?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour clarification principale par opposition à
lecture à distance? Vous voulez dire plus
importante que la lecture à distance.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [386] Non, non, il peut mettre lecture   distance et branchement-d branchement, mais je prends pour acquis qu'  partir du moment o , puis corrigez-moi, je vais faire la pr misse.

Je prends pour acquis qu'  partir du moment o  un Distributeur installe un projet IMA, un des buts premiers, c'est la lecture   distance et puis il en joint un ou deux autres avec qui sont des options. Est-ce que je me trompe?

R. Non, c'est exact.

Q. [387] Bon. Alors en faisant abstraction de lecture   distance qui je pense est un but premier pour tous ces op rateurs, est-ce qu'il y en a pour qui,   ce moment-l  la seconde fonction ou la fonction sur la base de laquelle ils ont pr sent  et avanc  leur projet en premier, sans aucune autre d'implant e,  tait le branchement-d branchement?

R.   ma connaissance, certains de ces projets incluait  galement les fonctionnalit s de branchement-d branchement.

Q. [388] Combien?

R. Non, je n'irai pas dans ce d tail-l  parce que je n'ai pas l'information, mais si vous voulez l'information, vous pouvez vous reporter au

balisage deux mille neuf (2009) qui a   t   d  pos  .

Q. [389] Il y a un balisage deux mille neuf (2009) qui a   t   d  pos   dans les documents confidentiels?

R. Une version confidentielle et une version non confidentielle qui ont   t   d  pos  es.

14 h 58

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Les deux documents sont d  pos  s sous pli confidentiel, mais il y a une version caviard  e et une version non caviard  e.

Me H  L  NE SICARD :

Et je vais retrouver non caviard  e, lesquels ont le branchement et d  branchement op  rant.

LE PR  SIDENT :

Bien, vous allez avoir acc  s aux deux, alors vous allez le trouver forc  ment.

Me H  L  NE SICARD :

Oui, mais c'est parce que si la fonction branchement... il y a beaucoup de choses de caviard  e l  , m  me dans le document...

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

On va vous laisser le non caviard  .

Me H  L  NE SICARD :

O.K. Maintenant...

Me FRAN  OIS G. H  BERT :

On v  rifie si on a l'information.

Me H  L  NE SICARD :

Merci.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Vous trouverez l'information dans la version non caviard  e.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

C'est celle que la R  gie a.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [390] Et je vais trouver l'information et la fonction est op  rationnelle, c'est-  -dire qu'ils s'en servent    l'heure actuelle?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Effectivement, vous verrez   a en fonction... c'est l'  tat d'avancement, ce balisage-l   donnait un balisage de l'  tat d'avancement d'un certain nombre de projets de r  f  rence et les fonctionnalit  s qu'ils avaient mis en oeuvre.

Q. [391] Donc, qui op  rent l  , pas juste int  gr  s au projet, mais qui op  rent.

R. Dans le cas o   ils avaient choisi la fonctionnalit  , oui.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Je comprends par ailleurs que la version non

caviard  e n'a   t   d  pos  e qu'aux fins de la R  gie.

Me H  L  NE SICARD :

Oui, c'est   a.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Ce qui veut dire qu'elle n'est pas accessible...

Me H  L  NE SICARD :

Non, je ne l'ai pas, moi.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

... la version non caviard  e. Je veux   tre s  re
qu'il n'y a pas de confusion l  , au niveau...

Me H  L  NE SICARD :

Non, non, c'est   a, je ne l'ai pas.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

... au niveau des documents.

Me H  L  NE SICARD :

C'est pour   a que je pose des questions.

LE PR  SIDENT :

Ma  tre Sicard, vous cherchez... La fonction de
base, c'est lecture    distance,   a va de soi.

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

LE PR  SIDENT :

Bon.

Me H  L  NE SICARD :

Je n'ai pas de probl  me ave celle-l  .

LE PR ESIDENT :

Apr es  a, il y a toutes sortes de fonctionnalit es, l'autre qui arrive sur les... soit la d etection de vol, soit le branchement-d branchement. Bon.

Alors...

Me H EL ENE SICARD :

Tarifification diff erenci ee dans le temps en est une qui est tr es populaire en Californie et ailleurs...

LE PR ESIDENT :

L a vous voulez savoir...

Me H EL ENE SICARD :

... et moi, je cherche branchement-d branchement.

LE PR ESIDENT :

... branchement-d branchement, s'il y en a qui...

Me H EL ENE SICARD :

S'il y en a qui l'ont pris, mais s'il y en a qui l'op ere   l'heure actuelle.

LE PR ESIDENT :

Bon.  a,  a peut  tre v erifi e sans n ecessairement aller dans des documents confidentiels l a, t'sais. Pas besoin d'avoir les noms des... Vous voulez savoir s'il y a des compagnies qui sont arriv ees   ces projets-l a...

Me H EL ENE SICARD :

Bien, c'est parce qu'on nous en cite en exemple.

Alors, je voulais savoir si, parmi celles-l a, il y en a, peut- etre combien, et... parce que je veux savoir si elle est populaire cette fonction-l a puisqu'on a appris au cours des audiences que, en fait, c' etait un ajout, que  a ne venait pas... le compteur ne venait pas avec  a de fa on standard, que,  a, c' etait un ajout. Alors, en partant, je suis certaine que  a va en faire r efl echir... certaines compagnies ne vont pas n ecessairement aller l a.

LE PR ESIDENT :

Bon. Est-ce que c'est possible de v erifier, sans nommer des compagnies en particulier l a, s'il y a des compagnies de distribution d' electricit e aux  tats-Unis, aux  tats-Unis ou au Canada, l a.

Me H EL ENE SICARD :

Bien, en fait, je parlais juste de la liste que j'ai ici, parce qu'ici au moins je sais ce qu'il y a de d eploy e et non d eploy e. Alors, dans cette liste-l a, puisque c'est la liste qui m'est soumise...

LE PR ESIDENT :

Admettons qu'ils n'ont pas l'information d etaill ee comme  a sur toutes ces compagnies-l a, vous voulez savoir, dans cette liste-l a, s'il y a des

compagnies qui ont mis, d es le d epart, qui op erent
actuellement des... avec ce syst eme-l a, le
branchement et d ebranchement.

Me H EL ENE SICARD :

D ebranchement  a distance, oui.

LE PR ESIDENT :

Bon. Alors, il me semble que la question est simple
l a. Oui.

Me H EL ENE SICARD :

Oui.

LE PR ESIDENT :

V erifier  a ou on l'a l'information ou on ne l'a
pas.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. On va v erifier l'information, mais je tiens juste  a
pr eciser que la vocation du tableau ici est de
donner une impression sur la volum etrie des
compteurs qui  taient d eploy es...

Me H EL ENE SICARD :

Q. [392] Hum, hum.

R. ... pas n ecessairement de donner une indication  a
savoir sur si ces projets-l a portaient exactement
les m emes fonctionnalit es que le projet LAD, donc
juste parce que...

Q. [393] Je comprends. Je comprends.

R. ... vous utilisez la m  me liste    diff  rentes fins.

LE PR  SIDENT :

Alors, ou vous avez l'information ou vous ne l'avez pas, mais, en tout cas, v  rifiez. C'est   a.

Me H  L  NE SICARD :

Voil  ! Alors, 41,   a va pour vous, Madame, ce que je cherche? O.K. Alors, indiquer si, parmi les compagnies qui apparaissent au tableau de la page 5 de HQD-6, Document 1, certaines ont pris la fonction branchement et d  branchement, combien et si elle est en op  ration.

E-41 (HQD) : Indiquer si, parmi les compagnies apparaissant au tableau de la page 5 de HQD-6, Document 1, certaines ont pris la fonction branchement et d  branchement, si oui, combien et si elle est en op  ration (demand   par UC)

LE PR  SIDENT :

  a pourrait m  me   tre des compagnies qui ne sont pas list  es l  , et l'information serait utile, mais... en tout cas.

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

Q. [394] Et savez-vous, dans votre exp  rience, Monsieur Lafeytaud, si la plupart des compagnies ont pris, d  s l'implantation du IMA, la tarification diff  renci  e dans le temps?

15 h 05

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Encore une fois...

Q. [395] Si... je peux vous r  f  rer, l  ,    votre rapport d'  valuation du projet lecture    distance fait r  f  rence... bon,    la page 17 de votre rapport, et c'est en partie ce qui donnait naissance, au milieu de la page, vous citiez des... finalement des fonctionnalit  s adopt  es par diverses compagnies et vous indiquiez qu'Hydro-Qu  bec avait s  lectionn   branchement-d  branchement, mais vous citiez, par exemple, Br  sil et Italie, c'est la fonctionnalit   de d  tection de subtilisation, Floride, Oklahoma, c'est localisation des pannes, Californie et Ontario, tarifs diff  renci  s dans le temps, et je pense que c'est le cas pour la Colombie-Britannique   galement. Est-ce que je me trompe?

R. Je ne sais pas pour le... je pense que oui, mais je ne sais pas.

Q. [396] Pour la Colombie-Britannique, vous ne savez

pas?

R. Oui.

Q. [397] Mais pour la Californie et l'Ontario vous le savez, tarifs différenciés dans le temps?

R. Oui.

Q. [398] Savez-vous si dans la population il y a eu plus de remous à l'encontre de ces nouveaux compteurs lorsqu'il était question de tarification différenciée dans le temps que lorsqu'il était question d'installer les autres fonctions?

R. C'est...

Q. [399] Plus de remous, là, je veux dire plus d'opposition.

R. Oui, oui, j'ai bien compris. Mais vous savez, la tarification différenciée dans les est pas... ce n'est pas une notion ou un service qui vient avec les nouveaux compteurs, elle a été déployée en Europe dans les années quatre-vingt (80) avec des compteurs électromécaniques.

Le but de cette tarification est de s'assurer effectivement que les personnes peuvent notamment profiter du coût d'une électricité moins chère lorsqu'ils déplacent leur consommation. À savoir s'il y a eu plus ou moins de résistance en fonction de, j'ai connaissance qu'il y a eu des

r  sistances par rapport    ce type de tarification.

La r  sistance varie d'un endroit    un autre, des modalit  s, de la tarification en question. Il n'y a pas de r  gle en la mati  re,    savoir est-ce qu'il y a des personnes qui vont pas   tre contentes parce qu'elles vont devoir payer l'  lectricit   plus ch  re aux heures de « peak », c'est une   vidence.

Q. [400] Avez-vous fait des recommandations    Hydro-Qu  bec    l'effet de ne pas parler de tarification diff  renci  e dans le temps au moment o   elle amor  ait le projet LAD?

R. Absolument pas. La tarification diff  renci  e dans le temps ne fait pas partie de la port  e du projet tel qu'il est pr  sent   aujourd'hui.   a n'a jamais   t   dans nos discussions.

Q. [401] Et vous n'avez jamais fait de recommandation    cet effet-l   non plus?

R. Certainement pas.

Q. [402] Savez-vous dans... aux   tats-Unis,   tes-vous au courant que la plupart des compagnies qui installent des compteurs IMA re  oivent une subvention du gouvernement?

R. Tout    fait. On en fait d'ailleurs   tat dans le rapport.

Q. [403] Est-ce que c'est le cas en Europe   galement,

est-ce qu'il y a des subventions qui sont donn  es pour l'installation de cette technologie par des gouvernements?

R.   a peut arriver, mais en Europe l'imposition du... des compteurs intelligents se fait surtout par une contrainte r  glementaire qui oblige les pays    d  ployer les compteurs intelligents, pas par un incitatif.

15 h 10

Q. [404] Quand vous avez fait l'  tude de risque pour Hydro-Qu  bec de d  ployer des compteurs, avez-vous pris en consid  ration le fait qu'ici, il y a un tr  s grand territoire, un seul distributeur contre... et que c'est unique ou    peu pr  s en Am  rique du Nord comme situation?

R. Oui. C'est pour   a qu'on a fait un chapitre sur le contexte qu  b  cois.

Q. [405] Et ne croyez-vous pas qu'il y a un risque plus important qu'avec les autres distributeurs dans le cadre d'un d  ploiement massif?

R. De quel risque vous parlez?

Q. [406]   a peut   tre technologique. En fait, technologique si quelque chose dans deux ans ou dans trois ans ou... ne fonctionne pas ou la technologie n'est plus au rendez-vous, est-ce que

le risque n'est pas plus grand pour le Québec que, par exemple, pour les États-Unis qui acceptent des compteurs à la pièce par petits réseaux?

R. Encore une fois je... je ne vois pas de quels risques vous parlez. Il y a effectivement des risques technologiques, ils s'appliquent généralement à l'ensemble de ces projets. La configuration du réseau Hydro-Québec n'exerce pas nécessairement un risque technologique additionnel par rapport aux autres configurations de réseaux que l'on peut trouver ailleurs dans le monde ou en Amérique du Nord.

Q. [407] O.K. À la page... À la page 8 de votre rapport, vous indiquez, et je suis dans le bas de la page :

Hydro-Québec est une société d'État verticalement intégrée. Hydro-Québec couvre les activités de production, transport et distribution d'électricité dans la province et est la propriété du gouvernement du Québec.

L'efficacité de ses opérations est un axe majeur de développement. La diversification de ses offres de

service avec le but d'aller chercher de nouveaux clients n'est pas un enjeu comme cela peut  tre dans le cas de march s ouverts   la concurrence. Cette sp cificit  doit  galement  tre prise en compte dans la priorisation des d veloppements d'applications de type « Smart Grid ».

Vous amalgamez dans cette affirmation les activit s de production, transport et distribution d' lectricit . Votre mandat est-il avec Hydro-Qu bec int gr  ou avec le Distributeur?

R. Ce que l'on fait ici c'est que l'on d crit Hydro-Qu bec en tant qu'utilit  verticalement int gr e.

Q. [408] Hum, hum.

R. Donc, elle int gre   la fois les fonctions de production, de transport. D'ailleurs, on devrait s parer les activit s de gestion de r seau de distribution des activit s de commercialisation si on doit faire r f rence   un march  d r glement . C'est pour  a que l'on pr cise la nature m me de l'entreprise en question.

Q. [409] Est-ce qu'il y a un int r t au niveau transport ou production d'avoir le « Smart Grid »?

R. Il faut faire tr s tr s attention quand on utilise

le terme de « Smart Grid ». Il recouvre des r ealit es qui sont extr emement diff erentes. Donc...

Q. [410] Oui, mais je fais r eference aux termes que vous avez utilis es, l a, ici.

R. Oui, oui. Oui, mais votre question est ouverte, alors je suis oblig e d' tre plus sp ecifique. Typiquement, le « Smart Grid »  voque  galement un certain nombre d'applications technologiques au niveau du r eseau de transport, notamment   des fins d'efficience d'exploitation du r eseau de transport.

On peut retrouver en termes d'optimisation du parc de production, un certain nombre d'applications du « Smart Grid » de fa on   s'assurer que les consommateurs d placent... Un gestionnaire, par exemple, de parc de production dans une configuration d'un march  ouvert, ce que l'on peut trouver aux  tats-Unis, va s'assurer que les consommateurs qui sont sur son territoire ou sur un territoire qu'il dessert vont d placer leur consommation des sources de production qui lui co tent le plus cher vers des sources de production qui lui co tent le moins cher.

Donc,   la question est-ce qu'un producteur peut trouver des b n fices dans des applications du « Smart Grid », la r ponse est oui.

Est-ce qu'un transporteur peut trouver des bénéfices dans l'application du « Smart Grid », la réponse est oui aussi, mais pas nécessairement à travers les mêmes fonctionnalités.

Q. [411] Alors je vous invite à prendre la page 18 de votre rapport, le paragraphe juste avant l'encadré qui dit :

Le périmètre fonctionnel du projet LAD est directement relié aux spécificités et aux besoins d'affaires d'Hydro-Québec Distribution avec comme objectif de dégager des bénéfices tangibles.

Mais avant ça, vous écrivez :

Le développement de fonctionnalités avancées allant au-delà du périmètre initial devront faire l'objet d'une analyse d'opportunités qui bénéficiera de l'investissement initial réalisé dans l'infrastructure de mesurage avancée. Une bonne intégration des différentes entités d'Hydro-Québec impliquées sera nécessaire afin de permettre de concrétiser les bénéfices escomptés.

15 h 15

Est-ce que je dois comprendre que si le Distributeur déploie les infrastructures nécessaires pour mettre de l'avant son projet LAD. Éventuellement, le Producteur et/ou le Transporteur pourront tirer un bénéfice de ces installations.

R. La réponse est non...

Q. [412] Ils ne pourront pas.

R. ... pas de ces installations. Non.

Q. [413] Pas des installations prévues dans le présent projet.

R. Exact.

Q. [414] Aucune?

R. Non.

Q. [415] Merci. Alors, qu'est-ce que vous visez quand vous écrivez ça?

R. Quand j'écris quoi?

Q. [416] Ce paragraphe :

Le développement de fonctionnalités avancées, allant au-delà du périmètre initial, devront faire l'objet d'une analyse d'opportunité qui bénéficiera de l'investissement initial [...]

Vous visez quoi? C'est quoi l'investissement initial réalisé...

R. Bon. Je vais remettre...

Q. [417] ... si ce n'est pas celui dont on parle ici?

R. Oui. Ce sont les applications dont je parle, mais je vais remettre un peu dans le contexte. Vous aurez remarqué que, contrairement aux États-Unis, Hydro-Québec ne bénéficie pas de subvention gouvernementale qui leur permet de financer, on va dire, une recherche en matière de Smart Grid. Quand vous regardez le plan stratégie d'Hydro-Québec Distribution, vous noterez que parmi, je pense qu'il y en a trois objectifs stratégiques, l'efficience y est mentionnée. Il est sain, c'est-à-dire considéré comme une bonne pratique, qu'un projet de la nature d'un projet IMA s'aligne sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et y réponde.

Le projet LAD a été, on va dire, délimité, son périmètre a été fixé de façon à répondre de la façon la plus optimale à cet objectif de recherche d'efficience. Une fois que... donc là, on parle bien des fonctionnalités précédemment évoquées, à savoir la relève automatique, le branchement-débranchement.

Une fois que cette infrastructure est en place, qu'elle est fonctionnelle, elle peut servir

de base   de nouvelles fonctionnalit s, on les a d j   voqu es. On parle de pr sentation d'information aux clients, d'identification des pannes, et caetera. Pour aller chercher ces fonctionnalit s additionnelles, il va falloir faire un investissement additionnel. Il est donc sain qu'Hydro-Qu bec,   chaque fois qu'il va regarder la liste des fonctionnalit s potentielles qu'il est capable d'aller chercher   travers l'investissement initial, soit en mesure de regarder quelles sont celles qui paieront le plus, qui seront les plus profitables pour l'organisation.

Q. [418] Monsieur, Monsieur Lafeytaud, pour ajouter ces fonctionnalit s dont vous nous parlez  ventuellement, il faut avoir d j  les compteurs et toute l'infrastructure de base qu'on installe maintenant.

R. C'est ce que je dis.

Q. [419] Voil ! Il faut l'avoir  a, donc... Et moi, je vous dis parmi les fonctionnalit s envisag es qui pourraient  tre l  dans l'avenir, est-ce qu'il y en a qui vont pouvoir utiliser cette infrastructure de base-l , mais b n ficier le Producteur ou le Transporteur?

R. Aujourd'hui...

Q. [420] C'est ce que je comprends de ce que vous avez   crit. Vous me dites « non », puis l  , finalement ce que vous m'expliquez, je reviens    ma premi  re compr  hension.

R. Bien, je ne comprends pas votre compr  hension parce que vous mettez en parall  le deux paragraphes, un qui pr  sente une d  marche d'analyse phas  e pour s'assurer que le cas d'affaires de l'investissement sur l'IMA est le plus optimal possible et vous mettez   a en relation avec un autre paragraphe qui se situe dans une autre partie qui permet de d  crire quelle est la situation et le contexte d'Hydro-Qu  bec qui, de facto, est une « utilities » int  gr  e qui contient    la fois un transporteur, un distributeur et un producteur. Vous faites le lien entre les deux, je ne comprends pas ce que vous cherchez    obtenir    travers   a.

Q. [421] Ce n'est pas moi qui fais le lien, Monsieur Lafeytaud. Vous avez   crit...

R. Bien, si, ils sont au m  me chapitre.

Q. [422] Vous avez   crit :

[...] Une bonne int  gration des
diff  rentes entit  s d'Hydro-Qu  bec
[...]

Qui sont les entit  s d'Hydro-Qu  bec si ce n'est

production, distribution et transport?

R. O.K. Il aurait fallu pointer ce passage-l   d  s...

Q. [423] Je viens de vous le lire.

R. ... le d  but,   a aurait   t   profitable. Il s'agit, en fait,    la fois des entit  s de gestion de r  seau, donc l'entit   qui est appel  e la VPRD    Hydro-Qu  bec qui g  re donc le r  seau d'  lectricit   de distribution, l'entit   de relation client  le qui est en charge de la relation avec les clients et de la strat  gie de relation client  le, puis l'entit   de gestion du r  seau de T  l  com qui est une entit   s  par  e qui g  re l'ensemble des comp  tences T  l  com et des infrastructures de T  l  com, ainsi que l'entit   de gestion des technologies de l'information qui est   galement une autre organisation. Ensemble, elles permettent de r  aliser le projet et il est une... je veux dire,    la fois une bonne pratique et quasi un imp  ratif que, pour le bon d  roulement de ce projet, elles travaillent ensemble.

Q. [424] O.K. Donc,   a n'avait rien    voir avec les entit  s que nous connaissons au niveau r  glementaire.

R. Non, je vous le confirme.

Q. [425] Bon. Vous avez...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Monsieur Richard a d'ailleurs confirmé lors de son témoignage, lorsqu'il a expliqué chacune des contributions du projet LAD là, aux pages 15 et 16 de sa présentation, quels était... il a indiqué quels étaient les bénéficiaires pour le Distributeur de chacune de ces fonctionnalités-là.

15 h 20

Q. [426] O.K. Mais on parle de fonctionnalité et non pas d'entité là, ça a mené à confusion. À la page 8, si vous revenez à la page 8 de votre rapport, dans l'encadré, vous avez indiqué :

Actuellement...

qui est l'encadré qui est en tout bas de page,

... l'efficience d'Hydro-Québec est au cœur des priorités, alors que certains thèmes (gestion de la demande, de la pointe) ont moins d'impacts dans le contexte québécois.

Est-ce que ça c'est une opinion d'Accenture ou est-ce que vous avez pris cette information ailleurs?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'est notre rapport d'évaluation. Alors effectivement, c'est un commentaire d'Accenture qui se réfère au plan stratégique d'Hydro-Québec.

Q. [427] Donc c'est bien votre opinion?

R. C'est exact.

Q. [428] O.K. Je vous am  ne    la page 9, le dernier paragraphe et    la page 10. Alors on voit c'est le programme PARD :

Hydro-Qu  bec Distribution a lanc   en 2006 un programme d'automatisation des   quipements de sectionnement de son r  seau de distribution (PAR) afin de r  duire la dur  e des interruptions de service. Ces   quipements communiquent via une infrastructure de t  l  communications vers des syst  mes d'information pris en charge par la conduite du r  seau.

Et le projet CATVAR vous en parlez    la page suivante :

[...] lanc   par Hydro-Qu  bec Distribution afin de r  aliser une r  duction de la consommation d'  nergie directement chez les clients,    travers la gestion    distance de dispositifs d'asservissement de la tension ainsi que des condensateurs via une infrastructure de

t  l  communications publique et
interne.

   la connaissance d'Accenture, est-ce que
l'infrastructure de t  l  communications utilis  e par
Hydro-Qu  bec pour la mise en oeuvre de ces deux
projets est la m  me?

R. Je n'ai pas connaissance de cette information.

Q. [429] O.K. Est-ce que vous connaissez
l'infrastructure des projets de t  l  communications
par des CATVAR, en avez-vous discut   avec Hydro-
Qu  bec?

R. Non, pas du tout, ce ne sont pas des projets sur
lesquels nous sommes impliqu  s.

Q. [430] Alors...

R. Excusez-moi.

Q. [431] ... pouvez-vous juste m'expliquer pourquoi
ils sont dans le rapport?

R. Bien ils sont dans le rapport dans la mise en
contexte, on revient toujours sur la m  me question
qui est quand Hydro-Qu  bec d  finit son projet LAD,
est-ce qu'ils ont une id  e des futures
fonctionnalit  s qu'on va d  signer sur le terme de
« Smart Grid » ici, qu'il souhaite obtenir dans un
moyen, dans un court, moyen terme et afin de voir
dans quelle mesure il pourrait y avoir des

rapprochements avec le projet LAD et de voir comment il pourrait y avoir une mise en commun des moyens de façon à rendre les projets intégrés et mutuellement profitables.

Alors même si je ne connais pas, par exemple, le projet, donc ce que le chapitre montre ici c'est qu'il y a effectivement un certain nombre d'initiatives au niveau du Distributeur, du gestionnaire de réseau qui sont des initiatives qui sont clairement identifiées comme des initiatives appartenant, on va dire, à ce qu'on appelle aujourd'hui le « Smart Grid ».

À ma connaissance, la seule chose que je sais, encore une fois je ne suis pas impliqué sur ces projets-là, c'est qu'il y a des réflexions en particulier sur le projet CATVAR pour voir dans quelles mesures est-ce que l'infrastructure du projet LAD peut bénéficier au projet CATVAR.

Mais pour répondre à cette question il faut prendre en compte beaucoup de considération quant aux besoins du projet CATVAR notamment.

Q. [432] Et à titre d'accompagnateur et de conseiller, consultant, vous ne vous êtes pas penché sur ces points-là avec Hydro-Québec pour voir comment en arriver à une solution puis une intégration? C'est

ce que je comprends de votre r eponse.

R. Votre question est de savoir si on a  et e impliqu e sur ces projets-l a?

15 h 35

Q. [433] Non, si vous avez regard e ces projets-l a pour voir comment ils allaient s'int egrer ou participer, vous les mettez dans votre rapport, vous en parlez dans votre rapport, vous les associez, ce rapport est une  evaluation du projet lecture   distance, on est d'accord jusque l a?

R. Oui, c'est exact.

Q. [434] Bon. On voit dans votre rapport qu'il... vous nous parlez de ces deux projets comme des initiatives « Smart Grid » d ej a en cours chez Hydro-Qu ebec au moment o u vous arrivez pour d evelopper le projet LAD...

R. C'est exact.

Q. [435] Bon. Alors avez-vous regard e ce qui  tait d ej a l a, c'est le sens de ma question, pour voir comment  a va s'int egrer   ce que vous  tes l a pour aider Hydro-Qu ebec   faire ou est-ce qu'on va se retrouver avec toutes des petites pi eces isol ees qui n'auront pas  t e int egr ees?

R. Je doute que vous allez vous retrouver avec  a mais ce que le rapport  crit c'est qu'il y a

effectivement un certain nombre d'initiatives de nature « Smart Grid ». On cite notamment CATVAR et PARD pour lesquelles il y a un certain nombre de travaux qui sont faits actuellement pour voir comment est-ce que le r  seau notamment de t  l  communications IMA pourrait profiter   ces deux initiatives-l  .

Q. [436] Vous parlez un peu plus loin,   la page 10 d'un arrimage avec l'infrastructure IMA.

R. C'est exactement  a...

Q. [437] Donc avez-vous...

R. ... je fais r  f  rence.

Q. [438] ... avez-vous regard  pour faire cet arrimage-l   ce qu'on avait besoin, qu'est-ce qui se faisait? Avez-vous regard  si les projets correspondent   des objectifs habituellement inclus ou qui deviennent possibles par l'adoption des nouveaux compteurs?

R. Non, mais la question qui se pose ici est de savoir si l'infrastructure de t  l  communications qui arrive avec le projet IMA pour pouvoir notamment lire les compteurs   distance et  galement activer des fonctions de branchement, d branchement, peut  tre mutualis e de fa on   servir d'autres besoins.

On vous l'a dit, les besoins de base des

projets IMA, les fonctions IMA, donc lecture   distance, fonction branchement, d branchement n'utilisent que cinq pour cent (5 %) de la capacit  du r seau IMA.

Donc l'ensemble de la r flexion qui est actuellement conduite   Hydro-Qu bec est de voir sur le pourcentage restant quels sont les projets que l'on peut servir de fa on   mutualiser ces moyens-l . C'est  a qu'on appelle un arrimage. Il s'agit, en l'occurrence ici d'un arrimage sur les moyens de communication.

Q. [439] Alors est-ce que l'arrimage entre ces projets et IMA est possible, avez-vous regard   a?

R. C'est en cours de... je pense que c'est clair, c'est en cours de... c'est en cours d'analyse.

Q. [440] Est-ce qu'une partie de l'infrastructure de t l communication qui existe dans PAR et ADVAR, avez-vous regard  si une partie de cette infrastructure aurait pu satisfaire une partie des besoins de transmission de donn es du projet LAD?

R. Bien, la r ponse est probablement... elle est probablement non, mais il faudrait que vous compreniez que les... des projets en question, les  quipements dont on parle ici ne recouvrent pas l'ensemble du r seau de distribution qui permet

d'aller chercher les donn  es de mesurage.

Q. [441] Je vous demande juste si vous avez regard   cette possibilit  , oui, non, avez-vous regard  ...
15 h 30

R. Bien, ce n'est pas oui, non, la question n'a jamais   t   pos  e dans ce terme-l  . La question   tait de savoir quelle   tait l'infrastructure de t  l  communications qui pouvait servir les besoins d'une rel  ve automatique et des fonctionnalit  s de... de branchement-d  branchement.

   partir du moment o   il n'y avait pas d'infrastructure existante    l'interne d'Hydro-Qu  bec qui permettait de r  pondre    ces besoins-l  , un appel d'offres a   t   lanc   et une technologie qui permettait d'y r  pondre a   t   choisie.

   partir de l  , la question est de se poser maintenant, c'est maintenant que cette solution ou cette technologie est choisie, comment est-ce qu'on peut la rendre profitable pour d'autres applications au sein de l'entreprise.

Q. [442] Je vous am  ne    la page 22 dans la section MDMS, le dernier paragraphe. Vous indiquez :

N  anmoins, bien qu'Hydro-Qu  bec
Distribution soit consciente que les
syst  mes MDMS n'ont pas encore atteint

une pleine maturit   sur le march   et que le produit d'EnergyICT a les caract  ristiques d'  tre flexible et ouvert, il sera important de surveiller et de bien cadrer l'  volution du p  rim  tre des fonctionnalit  s vis  es.

Vous nous dites ici qu'Hydro-Qu  bec est consciente, est-ce que c'est vous qui l'avez inform  e ou c'  tait de connaissance g  n  rale?

R. Connaissance g  n  rale.

Q. [443] Est-ce qu'il y a des syst  mes MDMS qui ont atteint une pleine maturit  ?

R. Le commentaire ici vise l'ensemble, je m'en suis expliqu   hier, vise l'ensemble des applications MDMS. Les MDMS sont, par d  finition, des technologies qui sont relativement r  centes, on va dire une quinzaine d'ann  es, qui font l'objet de beaucoup d'innovations, de beaucoup de pression sur le volume de donn  es    traiter. Et, si on la compare, c'  tait la comparaison que j'ai donn  e hier, si on la compare notamment avec des applications de facturation, elles ont atteint un degr   de maturit   qui est bien moindre.

Q. [444] Mais quand vous nous parlez de maturit  ,

qu'est-ce que... qu'est-ce que vous voulez dire également? Parce que si quelque chose n'est pas mûr, n'a pas atteint sa maturité, on envisage, bon, qu'il... qu'il va y arriver éventuellement. Mais est-ce que c'est... Voulez-vous nous mettre en garde ou mettre Hydro-Québec en garde contre certains risques qui pourraient découler de cette immaturité-là? Voulez-vous... Quel est le but de cette phraséologie?

R. Bien, si vous lisez la phrase dans son ensemble, elle s'entend comme ça. On émet le commentaire sur le fait que la... les solutions de MDMS appartiennent à un groupement de solutions, effectivement, qui n'a pas encore atteint sa pleine... sa pleine maturité. Et la recommandation...

Q. [445] Est « de surveiller et bien cadrer ».

R. ... qui s'ensuit est « de surveiller et de bien cadrer l'évolution du périmètre des fonctionnalités visées » de façon à ne pas déstabiliser la technologie en question.

Q. [446] Donc, il y a un risque?

R. Oui, il y a un risque, oui. Comme sur n'importe quelle technologie immature ou qui est en... en phase de maturation. Ça ne veut pas dire qu'on ne

fait rien pendant ce temps-l  .

Q. [447] Je vous am  ne maintenant    la page 13, et cette liste de questions va terminer ma liste, Monsieur Lassonde. Ma  tre Lassonde. Au cas o  ...

LE PR  SIDENT :

Bien, je faisais juste constater que...

Me H  L  NE SICARD :

... vous voudriez le savoir.

LE PR  SIDENT :

... constater que vous aviez pr  vu trente (30) minutes et puis que   a fait plus d'une heure et demie.

Me H  L  NE SICARD :

J'avais indiqu   que j'ajoutais le temps du RNCREQ, oui.

LE PR  SIDENT :

Alors    chaque fois je me demande qu'est-ce que   a donne de dresser des calendriers. Mais en tout cas, je vous laisse aller.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [448] J'ai compris de... de ce que vous nous avez dit tout    l'heure et de ce que vous avez r  pondu    mon confr  re d'Option consommateurs que, finalement, aux pages 13, 14 et 15, on retrouve un peu... on retrouve vos recommandations qui sont

plus ou moins ce à quoi il faut faire attention dans le projet.

15 h 35

Alors, je vais vous demander d'expliquer certaines des phrases que vous avez ici, de nous expliquer un peu plus ce que vous voulez dire quand vous dites ça, ce que vous visez plus particulièrement. Quand vous nous dites, à la première recommandation :

Périmètre fonctionnel, continuer à se concentrer sur le périmètre initial.

Alors, de quoi vous parlez quand vous nous parlez de périmètre initial?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Clairement, les fonctionnalités d'automatisation de la relève et de branchement-débranchement.

Q. [449] O.K. Donc, on parle de fonctionnalités. Et « étudier au cas par cas », alors là, c'est clair, « le développement des fonctionnalités complémentaires ». Maintenant, le deuxième :

Accentuer la mise en place du mode « projet » pour la phase de déploiement massif afin de gagner en agilité et en cohérence d'ensemble.

R. Oui. Le projet tel qu'il a été organisé par Hydro-

Qu  bec, en fait, regroupe, au sein de l'entit  
Projet, une   quipe multidisciplinaire, c'est-  -dire
que sous le projet ont   t   mis    la fois des
personnes de comp  tence en technologie de
l'information, en T  l  com, en exploitation de
donn  es de mesurage, en exploitation... en
installation de compteur, et caetera, et que cette
forme-l   qui, en fait, si vous voulez, le fait
d'assembler sous une seule   quipe l'ensemble de ces
disciplines offre aujourd'hui au projet LAD
beaucoup de flexibilit  , de r  activit   par rapport
   l'exp  rience qu'il acquiert dans le d  ploiement
des compteurs. Mais, je finis juste ma phrase, si
  a ne vous d  range pas. Le fait d'arr  ter cette
organisation-l   et de faire en sorte que ses
comp  tences repartent dans leur structure d'origine
rigidifierait l'organisation du d  ploiement.

Q. [450] Honn  tement l  , c'est peut-  tre parce que
c'est la fin de la journ  e, mais je ne comprends
pas le lien entre ce que vous venez de me dire et
« accentuer la mise en place du mode Projet ».

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

L'explication qu'il vient de donner explique
justement   a. Moi, je l'ai compris, mais...

Me H  L  NE SICARD :

Bon. Bien, je relirai les notes parce que...

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Si vous voulez, le mode Projet, c'est le fait de constituer une  quipe multidisciplinaire, sinon il faut comprendre que...

Q. [451] Bon. Et l' quipe doit  tre maintenue.

R. L' quipe doit  tre exactement maintenue telle quelle au lieu de laisser partir les gens dans leur organisation d'origine.

Q. [452] Voil ! L , c'est clair.

Continuer les mesures et les tests du r seau NAN, temps de latence, r activit  et s curit .

Le r seau NAN, serait-il un des  l ments qui demandent    tre suivis l , constamment et qui va  voluer.

R. Oui, il est plut t une bonne pratique de s'assurer qu'Hydro-Qu bec continue   d velopper son exp rience sur la technologie qu'ils viennent d'acheter de fa on    tre en mesure demain de mieux l'optimiser, de mieux l'exploiter.

Q. [453] Ensuite, vous avez :

Raffiner le processus de gestion de plaintes.

Pourquoi?

R. Excusez-moi, vous aviez une question?

Q. [454] Oui, mais vous avez écrit :

Raffiner le processus de gestion des
plaintes.

Pourquoi vous avez écrit... qu'est-ce qui ne
fonctionne pas dans le processus de plaintes?

R. Je n'ai pas dit que ça ne fonctionnait pas, j'ai
dit qu'il fallait le raffiner.

Q. [455] Alors...

R. Donc, en phase... Comprenez bien qu'aujourd'hui, le
projet est en phase pilote. Le nombre
d'installations par jour, on va dire, est inférieur
à celui qu'il sera dans la réalité demain. La
nature des plaintes peut être de toute nature, de
façon à offrir une réactivité optimale aux clients
qui portent plainte. Il faut s'assurer que les
processus internes à Hydro-Québec dans la
circulation de la plainte seront les plus optimaux
possible. Donc, qu'il s'agisse de plainte qu'on
organise, qu'on oriente la plainte vers
l'exploitation de réseau, vers la gestion de
clientèle parce que ça peut porter sur, par
exemple, une facture, mais la source peut être de
nature de la relève, le traitement de la donnée.
Donc, il faut qu'il s'assure qu'à l'interne il va y

avoir un processus optimal d'analyse de la plainte et d'adressage de la plainte au bon endroit,   la bonne personne.

Q. [456] En fait, qu'il y ait du personnel, ce que je dois comprendre l , qu'il y ait du personnel de disponible pour traiter la plainte rapidement et l'adresser?

R. Oui. Non, je pense qu'aujourd'hui il y a d j  des gens chez Hydro-Qu bec...

Q. [457] Hum, hum.

R. ... qui ont pour fonction de recueillir les plaintes. C'est plus dans... le projet IMA, est un projet, comme je vous disais, c'est nouveau, c'est complexe. Les raisons, la source d'une plainte peut  tre de diff rentes natures. Il faut s'assurer que l'information a circul  dans l'analyse de la plainte de la fa on la plus optimale possible au sein de l'entreprise.

15 h 40

Q. [458] Pour que la bonne personne la traite et non pas qu'il y ait plus de personnes   entendre les plainte?

R. Oui, c'est exact.

Q. [459] C'est ce que je dois comprendre?

R. La bonne personne au bon moment, c'est exact.

Q. [460] Bon. Et    le dernier encart, vous nous dites :

  tre proactif et diffuser de l'information sur les changements anticip  s.

Alors est-ce que je pr  sume correctement quand vous nous parlez de changements anticip  s, c'est les nouveaux compteurs?

R.   a peut   tre plus pragmatique que   a. Admettons que les routes de d  ploiement soient chang  es, que la planification soit modifi  e, il faut s'assurer qu'au niveau de la communication, l   aussi je parle quasiment du quotidien, il va y avoir des prises de rendez-vous pour l'installation; il faut s'assurer que si jamais d'un point de vue logistique il y a quelque chose qui change, la communication vers le client se fasse de fa  on ad  quate.

Q. [461] [...] en se focalisant sur les b  n  fices tangibles pour les clients.

Et ma question pour vous est,    ce stade-ci avec le projet qu'on a devant nous, quels sont les b  n  fices pour le client?

R. Dans un premier temps, ils sont de nature   conomique, mais la fonction d  branchement sans aller au-del   de ce que Hydro-Qu  bec pourrait

faire, mais je pense qu'on a d  j     voqu   lors du panel 1 les possibilit  s notamment de pouvoir d  brancher des r  sidences secondaires.   a pourrait   tre un b  n  fice tangible pour un certain nombre de clients.

Q. [462] En voyez-vous d'autres?

R. Je pense que.

Q. [463] Et je ne m'arr  te pas aux b  n  fices   conomiques parce que vous nous avez bien dit d  s le d  part que vous n'avez pas fait l'analyse   conomique du projet?

R. Parce que je n'ai pas fait l'analyse   conomique, je ne peux pas reconna  tre qu'il puisse y en avoir sans   tre en mesure de les quantifier.

Q. [464] Mais avez-vous d'autres b  n  fices, alors le d  branchement des r  sidences secondaires, autre chose?

R. Pour l'instant, apr  s il y aura je pense que je vous r  f  re au document qui avait   t   apport   par Daniel Richard. Je veux dire, nous, moi je n'ai pas travaill   sur un document de communication qui viserait    pr  senter l'ensemble des b  n  fices du projet. Si c'est   a votre question.

Q. [465] O.K.   a compl  te mes questions, Monsieur Lassonde.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

L'Union des municipalités du Québec, Maître Cadrin.
Bonjour, Maître Cadrin, je vais être obligé de vous couper à quatre heures (4 h 00). Vous avez indiqué quand même quarante-cinq (45) minutes là, mais on va arrêter à quatre heures (4 h 00) parce que ça va être suffisant.

Me STEVE CADRIN :

C'est comme vous voulez ou on commence demain matin directement.

LE PRÉSIDENT :

Non, je pense qu'on peut aller jusqu'à quatre heures (4 h 00).

Me STEVE CADRIN :

Ne perdons aucun quinze minutes.

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on n'a pas de quinze minutes à perdre.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Dans la mesure où le panel va continuer demain matin, je crois comprendre par ailleurs que maître Cadrin a indiqué qu'il n'avait pas de question pour

le docteur Plante.

Me STEVE CADRIN :

C'est exact.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Je ne sais pas si la R  gie aura des questions. La R  gie n'aura pas de questions non plus pour le docteur Plante. Je pose la question parce qu'  videmment il a d'autres occupations auxquelles il pourrait vaquer.

LE PR  SIDENT :

Bien moi j'en avais une pour le docteur Plante. Peut-  tre que je peux la poser tout de suite puis on pourra le lib  rer apr  s.

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

On pourra le lib  rer    la fin de la journ  e.

LE PR  SIDENT :

  a ne vous d  range pas.

Me STEVE CADRIN :

Je vous pr  te mes minutes, Monsieur le pr  sident, sans aucun probl  me.

LE PR  SIDENT :

Q. [466] Docteur Plante, est-ce que j'ai compris que pour mesurer pr  cis  ment les   missions des radiofr  quences des compteurs l  , il fallait le faire en laboratoire?

M. MICHEL PLANTE :

R. Une mesure en laboratoire permet d'enlever toutes les autres sources de radiofréquences qui sont présentes dans l'environnement puis qui viennent interférer avec la mesure. Donc c'est une excellente façon de mesurer les radiofréquences émises par un appareil.

Q. [467] Est-ce que vous avez pris connaissance des mesures qui ont été effectuées par monsieur Bélainisky?

R. Oui.

Q. [468] Qu'est-ce que vous pensez des tests que monsieur Bélainisky a faits?

R. Pour la plupart des mesures qui sont présentées, elles sont généralement un peu inférieures en termes d'intensité à ce qui a été mesuré par l'équipe de monsieur Robichaud.

C'est assez compatible, il y a des différences que je ne m'explique pas, mais en termes d'ordre de grandeur c'est assez similaire, c'est-à-dire les pics, la hauteur des pics, des intensités maximales ou de crêtes si vous voulez. Je m'attendrais à un peu plus que ça.

Je parle du rapport de monsieur Bélainisky, ils sont un peu moins élevés que ce qui a été

mesuré dans le rapport de monsieur Robichaud, mais
c'est compatible.

Q. [469] Ah bon.

R. Mais il y a des différences que je ne m'explique
pas.

Q. [470] Très bien. Je vous remercie. Alors, Maître
Cadrin, je vous cède la parole.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

Q. [471] Merci, Monsieur le président. Alors Steve
Cadrin pour l'Union des municipalités du Québec.
Bonjour, Messieurs ou bonsoir pour ceux qui nous
quittent.

15 h 46

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Est-ce qu'on peut le libérer tout de suite à ce
moment-là?

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense que oui, s'il n'y a pas personne
d'autre qui a des questions on va libérer...

Me STEVE CADRIN :

Vous avez manqué votre chance, là de...

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai que ça peut être tentant. J'ai une autre
question...

Me STEVE CADRIN :

Si on me l'avait donné...

Q. [472] Je vais vous demander, s'il vous plaît, de prendre la demande de renseignements... la réponse à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie, HQD-2, document 1, annexe B, HQD-2, document 1, annexe B. C'est un document qui est d'Accenture. Vous allez comprendre que mes questions se dirigent principalement à vous, Monsieur Lafeytaud, et à la page 2, pour des fins de référence, page 2. Vous avez un petit tableau qui expose les... en argent les gains moyens bruts par compteur, si ça peut vous aider à vous en rappeler. Donc en deux mille neuf (2009) on mentionne :

En deux mille neuf (2009), les gains moyens bruts par compteur par an sur la durée de vie du compteur, variaient autour de cinq dollars (5 \$) U.S. par année lorsque l'ampleur de l'automatisation de l'activité relève était moins importante, exemple, passage de la technologie AMR à IMA, pour la relève de compteurs, relève semi-automatique à automatique.

Je continue un peu plus loin.

Les gains moyens bruts par compteur

variaient autour de quinze dollars (15 \$) U.S. par an lorsque l'ampleur de l'automatisation de l'activité relève était plus importante, exemple, passage d'un processus de relève des compteurs complètement manuel à la technologie IMA, relève manuelle à automatique.

Peut-être avant de vous poser une question spécifique sur cet aspect, pour vous, dans le cadre de ce rapport, bien que je sais que vous avez défini AMR ailleurs, là, dans l'autre rapport, juste être bien certain que votre analyse se fait avec quel type d'AMR, là, peut-être juste pour nous le préciser d'entrée de jeu.

R. Quand vous dites quel type d'AMR c'est-à-dire vous faites la distinction entre le « drive by » par camion et la relève, je dirais, à pied, avec juste un releveur qui a un ordinateur de main, c'est ça?

Q. [473] Oui, qu'on appelait le MOM gentiment.

R. Oui, le MOM, oui.

Q. [474] Oui, c'est ça. Alors quand vous faites référence, là, donc la première partie traitait de la différence entre l'AMR et l'IMA. Dans ce cas-ci c'est l'ARM « drive by » ou l'AMR « walk by » ou

enfin...

R. Les deux.

Q. [475] Les deux sont intégrées...

R. La considération prend les deux.

Q. [476] Alors si je comprends bien votre réponse, donc par rapport à ce premier paragraphe-là le gain brut moyen par compteur est identique, que l'on fasse une relève en « drive by » ou que l'on fasse une relève avec un MOM en main?

R. Non, bien évidemment, moi je dirais c'est plus productif quand vous êtes dans un camion que quand vous êtes à pied. Le point ici est de dire que quand vous comparez ensuite avec... quand vous le mettez, en fait, sur un spectre entre, d'un côté, une relève qui est totalement manuelle, et ensuite une relève qui est totalement automatique, il est évident que les gains sont déjà en partie grugés.

Alors c'est vrai que la première étape c'est de le faire avec un MOM, la deuxième étape ça serait de le faire avec un « drive by » et chacune de ces deux initiatives gruge déjà une partie des bénéfices que vous pourriez aller chercher.

Q. [477] Mais quand vous faites l'exercice, parce que vous avez fait un exercice de calcul pour me mentionner cinq dollars (5 \$). Alors quand je vois

cinq dollars (5 \$) versus IMA je comprends ou j'aurais compris, en me basant sur votre définition du rapport d'évaluation, là, l'autre pièce, 3.1, je m'excuse, je n'ai pas toute la référence exacte, là, que ce serait à ce moment-là le « drive by », son petit nom commun?

R. Oui, c'est exact, c'est une fourchette qu'on a... qu'on a relevée, donc le plus faible étant effectivement à partir de l'option AMR la plus avancée que le « drive by ».

Q. [478] Alors je comprends par la suite que vous avez fait l'exercice maintenant avec la version qu'on appelle complètement manuelle, et complètement manuelle je comprends que ce n'est pas l'option avec le MOM en main mais c'est celle avec de visu devant le compteur à la mitaine comme on dirait en québécois?

R. C'est ça.

Q. [479] Alors est-ce que je peux conclure, par simple soustraction, avec les montants dont on vient de discuter, quinze dollars (15 \$) et cinq dollars (5 \$), que le gain moyen par compteur est de dix dollars (10 \$) entre la relève complètement manuelle et la relève semi-automatique, et j'appellerais cette fois-ci la relève semi-

automatique, IMA.

R. En deux mille neuf (2009)...

Q. [480] Excusez-moi, AMR, j'ai dit IMA, AMR.

R. En deux mille neuf (2009), lorsqu'on regardait quels étaient les gains déclarés par les utilités qui avaient mis en place une initiative IMA c'était la fourchette que l'on retrouvait dans ces échantillons-là effectivement.

15 h 52

Q. [481] Donc entre relève complètement manuelle et relève semi-automatique AMR, dix dollars (10 \$) c'est l'ordre de grandeur que je devrais retrouver comme gain par compteur?

15 h 52

R. Encore une fois, c'est la fourchette de l'échantillon. Vous comprendrez qu'il y a d'autres paramètres qui peuvent interférer, notamment la taille et la densité du territoire.

Q. [482] D'accord. Alors, quand vous faites l'exercice ici, à cinq dollars ou à quinze dollars, je comprends que vous me donnez un chiffre moyen qui tient compte de ces paramètres qui peuvent varier. Puis quand je vous pose la question spécifique entre le manuel complètement et l'AMR, vous me dites, là, il faut faire attention, là, le chiffre

n'est plus aussi absolu. Parce que j'en parle simplement en termes de proportion. Je comprends que ça peut être onze et vingt-deux (11,22) ou neuf et trente-trois (9,33), ou des choses comme ça, si on faisait les chiffres exacts. Mais je comprends que vous donniez des proportions. Ma recherche et la proportion entre le manuel complètement et le semi-automatique AMR.

R. Oui, juste peut-être faire attention à l'utilisation des chiffres aux extrapolations, il pourrait y en avoir. En deux mille neuf (2009) lorsqu'on nous pose la question de savoir quels sont les bénéfices que l'on peut aller chercher, on va chercher dans les cas d'affaires qui sont publiés. On s'entend que publication des cas d'affaires n'est pas systématique dans chacune des utilités. Certaines gardent cette information très confidentielle, d'autres pas. Des informations que l'on récolte à ce moment-là sont que les faibles, les bénéfices des plus faibles que l'on identifie sont de cinq dollars par compteur, et les plus hauts de quinze dollars par compteur. Ça ne veut pas dire que, dans d'autres cas, il n'y aurait pas plus de gains ou moins de gains selon la situation. Je veux juste vous dire que ce n'est pas... quelle

est la valeur de l'information qui est collectée à ce moment-là.

Q. [483] Mais ma question demeure. Je comprends la relativité de l'information que vous donnez. Je l'avais compris d'entrée de jeu. Je comprends que ce n'est pas, entre guillemets, « across the board ». Mais, là, j'ai de la difficulté à vous suivre. Est-ce que vous l'avez fait ce balisage-là?

R. Oui, ce balisage, ce que je vous dis, c'est...

Q. [484] Manuel?

R. ... que la différence entre, vous me demandez s'il y a différence entre quinze et cinq et dix, je suis d'accord avec vous. Ce que je vous dis, c'est que le cinq et le dix sont associés au balisage qu'on a fait, ils ne sont pas exhaustifs.

Q. [485] Je vous comprends. Je m'excuse, j'avais peut-être mal saisi votre réponse. Maintenant, vous avez un dernier chiffre, ou en fait la dernière colonne dans ce même tableau, qui parle d'un chiffre chez Hydro-Québec à treize dollars et trente-sept (13,37 \$). Peut-être juste m'expliquer d'où vient ce chiffre-là. Est-ce qu'il vous est donné par Hydro-Québec? Est-ce que c'est un chiffre que vous avez vous-même calculé?

R. Ça, c'est un chiffre qui provient d'Hydro-Québec,

c'est pas nous qui l'avons calculé. Soit Hydro-Québec, à la limite, il faudrait vérifier, soit Hydro-Québec, soit dans le balisage.

Q. [486] Si c'est Hydro-Québec, je comprends que c'est une personne autre que vous. Mais si c'est le balisage, c'est vous?

R. Non, pas nécessairement. Je ferais référence à ce moment-ci, je vérifie, là, mais je ferais référence à ce moment-là au document qui avait été déposé, qui était le balisage qui positionnait le coût de relève d'Hydro-Québec dans le troisième quartile, dont je suis ni à l'origine ni en association avec cette démarche-là. Je pense que c'est une démarche d'audit, d'efficience à laquelle Hydro-Québec se soumet sur une base régulière.

Q. [487] D'accord. Peut-être je peux vous poser la question ou l'adresser plus largement à Hydro-Québec, comme le chiffre peut provenir d'Hydro-Québec, peut-être nous donner la source précise du treize dollars et trente-sept (13,37 \$) s'il vous plaît pour éviter qu'on la cherche inutilement.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Il est déjà prévu que le panel 3 touche à cette question-là. Alors, ou on en prend l'engagement ou je vous invite à rediriger votre question au panel

3.

Me STEVE CADRIN :

Je suis en fonctionnalité, iPad, je peux tout transférer mes questions sans problème. Alors je le ferai. Il n'y a pas de problème, pas prendre d'engagement à ce stade-ci pour ne pas retenir monsieur Lafeytaud par cet engagement-là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Alors on va le faire.

Q. [488] Merci beaucoup. On en parlera plus tard.

R. Avec plaisir.

Q. [489] Monsieur Lafeytaud, toujours sur cette question un peu balisage où on parlait des prix cette fois-ci, est-ce que vous avez pu évaluer ou pu constater, selon votre balisage, le nombre ou le pourcentage en fait qui a été entre les compteurs qui nécessitaient la présence de clients et les compteurs qui ne nécessitaient pas la présence de clients chez ces utilités publiques-là? Excusez-moi l'anglicisme. Est-ce que vous avez pu regarder un peu la composition de vos balisages de ces différentes utilités-là? Est-ce qu'il y a quelque chose qui ressemblait à ce qu'on a chez Hydro-Québec où la problématique est disons présente? Je ne peux pas la qualifier pour l'instant.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Là, vous pointez du doigt le fait que des personnes doivent être présentes pour rentrer lorsque le releveur doit rentrer à l'intérieur du domicile, c'est ça?

Q. [490] C'est ça. Je pourrais vous lire la question tout simplement. Selon votre balisage, pour les entreprises qui sont passées de la relève complètement manuelle à une relève de type, par exemple, « walk by » ou autres, quel était le pourcentage moyen de compteurs qui requéraient la présence du client pour la relève?

15 h 56

R. Non. Encore une fois, je redonne le contexte de ce balisage de bénéfice. On a essayé d'aller chercher l'ensemble des informations disponibles sur les bénéfices identifiés par fonction, à l'époque. Et pour ce faire, on a utilisé la donnée publique. On n'a pas ensuite fait une analyse de contexte additionnelle puisqu'on a fourni une fourchette. Donc, on a fourni le minimum qu'on cherchait, qu'on trouvait par fonction et le maximum qu'on était en mesure de trouver par fonction.

Q. [491] Juste un instant s'il vous plaît. Je m'excuse, je voulais juste vérifier pour ne pas

vous demander des informations inutilement. Donc, selon votre balisage, quel serait le gain entre une relève complètement manuelle et une relève semi-automatique, mais cette fois-ci « walk by » plutôt que « drive by » pour la question de tout à l'heure où on était à dix dollars?

R. Comme je vous l'ai dit, le minimum dans le balisage qu'on a fait qu'on pouvait associer à la fonction de relève était de cinq dollars. Je conviens avec vous qu'il est fort probable que cette utilité-là était en mode « drive by ». Le maximum qu'on a pu identifier comme gain brut par compteur était de quinze dollars. Je pense que, dans ce cas-ci, l'utilité en question était en mode pédestre, en relève totalement manuelle. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [492] Bien, ça laisse la même fourchette qu'on avait dans le tableau. Mais la question que je vous posais était d'établir, je rajoute des dents à la fourchette, et, là, la dent que je recherche, excusez-moi l'expression, mais simplement pour qu'on se comprenne, entre le complètement manuel, ce que vous venez d'exposer, qui est un peu la base...

R. Ce que vous voulez savoir, c'est quelle serait la

dent associée au MOM?

Q. [493] Oui.

R. Je n'ai pas l'information.

Q. [494] Ça n'apparaît pas à votre balisage non plus?

R. Non, parce qu'on était allé chercher un plus et un moins. Donc, il faudrait retrouver et rechercher dans la donnée brute de l'époque savoir si... Et encore une fois, on n'allait pas chercher dans le contexte, on cherchait les chiffres minimaux et les chiffres maximaux de façon à établir une fourchette. Telle était notre intention à l'époque.

Q. [495] Si vous me permettez, peut-être une ou deux questions pour terminer sur cette ligne-là, Monsieur le Président, pour permettre de peut-être clore le sujet. Je comprends que, ça, c'est le balisage que vous avez fait pour les fins d'Hydro-Québec, mais je comprends également que vous avez dans votre expérience à vous quotidienne à travailler régulièrement avec les différentes entreprises d'utilités publiques, et sans révéler aucun nom, sans parler d'un client en particulier, peut-être nous expliquer quels étaient les avantages, parce qu'on se comprend que les utilités publiques ont déjà certaines utilités publiques, dont Hydro-Québec, ont passé de la relève

complètement manuelle déjà à celle MOM. On présume déjà qu'il y a des gains. Vous n'êtes pas capable de nous estimer de quelque façon que ce soit les gains ou des chiffres que vous avez pu voir dans le cadre de votre expérience pour déjà cette... ce que j'appellerais une amélioration de la relève, là, ou d'une certaine façon, j'espère que c'est une amélioration de la relève, que ce n'était pas simplement pour le plaisir de le faire?

R. Non, je n'ai pas les chiffres, et puis si je vous ramène à l'information ici, c'est-à-dire que si jamais je devais conseiller un client en dehors du Québec sur mon retour d'expérience propre, je ne serais pas en mesure de le faire puisque Hydro-Québec ne m'a pas donné accès à son « business case ». Ce que je veux dire par là, c'est que, dans bien des cas, ces informations financières-là ne sont pas révélées. Elles le sont souvent à travers des causes publiques dans des régies. Mais l'information est assez rare.

Me STEVE CADRIN :

Ça compléterait pour aujourd'hui, Monsieur le Président. Ça coupe là dans ma ligne de questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Cadrin. Alors on ajourne jusqu'à

demain matin neuf heures trente (9 h 30). Oui,
évidemment, Docteur Plante, vous êtes libéré.

AJOURNEMENT

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
certifie sous mon serment d'office, que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise
par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la
Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin
sténographe officiel